



Comment licencier ?

■ Lionel Jospin refuse de céder à sa majorité sur les plans sociaux

■ Le gouvernement est cependant prêt à des concessions sur le reclassement des licenciés

■ AOM-Air Liberté annonce la suppression de 1 328 emplois et la fermeture de plusieurs lignes

Lire pages 6 et 19

► www.lemonde.fr/restructurations

La Kabylie dit la colère de l'Algérie

● Plusieurs centaines de milliers de personnes ont défilé contre le régime algérien à Tizi-Ouzou
● C'est le plus grand rassemblement jamais organisé en Kabylie ● Au nom de la liberté, les manifestants ont dénoncé la brutalité du pouvoir ● La répression des dernières émeutes a fait des dizaines de morts

UNE « marée humaine », un « déferlement sans fin », du « jamais vu dans la ville » : les commentateurs algériens étaient en mal d'adjectifs, mardi 22 mai, pour qualifier la manifestation monstre qui, la veille, a réuni plusieurs centaines de milliers de personnes à Tizi-Ouzou, en Kabylie, à l'est d'Alger. Il s'agit de la plus importante manifestation jamais organisée en Kabylie - de 300 000 à 500 000 participants, selon les estimations. Elle a témoigné d'une mobilisation populaire sans précédent pour dénoncer la brutalité du régime algérien et, notamment, la férocité avec laquelle ont été réprimées les émeutes qui, du 22 avril au 6 mai, ont fait des dizaines de morts dans cette région (42 selon les autorités, 60 à 80 selon les manifestants).

Région frondeuse et symbole de la revendication berbère, la Kabylie exprime la colère algérienne dans son ensemble. Le rassemblement de Tizi-Ouzou témoigne d'une contestation continue du régime du président Abdelaziz



Bouteflika, pouvoir fractionné entre clans civils et militaires. La « marche noire » de Tizi-Ouzou avait été organisée par la coordination des comités de villages et de tribus de la région. La foule compacte de familles descendues de la montagne, souvent en costumes traditionnels, était venue dire sa solidarité avec les victimes des émeutes. Comme lors de celles-ci, les slogans ne portaient aucunement sur une revendication identitaire kabyle.

Ce qu'on est venu dénoncer, brassard noir au bras, c'est, une fois de plus, un pouvoir perçu comme violent, arrogant et indifférent au sort de la population. Les manifestants réclament démocratie et liberté. Ils ont dit le peu de crédit qu'ils accordent aux deux commissions d'enquête sur les émeutes mises en place par les autorités. Ils ont réclamé des poursuites judiciaires contre les responsables de la répression.

Lire pages 2 et 3

► www.lemonde.fr/algerie



GRAND PRIX DU « MIDI LIBRE » Fottorino fait du vélo

Gamin, il rêvait de porter le maillot jaune. A quarante ans, son vélo dans la tête et sur les routes, Eric Fottorino, (photo) rédacteur en chef au Monde et écrivain, prend le départ, mardi 22 mai, du 53^e Grand Prix du Midi libre qui inaugure une « charte éthique » du cyclisme. Chaque jour, il racontera sa course au cœur du peloton. Auparavant, dans *Je pars demain* (Stock), il raconte la genèse de ce défi à la fois physique, intime et professionnel. Bonnes feuilles.

p. 16 et nos informations p. 30

La justice jugée par ses usagers

POUR la première fois, les usagers de la justice ont pu donner leur avis sur l'institution judiciaire, dans une enquête commandée par la chancellerie et rendue publique mardi 22 mai. Selon ce sondage Louis Harris, 55 % des justiciables font confiance à l'institution, mais ils sont en revanche 57 % à critiquer son fonctionnement. Les délais, la complexité des procédures et les lacunes dans l'information sont les principaux griefs mentionnés. L'accueil, les locaux et les personnels sont, en revanche, les points forts de la justice, pour les trois quarts des sondés. Le rôle des avocats est plébiscité : 91 % des personnes interrogées estiment qu'ils influent fortement sur l'issue d'une procédure.

Lire page 10

L'homme-singe qui terrorise New Delhi est-il un nain ou un géant ?

NEW DELHI de notre correspondante en Asie du Sud Delhi vit dans la peur. A la nuit tombée, les gens rentrent chez eux, et dans certains quartiers les jeunes armés de bâtons montent une garde vigilante. La police a formé un groupe spécial pour tenter de venir à bout de la crise. Car un « homme-singe » s'attaque, surtout dans les quartiers défavorisés, à tous ceux qui dorment sur les terrasses, pour échapper à la fournaise de la ville. L'homme-singe, qui apparaît à plusieurs endroits à la fois, a pris des proportions de plus en plus exorbitantes au fil des jours, et ses descriptions par des témoins apeurés varient dans une telle proportion qu'il est impossible de s'en faire une idée précise. Aussi petit qu'un chat pour les uns, c'est un géant aux yeux sauvages et fluorescents, munis de ressorts sous ses pieds pour les autres. Pour les plus imaginatifs, il est équipé d'un petit ordinateur à sa ceinture pour lui permettre de sauter dans le vide ou de disparaître à sa convenance. Il porte aussi un casque noir et une main métallique avec laquelle il inflige des blessures à ses victimes.

Tout cela ne pourrait être qu'une mauvaise plaisanterie si trois personnes prises de panique n'étaient déjà mortes, en se jetant des terrasses où elles dormaient, et si une douzaine d'autres n'avaient été plus ou moins sérieusement molestées par des foules en colère qui les avaient associées à l'homme-singe. Sociologues, médecins, policiers, tentent d'expliquer cette hystérie collective. Pour l'Association des rationalistes indiens, toute cette histoire n'est que supercherie, et l'homme-singe n'existe pas. Les rationalistes reprochent même à la police de prendre au sérieux les soi-disant victimes. « En offrant une récompense de 50 000 roupies (7 500 F environ) à toute personne susceptible de faire arrêter le coupable, la police a crédibilisé l'histoire », commente un professeur. L'inspecteur de police Suresh Roy croit toutefois qu'« il y a des créatures qui nuisent à ces gens ». Star de la police, M^{me} Kiran Bedi affirme dans un quotidien : « Je ne crois pas que ce soit un délire collectif. Il y a quelque chose et seul le temps nous dira ce que c'était. »

Pour les médecins, les blessures infligées, principalement des égratignures ou des morsures, ne sont pas d'origine animale et sont sou-

vent d'anciennes blessures rouvertes pour la circonstance. Des sociologues rejettent sur les médias, et en particulier les télévisions, la responsabilité de l'ampleur de la crise, expliquant qu'en donnant tant d'attention au phénomène ils encouragent la propagation d'histoires plus incroyables les unes que les autres. Pour le professeur Radhika Chopra, de l'université de Delhi, cela pourrait relever du désir inconscient des oubliés du développement d'obliger la société à se pencher sur leur cas.

L'affaire a aussi des aspects religieux. Le singe est pour les hindous un animal sacré. Les singes sont toujours très nombreux autour des temples, où les fidèles les nourrissent. Delhi ne compte pas moins de 5 000 singes dont certains arpentent les couloirs des ministères. Des séances de prières et d'offrandes aux dieux ont été organisées pour débarrasser Delhi de son homme-singe. La palme de l'histoire revient quand même aux partisans du Shiv Shena (extrémistes hindous) qui voient dans cette affaire la main des services secrets pakistanais.

Françoise Chipaux



DROITS AUDIOVISUELS Fusion dans le sport-télé

Canal+ (groupe Vivendi) et RTL Group (Bertelsmann) vont fusionner leurs activités de droits de retransmission télévisée et de marketing sportif avec la société de Jean-Claude Darmon. Annoncé mardi 22 mai, cet accord crée un deuxième poids lourd européen face à l'allemand Kirch.

p. 21

► www.lemonde.fr/vivendi-universal

Israël-Palestine : un rapport...



GEORGE MITCHELL

ALORS que Washington vient de confier au diplomate William Burns le dossier du Proche-Orient, le rapport de la commission Mitchell sur les violences entre Palestiniens et Israéliens a été rendu public lundi.

Lire page 4 et les débats page 18

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (IN), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 523 - 7,50 F



du Rêve à la Réalité

- 8 mars 2001 La Société des Trains Exposition remporte le trophée Fichtel 2001 de la meilleure manifestation événementielle itinérante de l'an 2000 pour le Train La vérité si j'y fume, organisé par Aventis.
- Mars 2001 Le Train de l'Emploi, réalisé par Le Monde, accueille 17 000 jeunes diplômés dans 11 villes de France.
- Avril 2001 Selecta, leader européen de la restauration d'appoint présente au grand public et à ses clients dans 16 gares de France une exposition exceptionnelle avec Würstler sur les plus beaux juke-boxes des années 50 à nos jours.
- Juin 2001 Tout savoir sur le net, grâce au Train de l'Internet RJK Nouveaux Mondes, dans 10 gares de France, avec 30 sociétés et de nombreuses institutions.

Alors, pourquoi pas vous ?



Société des Trains Exposition S.A.

Société des Trains Exposition S.A. - 92, rue Saint-Lazare - 75009 Paris
Tél. : 01 53 25 16 40 - Fax : 01 53 25 61 58

L'Allemagne, lanterne rouge de l'Europe

C'EST L'ALLEMAGNE aux deux visages : d'un côté, celle, apparemment moderne, du chancelier Gerhard Schröder, qui parvient à faire adopter les réformes que son prédécesseur Helmut Kohl n'était pas parvenu à imposer : ce fut en 1999 le virage de la rigueur budgétaire ; en 2000 l'adoption de la grande réforme fiscale ; en 2001 l'introduction des retraites par capitalisation.

Mais, à côté de ce bilan qui permet au chancelier d'aborder avec sérénité les législatives de l'automne 2002, il y a les chiffres, cruels, qui inquiètent les partenaires de l'Allemagne : le pays sera cette année la lanterne rouge de l'Union européenne avec 2 % de croissance, contre 3 % en 2000 ; l'inflation y frôle les 3 % ; le chômage, qui avait baissé de 700 000 depuis fin 1997, est reparti à la hausse depuis début janvier, et l'objectif fixé par M. Schröder d'avoir 3,5 millions de chômeurs en 2002 sera difficile à atteindre. Quel mal atteint l'Allemagne, que les réformes ne parviennent pas à dynamiser ? Le pays est-il condamné à vivre avec une croissance maigre comme dans les années 1990 (1,5 % en moyenne) ?

« Les réformes n'ont pas d'influence à court terme sur la conjoncture », déclare Gustav-Adolf Horn, écono-

miste de l'institut d'économie de Berlin DIW de tradition keynésienne, qui invoque des raisons conjoncturelles pour expliquer l'atonie de l'économie allemande. L'Allemagne subit plus que ses partenaires européens le choc du ralentissement américain et mondial.

La croissance 2000 avait été sauvée par les exportations, elles-mêmes dopées par la faiblesse de l'euro et des accords salariaux modérés qui ont permis à l'industrie allemande de regagner de la compétitivité. « Les conditions extérieures en 2000 étaient idéales. On a toujours dit que cela ne durerait pas l'éternité », déclare M. Horn. En l'an 2000, l'Allemagne avait gagné des parts de marché à l'étranger, mais les atouts d'hier deviennent handicap : très exportatrice, avant tout de biens industriels, elle est plus vulnérable qu'un pays comme la France, plus centrée sur les services et dont la croissance repose sur la demande intérieure. La vulnérabilité aux chocs externes est gênante, car ceux-ci sont fréquents - en 1999, c'étaient les crises russe et asiatique qui avaient brisé la croissance.

Arnaud Leparmentier

Lire la suite page 17



JOURNÉE DE LA BIODIVERSITÉ Les « aliens » attaquent

La Journée mondiale de la biodiversité, qui se tient mardi 22 mai, est consacrée aux espèces invasives - animaux, végétaux, micro-organismes, etc. - qui colonisent leur milieu d'adoption. De *Caulerpa taxifolia* à *Sciurus carolinensis* (photo), une revue de ces « aliens » qui menacent de nombreux écosystèmes.

p. 28

International.....	2	Société des lecteurs.....	26
France.....	6	Aujourd'hui.....	28
Société.....	10	Météorologie.....	31
Régions.....	14	Jeux.....	31
Horizons.....	16	Culture.....	32
Entreprises.....	19	Guide culturel.....	34
Communication.....	21	Kiosque.....	35
Tableau de bord.....	22	Abonnements.....	35
Carnet.....	25	Radio-Télévision.....	36

ALGÉRIE La plus importante manifestation jamais organisée en Kabylie a rassemblé, lundi 21 mai, des centaines de milliers de personnes à Tizi-Ouzou, capitale de la Gran-

de Kabylie. ● LA « MARCHÉ NOIRE » s'est déroulée dans le calme, à l'appel des comités de villages de la région, en soutien aux victimes des émeutes qui ont fait des dizaines de

morts depuis le 22 avril. ● LES ORGANISATEURS ont réclamé des poursuites judiciaires contre les auteurs des « assasinats » et des « exactions » et le départ de toutes les brigades de

gendarmerie de la Kabylie. ● FATIHA TALAHITE, chargée de recherches au CNRS, explique, dans un entretien au Monde, que ces mouvements sont l'expression d'une révolte générale,

plus que proprement kabyle, contre le régime en place. ● LES JOURNALISTES dénoncent les récents amendements qui restreignent la liberté de la presse dans le pays.

Les Kabyles à la tête de la contestation du régime algérien

Des centaines de milliers de manifestants ont défilé, lundi, dans les rues de Tizi-Ouzou, pour soutenir les victimes des sanglantes émeutes de ces dernières semaines. Ils ont conspué le pouvoir, jugé « dictatorial » et « corrompu ». Les autorités restent silencieuses et paraissent miser sur l'essoufflement du mouvement

ALGER

correspondance

Ce fut sans aucun doute la plus grande manifestation jamais organisée en Kabylie. La « marche noire » convoquée, lundi 21 mai, par la coordination des comités de villages et tribus de Kabylie a drainé des centaines de milliers de personnes : un million selon les organisateurs, quelque 300 000 selon toute probabilité, loin en tout cas des 35 000 rapportés par les médias officiels citant des sources policières.

La ville de Tizi-Ouzou s'est montrée bien étroite pour contenir cette foule venue marquer son soutien aux victimes des émeutes de ces dernières semaines, qui ont fait plus de 60 morts (42 selon les autorités). Adultes, jeunes et enfants, brassard noir aux bras et parfois totalement vêtus de noir en signe de deuil, ont marché pendant plus de trois heures dans des carrés de coordination de villages de Tizi-Ouzou, sur un parcours de six kilomètres menant jusqu'au siège de la wilaya (préfecture). Dans le premier carré, les familles des victimes des émeutes et des enfants en tenue noire, à commencer par les parents de Massinissa Guermouh, le jeune lycéen dont la mort par balle dans des locaux de la gendarmerie avait mis le feu aux poudres en avril.

Tizi-Ouzou a fait lundi sa « marche noire » sans céder au désordre, mais en conspuant copieusement et avec fougue le pouvoir algérien.

La Kabylie, très mobilisée, s'installe durablement dans la contestation d'un régime toujours silencieux et qui paraît miser sur l'essoufflement du mouvement. Le refus du ministre de l'éducation, Aboubakr Benbouzid, d'accéder à la demande de report des examens du baccalauréat et du brevet d'enseignement moyen (prévus pour le 9 juin), réclamé par les organisations sociales et l'association des parents d'élèves, est vécu comme une provocation supplémentaire et avive la colère.

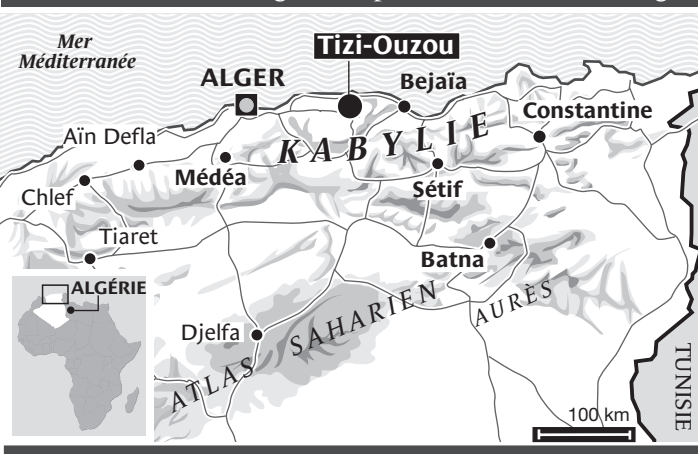
« PAS DE PARDON ! »

Organisée au lendemain d'une reprise des incidents dans plusieurs villages de la wilaya de Bejaïa (Bougie), la « marche noire » a montré une Kabylie solidaire et déterminée à canaliser un « ras-le-bol » de manière pacifique – et ce, non sans difficulté. Les

Naissance d'un front contre la réforme de l'école

Une « Coordination nationale de soutien pour une école algérienne authentique et ouverte » est née le 19 mai à Alger. Dirigée par un ancien ministre de l'éducation, Ali Benmohamed, elle vient couronner une vaste campagne menée dans les milieux nationalistes et islamistes contre le rapport de la commission de réforme de l'éducation, dont les conclusions sont jugées trop francophiles. Des chefs de partis islamistes, comme Mahfoud Nahnah, et des personnalités, comme l'ancien secrétaire général du FLN, Abdelhamid Mehri, ont parrainé la naissance de ce « front contre la réforme de l'école » préconisée par la commission qui a remis en avril son rapport au président Bouteflika. Ce dernier semble encore hésitant sur la démarche à suivre : endosser le contenu du rapport ou recourir au référendum.

Une manifestation organisée par les comités de villages



émeutes ont en effet révélé la radicalisation d'une jeunesse populaire fortement tentée par l'usage de la violence contre tous les symbo-

les d'un Etat associé à la *hogra*, expression typiquement algérienne qui signifie injustice doublée de mépris. Une jeunesse qui se reconnaît peu dans des structures partiellement affaiblies par leur participation au pouvoir – comme c'est le cas pour le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) – ou absentes de la scène politique officielle, comme le Front des forces socialistes (FFS).

Encore une fois, ce ne sont pas les revendications identitaires qui ont pris le dessus lundi, mais la contestation d'un régime jugé corrompu et dictatorial. Les manifestants se sont arrêtés longuement devant le commandement de la gendarmerie, objet de toutes les

rancœurs, pour lancer à pleins poumons : « Pas de pardon ! », « Pouvoir, gendarmes criminels ! ». La commission d'enquête que dirige le juriste Mohand Issad a également été prise à partie par la foule qui criait : « Aghuru ! Tromperie ! » Aux classiques « Pouvoir assassin ! » ou « Y'en a marre de ce pouvoir ! » s'ajoutaient des banderoles qualifiant les gendarmes de « terroristes » ou bien exigeant de « libérer la liberté » et d'accorder un statut « de martyr de la démocratie » aux victimes de la répression.

LA DÉMOCRATIE ET LES LIBERTÉS

La revendication pour l'officialisation de la langue tamazight n'a pas disparu, mais elle s'insère dans le combat général pour les libertés et la démocratie. La Kabylie ne veut pas se particulariser, elle se veut plutôt l'avant-garde du combat pour la démocratie et les libertés.

Les quelques rares déclarations lancées ces derniers jours en faveur de l'autonomie ont été battues en brèche par la plupart des acteurs politiques et sociaux. La « marche noire » a été le fait de la coordination des comités de villages, et les partis politiques n'y avaient aucune présence visible, même si leurs militants figuraient en force dans la manifestation.

Cette coordination a décidé de boycotter les commissions d'enquête mises en place – l'une par le président Bouteflika, l'autre par

l'Assemblée populaire nationale – ainsi que toutes les festivités sportives et culturelles. Elle réclame en outre des poursuites judiciaires contre les auteurs d'exactions, l'arrêt des interpellations, le retrait des poursuites contre les manifestants, le départ immédiat de toutes les brigades de gendarmerie et le report des examens. A cette mobilisation des structures traditionnelles s'est jointe celles des médecins, avocats, étudiants...

Des affrontements ont eu lieu dans l'après-midi, à Tizi-Ouzou, après des informations faisant état d'un refus catégorique du ministre de l'éducation de reporter la date des examens. Une quarantaine de personnes ont été blessées au cours de ces heurts qui ont opposé quelque trois cents jeunes aux forces de l'ordre.

Pour leur part, les autorités algériennes continuent de conserver le silence. Pour le journal *La Tribune*, la Kabylie a cependant libéré le champ politique en Algérie, « et il n'est plus question de le refermer, au risque de plonger le pays dans le chaos et la désolation. C'est là l'unique perspective qui est offerte à un pouvoir qui a mis du temps et de la violence pour comprendre que les Algériens n'acceptent aucune forme de coopération au détriment de leurs droits ou sur la base d'un consensus hypocrite dont les artisans confondent dangereusement restauration de l'Etat algérien et dérive autoritaire ».

TROIS QUESTIONS À...

FATIHA TALAHITE

1 Originaire de Mostaganem, vous êtes économiste et chargée de recherches au CNRS. Les revendications kabyles vous semblent-elles essentiellement identitaires ou expriment-elles un malaise plus général ?

C'est plus l'expression d'une révolte générale. En Kabylie, les protestations ont commencé avant même la mort d'un jeune dans une gendarmerie. Les commerçants ont fait grève contre le racket dont ils sont l'objet de la part des autorités. Les revendications portaient sur des sujets concernant l'ensemble du pays. La dimension identitaire existe, notamment à propos de la langue. Mais dans les autres régions d'Algérie, on trouve les mêmes frustrations nées du refus officiel de reconnaître la particularité.

En Algérie, le point de vue de l'opinion occidentale est très important. Or cette opinion est plus sensible à ce qui se passe en Kabylie qu'ailleurs. Des émeutes contre l'arrogance du régime militaire ont eu lieu dans d'autres régions ; elles ont été réprimées sans qu'on en entende parler.

2 L'organisation de la manifestation de lundi est attribuée à des « comités de village » et aux chefs traditionnels. Qu'en pensez-vous ?

Quand vous parlez des chefs traditionnels aux gens de là-bas, ils sourient, car de ce point de vue, l'Algérie est, hélas, un pays « moderne ». Les structures traditionnelles ont été détruites. Il serait très étonnant

que ces manifestations émanent de ces « comités de village » et que dans le même temps il n'y ait pas de répression, qu'on les laisse faire.

Mon hypothèse, c'est qu'il faut considérer la situation politique générale. Ces derniers temps, l'armée et des militaires individuellement ont été mis en cause pour leurs crimes. Leur position s'est détériorée, et quand on voit comment ils se sont sortis de telles situations dans le passé, en chargeant les islamistes et en changeant le chef de l'Etat, on peut craindre qu'ils soient tentés par une diversion ethniciste. Leur attitude constante consiste à déplacer la contradiction et à faire en sorte que des révoltes politiques ou sociales soient perçues comme une lutte entre islamistes et démocrates, ou aujourd'hui entre Kabyles et Arabes. Une telle dérive serait très inquiétante.

3 Jusqu'à maintenant, ça n'a pas marché ?

En effet. Mais on ne peut pas exclure que ça marche. Une autre hypothèse, avancée au moment des émeutes du mois dernier, c'est que les militaires veulent « mouiller » le président Bouteflika et la gendarmerie qui, jusqu'à présent, n'a pas participé aux grands massacres. Ainsi s'expliquerait la brutalité de la répression dont l'ordre est venu de très haut. Une telle manœuvre ne résoudrait pas les conflits entre les clans au pouvoir mais elle permettrait de les déplacer par rapport à l'enjeu véritable. Avec le danger de manipulation de l'ethnicité, comme le pouvoir a instrumentalisé l'islamisme.

Propos recueillis par Daniel Vernet

Des personnalités réclament à l'Europe de sortir du « silence » et des « attermoissements »

LES GOUVERNEMENTS européens, qui s'en sont tenus jusqu'ici au maximum de la réserve diplomatique d'usage en direction de l'Algérie, n'en sont pas moins aux prises avec un mouvement d'opinion croissant qui attend d'eux plus de fermeté envers le régime d'Alger.

La dernière manifestation de ce courant est la pétition qui vient d'être lancée par des personnalités de plusieurs pays d'Europe (*Le Monde* du 22 mai) et qui s'ouvre par cette mise en cause : « Citoyens européens, nous jugeons inacceptables le silence ou les attermoissements de nos gouvernements et de l'Union européenne face aux événements en Algérie. Depuis 1992, aucun effort significatif n'a été entrepris par nos représentants pour contribuer au retour à la paix civile dans ce pays. »

Le texte met en cause la hiérarchie militaire algérienne : « Le doute n'est plus permis, ce sont bien les quelques généraux à la tête de l'armée qui constituent le pouvoir réel

en Algérie » ; il leur impute « une guerre d'éradication de toute opposition », l'impunité consentie à des islamistes armés, ainsi que la « politique du pire » mise en œuvre ces dernières semaines en Kabylie, comme elle l'avait été, disent-ils, lors de la répression des émeutes d'octobre 1988.

FIN DE NON-RECEVOIR

Ce texte demande notamment que l'accord d'association entre l'UE et l'Algérie soit « conditionné » au respect des droits de l'homme dans ce pays et à la sanction de ceux qui les violent. « Cela implique notamment que l'Algérie accepte enfin les enquêtes des rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la torture et les disparitions », écrivent les pétitionnaires. S'ils ne représentent qu'eux-mêmes – des personnalités du monde universitaire pour la plupart –, ils rejoignent sur cette dernière revendication le Parti socialiste européen qui, lors de

son congrès de Berlin, le 8 mai, avait également appelé l'Union européenne à réclamer la mise en place par l'ONU d'une commission d'enquête internationale.

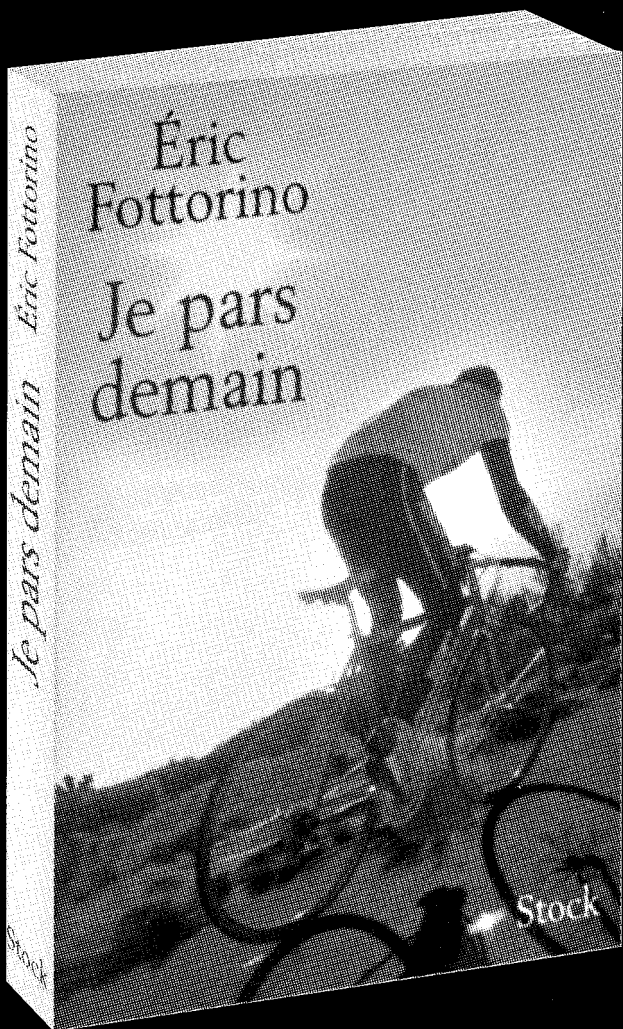
Alger oppose toujours la même fin de non-recevoir à une telle initiative internationale, qualifiée d'« ingérence dans les affaires intérieures ». Le ministre algérien des affaires étrangères, Abdelaziz Belkhadem, s'était chargé de le rappeler au lendemain de la résolution des socialistes européens, alors qu'il se trouvait en visite officielle à Madrid, en faisant valoir que son gouvernement était « le premier à déplorer les événements tragiques » de Kabylie et qu'il avait mis en place, avec le président Bouteflika, une commission d'enquête nationale.

Le ministre espagnol des affaires étrangères, reflétant en l'occurrence l'attitude générale des gouvernements européens, avait fait droit sans réserve à cet argument de son interlocuteur.

Un mois d'émeutes

- **18 avril** : le jeune Mohamed Guermah meurt dans les locaux de la gendarmerie de Beni Douala, à 20 kilomètres de Tizi-Ouzou.
- **22 avril** : des émeutes éclatent dans la région de Béjaïa.
- **23 avril** : des milliers de personnes entrent dans le calme le jeune lycéen.
- **24 avril** : le chef adjoint de la police de Béjaïa est suspendu de ses fonctions, et le gendarme auteur de la bavure est mis aux arrêts de rigueur.
- **25 avril** : les émeutes s'étendent à une grande partie de la Kabylie.
- **27 avril** : neuf personnes sont tuées lors d'affrontements avec les forces de l'ordre. Le ministère de l'intérieur algérien confirme le chiffre de 15 morts parmi les manifestants en une semaine.
- **28 avril** : selon la presse, une cinquantaine d'émeutiers auraient été tués.
- **30 avril** : dans un discours radiotélévisé à la nation, le président Abdelaziz Bouteflika annonce la création d'une commission d'enquête nationale. Des renforts de police sont envoyés vers la Kabylie tandis que le ministre de l'intérieur présente la mise en œuvre d'un programme économique spécial pour la région.
- **1^{er} mai** : le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) annonce son retrait du gouvernement auquel il participait depuis dix-huit mois.
- **2 mai** : après dix jours d'émeutes, les violences auraient fait plus de 60 victimes et de 600 blessés, selon des sources indépendantes.
- **3 mai** : le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, estime que la France ne peut rester silencieuse face « à la violence de la répression ». Son homologue algérien, Abdelaziz Belkhadem, considère « inacceptable » cette déclaration. A Alger, une manifestation rassemble plusieurs dizaines de milliers de personnes, à l'appel du Front des forces socialistes de Hocine Aït Ahmed.
- **21 mai** : des centaines de milliers de manifestants défilent à Tizi-Ouzou à l'appel des comités de villages. – (AFP.)

Aujourd'hui
mardi 22 mai
Gruissan – Saint-Cyprien
181 km



Un écrivain
dans le peloton

Stock



Une résolution du Parlement européen est vivement critiquée à Alger

ALGER

correspondance

Le Parlement européen n'a pas eu la main heureuse en rédigeant une résolution à caractère ethnique, plutôt que politique, sur « la répression en Kabylie ». Le texte, adopté le 17 mai, a suscité la désapprobation générale, tant au sein des partis proches du pouvoir que dans les rangs de l'opposition démocratique. Parler de « peuple berbère » comme il est dit dans la

tion du Parlement européen en visite à Alger depuis vendredi dernier. Pour le FFS, l'usage du vocable « peuple berbère » est une manière de « pervertir le sens politique véritable de cette mobilisation » – les événements de Kabylie – et de « conforter les intentions stratégiques du pouvoir algérien, qui a de tout temps tenté de créer une diversion berbériste en Kabylie ».

Pour le parti de Hocine Aït Ahmed, le fait que la résolution dise « s'en remettre et se féliciter de la mise en place de commissions d'enquête nationales revient à se rendre complice de l'opacité et de l'impunité (...), ce qui nous autorise aujourd'hui à nous interroger sur le degré de complicité de certains partenaires de l'Algérie avec le pouvoir algérien ». La colère du FFS est d'autant plus remarquable qu'il est, sur la scène politique algérienne, le seul à défendre une implication plus active de la communauté internationale dans la crise algérienne.

FAUX PAS RÉVÉLATEUR

Du côté des opposants à l'internationalisation de la crise, la colère est tout aussi grande. Le Parti des travailleurs de Louisa Hanoune s'insurge contre cette approche « ethnique » et souligne que « l'Algérie est le pays d'un seul peuple, le peuple algérien, d'origine berbère, mais riche de deux composantes linguistiques arabophone et amazighophone, brassées dans toutes les régions du pays ». Pour sa part, le FLN voit dans la résolution du Parlement une « ingérence dans les affaires intérieures de l'Algérie » et dénonce « avec force les déclarations tendancieuses du Parlement européen qui visent à saper l'unité nationale dans ses dimensions géographique, humaine et culturelle ».

Lors de leur séjour à Alger, les membres de la délégation européenne se sont efforcés de réparer ce faux pas, révélateur, pour beaucoup ici, de leur manque de connaissance de la réalité algérienne. Pour preuve supplémentaire : un des députés n'a pas hésité à déclarer à la télévision que la situation en Algérie lui paraissait « plutôt bonne »...

déclaration est interprété ici, sinon comme une volonté de mettre en question l'unité du peuple algérien, du moins comme une très forte maladresse.

Le premier à exprimer son indignation a été le Front des forces socialistes (FFS), qui a remis une note de protestation à la délégation

M. Juppé dément avoir fait échouer la libération des moines de Tibéhirine

L'ANCIEN premier ministre français, Alain Juppé, a démenti, lundi 21 mai, avoir été à l'origine de l'échec d'une opération de libération des moines de Tibéhirine, en Algérie, assassinés il y a cinq ans, contrairement à ce qu'affirme un livre publié récemment en France.

Dans ce livre, *Si nous nous taisions*, l'auteur, Jean Guitton, attribue à Jean-Charles Marchiani, ancien préfet du Var et émissaire du ministre de l'intérieur de l'époque, Charles Pasqua, des propos incriminant M. Juppé : « Un communiqué du Quai d'Orsay, affirmant que "le préfet du Var n'a pas à connaître de ce dossier" », aurait « mis fin aux accords conclus » par les réseaux parallèles de Jean-Charles Marchiani en vue de la libération des moines.

Interrogé lundi sur la chaîne de télévision France 2, Alain Juppé a affirmé que s'il avait « eu connaissance, au moment des faits, de propositions crédibles susceptibles de sauver la vie des moines, [il] les aura[t] naturellement prises en con-

sidération ». « Cela n'a pas été le cas », a-t-il ajouté.

« J'accuse, comme responsable de cet énorme raté, Alain Juppé, avec son communiqué assassin, pour des petits motifs personnels contre les "réseaux" Pasqua. Il a préféré faire tout capoter plutôt que d'en passer par les réseaux parallèles », déclare Jean-Charles Marchiani dans le livre de Jean Guitton. M. Juppé a confirmé sur France 2 que « bien sûr, des réseaux parallèles plus ou moins fiables se sont activés », mais sans succès. « Le gouvernement a travaillé avec les services diplomatiques, avec les services spécialisés ; c'est avec eux que nous avons tout fait pour essayer de sauver la vie des moines », a-t-il dit.

De son côté, Jean-Charles Marchiani, interrogé lundi par l'AFP, a déclaré ne pas avoir lu le livre, avant d'ajouter : « Je n'ai jamais fait de commentaires sur les opérations que j'ai faites à la demande du gouvernement, je ne vais pas commencer aujourd'hui. »

La presse algérienne indépendante fait de la résistance

Pour protester contre les nouveaux articles du Code pénal restreignant les libertés des médias, les journaux privés annoncent une « journée sans quotidiens »

ALGER

correspondance

En dix ans d'existence, les éditeurs de journaux algériens n'avaient jamais fait cause commune, mais le pouvoir vient de leur en offrir l'occasion. Le champ politique algérien ayant été réduit à sa plus simple expression, la presse est devenue au fil des ans le lieu par excellence des polémiques politiques et idéologiques stériles. Les multiples cassures entre éradicateurs et réconciliateurs, francophones et arabophones, modernistes et conservateurs, s'y étalent en effet à longueur de colonnes.

Or le président Bouteflika – qui ne peut plus se targuer d'avoir dans son gouvernement des « laïcs » et des islamistes, (depuis que le Rassemblement pour la culture et la démocratie RCD a claqué la porte du gouvernement) – a réussi la gageure d'unir dans une même fureur les titres de la presse indépendante, aussi antinomiques soient-ils : francophones et arabophones, « anti » et « pro » islamistes, partisans ou non du dialogue avec l'ex-FIS, etc.

« LOIS SCÉLÉRATES »

Tous se montrent résolus à s'opposer à ce qu'ils qualifient unanimement de « lois scélérates » du pouvoir. L'adoption par l'Assemblée nationale, le 16 mai, d'amendements au Code pénal instituant un dispositif répressif contre la presse, a été considérée par les éditeurs comme une « véritable déclaration de guerre » qui « n'épargnera aucun citoyen, intellectuel, homme politique, artiste, parti et association. » Dimanche à Alger, un comi-

ments restrictifs] et le FLN et à recourir à la fraude à l'Assemblée nationale ».

Une journée sans journaux a été décrétée pour le 28 mai et un rassemblement, auquel partis politiques et associations sont conviés, est prévu sur la petite « place de la

auprès des défenseurs de la liberté des médias, des organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que de la commission des droits de l'homme des Nations unies.

Pour l'heure, les caricaturistes et les chroniqueurs algériens continuent de pourfendre avec féroce les représentants du pouvoir, tout particulièrement le président Bouteflika. Présenté comme « l'homme des basses besognes », le ministre Ahmed Ouyahia, est brocardé sans pitié...

Le nouveau dispositif répressif n'entrera en vigueur que lorsque les amendements seront adoptés par le Sénat, ce qui devrait intervenir dans les jours à venir et ne fait aucun doute. Il faut dire que le Sénat a vu, il y a quelques semaines, le retour à sa tête du symbole même du régime de parti unique : Mohamed Cherif Messaadia. Celui-ci, à la faveur d'un véritable putsch institutionnel orchestré par les partisans de Bouteflika, est en effet devenu le président du Sénat, alors qu'il avait disparu de la scène politique, après avoir été mis sur la touche au lendemain des émeutes d'octobre 1988.

L'adoption des amendements par le Sénat ne sera de toute évidence qu'une simple formalité. C'est alors que les choses sérieuses commenceront pour les journalistes algériens.

Les fameux « amendements Dilem »

Appelés par les journalistes « amendements Dilem », du nom du plus célèbre caricaturiste algérien que le pouvoir aimerait ramener à moins d'insolence, les modifications au Code pénal adoptées, le 16 mai, par l'Assemblée nationale, prévoient, notamment, des peines allant de deux mois à deux ans de prison et d'une lourde amende pour toute personne qui insulte un juge, un fonctionnaire ou l'un des représentants de l'ordre public, par une parole, un geste, une menace, une correspondance, un écrit ou un dessin. Est également passible d'une peine sévère celui qui porterait atteinte au président de la République par des expressions insultantes, par l'outrage ou la diffamation, que ce soit par un écrit, un dessin, une déclaration ou par la diffusion de son et d'image, ou au moyen d'un support électronique, informatique ou autre. Le parquet entamera automatiquement des poursuites pénales. En cas de récidive, les peines mentionnées seront doublées. – (Corresp.)

té de crise a été mis en place pour coordonner les actions et organiser la riposte au « coup de force du pouvoir qui n'a pas hésité à cet effet à instrumentaliser le Rassemblement national démocratique RND [dirigé par le ministre Ahmed Ouyahia, l'initiateur en tant que ministre de la justice des amende-

liberté de la presse », baptisée de ce nom il y a deux ans à Alger, en hommage à la soixantaine de journalistes assassinés pendant la décennie sanglante. Une pétition nationale exigeant le retrait des amendements contestés va être lancée tandis que se prépare une action au niveau international

Le choix de Anna Kournikova



Star du tennis Anna Kournikova a choisi la Constellation « Carré » en or 18 carats

Ω
OMEGA

LOUIS PION 56-60, AV. DES CHAMPS-ÉLYSÉES • PARIS VIII • TÉL 01 42 25 31 10

Washington attend un signe fort des Israéliens et des Palestiniens

La nomination d'un diplomate en charge du dossier du Proche-Orient, William Burns, actuel ambassadeur en Jordanie, témoigne d'un revirement des Etats-Unis. Mais ceux-ci subordonnent leur engagement à la volonté des deux parties de « cesser la violence »

La nomination d'un diplomate en charge du Proche-Orient, William Burns, et l'approbation appuyée apportée par le secrétaire d'Etat, Colin Powell, aux conclusions du rapport Mitchell témoignent de la volonté des

Etats-Unis de jouer à nouveau un rôle. Echaudée par l'échec de l'ancien président Bill Clinton, qui s'était personnellement engagé jusqu'aux derniers jours de son mandat, l'administration américaine multi-

plie cependant les précautions. Elle se déclare prête à œuvrer pour la paix à condition que les deux camps témoignent de leur volonté à renouer le dialogue après huit mois de violences inégales. Pour Colin

Powell, qui fait siennes les conclusions du rapport, le retour au calme doit précéder les efforts pour restaurer la confiance, ainsi que le gel des colonies israéliennes dans les territoires occupés et la reprise des négocia-

tions. Le rapport de la commission Mitchell sur les causes des violences opposant Palestiniens et Israéliens a été rendu public dans sa forme finale, lundi, à New York. Il a été salué par toutes les parties.

NEW YORK

de notre correspondant

Avant de se jeter à l'eau, l'administration Bush préfère tâter la température. Succombant à la pression, le secrétaire d'Etat, Colin Powell, a annoncé lundi 21 mai la nomination à ses côtés d'un « assistant spécial » pour le Proche-Orient, William Burns, et a exposé, à partir des recommandations du rapport Mitchell, les différentes étapes d'un processus de paix dans lequel les Etats-Unis – et M. Powell personnellement – s'engageront activement si le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne font la preuve de leur volonté de cesser les hostilités.

Manifestement, le message qu'ont voulu faire passer, lundi, à la fois l'ex-sénateur démocrate George Mitchell, qui a présenté son rapport à New York, puis Colin Powell, qui lui a apporté son soutien total, est que c'est à présent au tour du chef de l'OLP, Yasser Arafat, et du premier ministre israélien, Ariel Sharon, de prendre leurs responsabilités et de faire preuve de « courage politique ».

Plus question, donc, de tenir la main des protagonistes, ni de s'engager dans un processus sans fin. Cela posé, a souligné le chef de la diplomatie américaine, la communauté internationale et les Etats-Unis en particulier sont prêts à les aider à retrouver le chemin d'une paix durable dès qu'ils auront fait la preuve de leur bonne volonté. M. Powell a ainsi fait sienne la séquence du processus telle qu'elle est exposée dans le rapport Mitchell : 1/faire cesser la violence ; 2/restaurer la confiance entre les deux peuples et 3/reprendre les négociations.

Partant du principe que le rapport Mitchell « a fourni aux parties des idées susceptibles de les aider à trouver une solution », Colin Powell appelle Israéliens et Palestiniens à « cesser la violence immédiatement et de manière inconditionnelle et à reprendre leur coopération en matière de sécurité ». A cette étape, M. Powell estime que la charge incombe d'abord aux autorités palestiniennes de désavouer le terrorisme et d'en emprisonner les auteurs.

Ce n'est, dans l'esprit du secrétaire d'Etat, qu'à l'étape suivante, celle des mesures de restauration de la confiance, qu'il sera demandé à Israël de faire des concessions sur les colonies de peuplement ; et

M. Powell adopte la même ligne que le rapport Mitchell sur les colonies de peuplement : « Il doit y avoir un gel de ces colonies, et cela inclut la croissance naturelle des colonies existantes. Cela va être une question

L'Union européenne rappelle à l'ordre Israël

Favorable elle aussi aux conclusions du rapport Mitchell, l'Union européenne (UE) a mis à profit une réunion du comité d'association UE-Israël, lundi 21 mai, pour rappeler sèchement l'Etat hébreu à ses obligations. « L'UE a toujours reconnu les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, mais ces dernières doivent être assurées en respectant pleinement les droits de l'homme et dans le cadre de la règle de droit », comme stipulé par l'accord d'association, a indiqué la présidence suédoise. Dans ce contexte, « l'utilisation disproportionnée de la force est inadmissible », tout comme les « assassinats extrajudiciaires » de Palestiniens.

Le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, a estimé qu'« une convergence est en train de s'élaborer entre les Etats-Unis et l'Union européenne » sur le Proche-Orient.

c'est d'ailleurs, souligne-t-il, dans ce contexte-là que le rapport Mitchell place cette question cruciale : « Elle n'y est en aucune manière liée à l'appel préalable à la cessation des hostilités », souligne Colin Powell.

très difficile pour les Israéliens, et ils l'ont déjà fait savoir. » Le chef de la diplomatie indique à ce propos qu'il veut « voir quelles sont les possibilités de résoudre les divergences très profondes qui existent entre les

deux côtés sur la question de l'expansion des colonies existantes ».

C'est donc au stade des mesures de restauration de la confiance que la diplomatie américaine prévoit d'intervenir activement, « en travaillant étroitement avec les deux côtés pour élaborer un cadre et un calendrier pour l'exécution des recommandations du rapport », ainsi que, si nécessaire, celle des propositions jordano-égyptiennes également avancées pour un retour au calme.

« AUSSI SIMPLE QUE CELA »

Ce rôle est attribué à deux diplomates américains, l'ambassadeur en Israël Martin Indyk et le consul général à Jérusalem Ron Schlicher qui ont pour instruction de « se mettre au travail immédiatement ». Leurs efforts seront coordonnés par l'actuel ambassadeur américain en Jordanie William Burns, appelé à devenir sous-secrétaire d'Etat pour le Proche-Orient lorsque le Sénat l'aura confirmé, mais qui devient d'ores et déjà l'assistant spécial chargé du dossier israélo-palestinien auprès de Colin Powell. Pour l'heure, William Burns et

son équipe vont prendre contact avec les protagonistes pour des discussions exploratoires sur les perspectives de mise en œuvre des recommandations du rapport Mitchell, y compris celles d'une cessation des hostilités. C'est sur la base des résultats de ces discussions initiales que « je déterminerai ce que je peux peut-être faire de plus, d'une manière plus personnelle, pour aider à la réconciliation entre Israël et les Palestiniens et faire avancer le processus », a précisé Colin Powell.

C'est donc un engagement conditionnel et calibré que l'administration Bush propose aux dirigeants du Proche-Orient. « Les Etats-Unis ne présentent pas un nouveau plan de paix, a résumé le secrétaire d'Etat. La diplomatie itinérante (« shuttle diplomacy ») n'est pas ce dont nous avons besoin en ce moment. Il est devenu clair que si la violence ne baisse pas, il n'y a aucune perspective de négociations. C'est aussi simple que cela. Et c'est incontournable. »

Sylvie Kauffmann

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Les recommandations de la commission Mitchell

VOICI des extraits du rapport de la commission Mitchell, rendu public lundi 21 mai à New York.

« Le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne devraient réaffirmer leur engagement à respecter les accords existants et devraient sans condition et immédiatement mettre fin aux violences. Ils devraient reprendre immédiatement leur coopération en matière de sécurité (...) [et] œuvrer ensemble pour établir une période d'accalmie significative. »

« L'Autorité palestinienne devrait affirmer clairement par des actions concrètes (...) que le terrorisme est inacceptable et condamnable et qu'elle n'épargnera aucun effort pour empêcher les actions terroristes et punir leurs auteurs. Le gouvernement israélien devrait geler toute activité de colonisation, y compris la croissance naturelle des colonies existantes. »

« Le gouvernement israélien devrait veiller à ce que son armée adopte et applique des procédures d'engagement non mortelles face à des manifestants désarmés. L'Autorité palestinienne devrait empêcher les tirs à partir des zones d'habitation palestiniennes sur des zones d'habitation israéliennes et des positions de l'armée israélienne. Le gouvernement israélien devrait lever le bouclage des territoires, transférer à l'Autorité palestinienne les sommes provenant des taxes et permettre aux Palestiniens qui travaillaient en Israël de retrouver leur emploi. »

La Commission souligne que l'arrêt des violences et l'adoption de mesures de confiance « ne dureront pas en l'absence d'un retour à des négociations constructives ».

Les conclusions du rapport Mitchell reçoivent un accueil très favorable

JÉRUSALEM

de notre correspondant

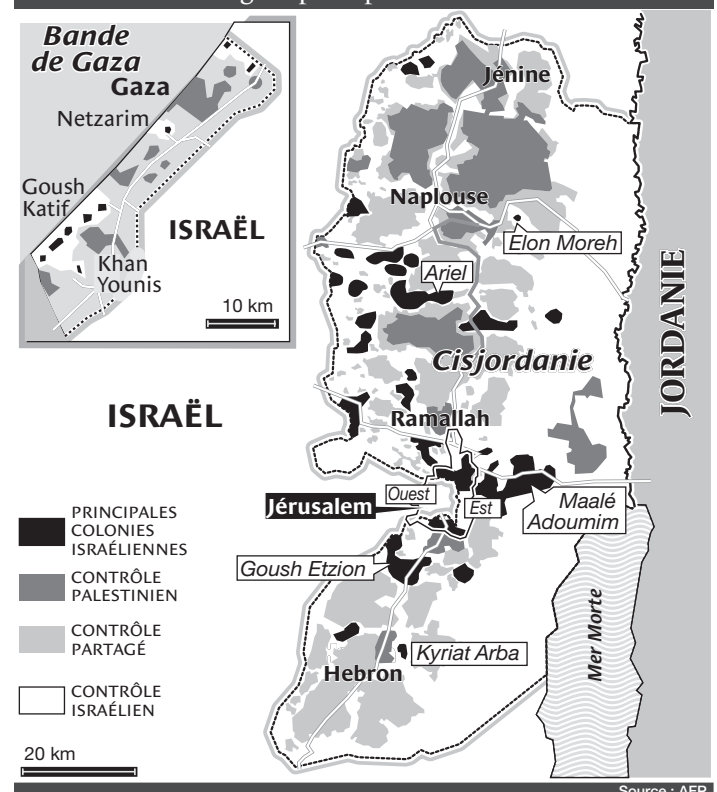
Rarement commission d'« établissement des faits », ainsi que s'intitule officiellement la commission Mitchell chargée d'enquêter sur les violences qui opposent Palestiniens et Israéliens, n'aura fait l'objet d'un tel consensus. Son rapport définitif était à peine remis que les Palestiniens, sans fausse note, en adoptaient toutes les propositions, appelant même à la convocation d'un sommet pour les mettre en œuvre ; quelques heures plus tard, les Israéliens, à leur tour, l'estimaient globalement positif, même s'ils émettaient des réserves sur certaines de ses conclusions et repoussaient, pour l'instant, toute idée de sommet. Américains, Européens et secrétaire général des Nations unies ont manifesté à l'unisson une satisfaction identique.

RESTAURER LA CONFIANCE

Créée lors du sommet de Charm el-Cheikh, en octobre 2000, la commission Mitchell – du nom de son président George Mitchell, ancien sénateur démocrate américain qui avait déjà accompli un travail de médiation identique en Irlande du Nord – était chargée d'étudier les raisons de l'irruption de violences qui, depuis le 29 septembre, ont balayé tous les progrès faits dans le dialogue israélo-palestinien depuis des années. Un pré-rapport avait été remis, le 6 mai, aux deux parties (Le Monde daté 8 mai). C'est en tenant compte de leurs remarques que la commission a rédigé son travail définitif, rendu public lundi 21 mai, à New York.

Globalement, le rapport final ne diffère guère du rapport précédent. Avec le même nombre de pages, et en termes quasiment identiques, il décrit l'enchaînement des faits, évite de stigmatiser l'une ou l'autre partie même s'il ne juge pas toujours appropriée telle ou telle de ses initiatives, et, surtout, appelle à « l'arrêt immédiat et sans condi-

Des colonies regroupant près de 200 000 habitants



tions » de toutes les violences, invitant les parties à respecter « les accords existants » puis à « reprendre immédiatement leur coopération en matière de sécurité ». Diffé-

rentes mesures – dont, essentiellement, côté palestinien, la mise en œuvre d'actions concrètes indiquant une claire volonté de ne pas utiliser le terrorisme pour atteindre

des objectifs politiques et, côté israélien, le gel de « toute activité de colonisation, y compris la croissance naturelle des colonies existantes » – sont proposées pour restaurer la confiance réciproque, balayée par huit mois de combats et de violences inégales. Après quoi, estime la commission, il sera peut-être possible de reprendre les négociations au fond, étant entendu que toutes les mesures précédentes « ne dureront pas en l'absence d'un retour à des négociations constructives ».

UNE JOURNÉE « ORDINAIRE »

Dans leurs lettres envoyées à la commission pour la remercier du travail accompli, Israéliens et Palestiniens, en des termes quasi identiques, ont estimé que son travail serait utile pour l'avenir. « Tentative constructive et positive pour briser le cycle de la violence et faciliter la reprise des négociations bilatérales », ont estimé les premiers ; « fondations raisonnables et cohérentes pour résoudre la crise actuelle et ouvrir le chemin conduisant à la reprise significative des négociations », ont assuré les seconds ; « rapport équilibré et honnête dont je partage les conclusions », a conclu le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan.

Après huit mois d'affrontements sanglants, d'accusations réciproques et d'échecs répétés, une telle unanimité mérite d'être relevée, même si ses conséquences ne sont

pas évidentes. Si chaque partie peut se féliciter des conclusions qui vont dans son sens – pour les Israéliens la condamnation du terrorisme et pour les Palestiniens celle de la colonisation et des moyens militaires déployés contre eux –, l'arrêt des violences et la reprise des négociations sont loin d'être choses faites.

De ce point de vue, lundi aura été une journée « ordinaire », avec échanges de tirs dans les environs de Jérusalem et intervention d'hélicoptères au-dessus de la bande de Gaza, activités illustrant parfaitement le diagnostic posé par la commission Mitchell. Près du camp de réfugiés de Bureij, dans la bande de Gaza, deux militants du Fatah ont ainsi été tués par l'armée israélienne, qui affirme qu'ils s'approprièrent à mettre en place un engin explosif.

La nuit précédente, des hélicoptères israéliens avaient attaqué une petite usine métallurgique de la bande de Gaza, assurant que des mortiers y étaient fabriqués. Les Palestiniens affirment que l'usine ne fabriquait que des pièces détachées pour voiture. Lundi toujours, le quartier juif de Giló, à Jérusalem-Est, a fait l'objet de tirs qui ont provoqué une riposte israélienne. Les combats ont duré plusieurs heures, combats au cours desquels cinq habitants israéliens de Giló ont été blessés, deux par balles et trois par des éclats de verre.

G. M.

Le combat impossible des implantations juives

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Le gouvernement israélien aura beau ne pas vouloir l'admettre, rien n'empêchera l'opinion publi-

ANALYSE

Une majorité d'Israéliens ne soutiennent plus l'expansion des colonies

que israélienne comme internationale de faire sienne l'une des principales conclusions du rapport Mitchell : il y a une forte corrélation entre la colonisation et les violences qui déchirent la région depuis huit mois. La visite d'Ariel Sharon sur le mont du Temple, l'espérance des Mosquées, fin septembre 2000, affirme la commission Mitchell, n'était que le prétexte qui les a déclenchés. Mais c'est bien, entre autres facteurs, la colonisation qui les a fait mûrir et qui continue à les nourrir.

Une récente étude de l'organisation La Paix maintenant établit que depuis l'élection d'Ariel Sharon, en février, quinze nouvelles implantations au moins ont été installées en Cisjordanie : extensions

de colonies existantes ou nouvelles communautés formées de quelques caravanes attendant des jours meilleurs. Parfois ces nouvelles implantations sont une réaction « spontanée » à l'assassinat sur les routes environnantes d'un colon ; plus souvent, il s'agit d'une installation visant à occuper un peu plus de terrain pour empêcher toute solution passant par l'évacuation. Plus les colons sont nombreux, plus leur éventuel recasement s'apparente à un insoluble casse-tête ; et plus le gouvernement sera hésitant à prôner une solution radicale.

L'Autorité palestinienne a fini par comprendre l'intérêt qu'il y avait à enfoncer le clou de la colonisation. Parler de l'Intifada d'Al-Aqsa, dénier aux juifs tout lien avec le mont du Temple et le mur des Lamentations, déclarer, comme encore récemment Yasser Arafat lors de la commémoration de la Naqba qui célèbre la « catastrophe » de la création d'Israël, que le combat ne s'arrêtera que lorsque le dernier réfugié aura exercé son droit au retour, ne peut que raidir les Israéliens dans un front commun dressé contre un danger qui, pensent-ils, menace leur existence en tant que juifs désireux de vivre dans un Etat juif.

Mais désigner les colonies comme un obstacle à la paix et à la coexistence est un discours largement compris dans la société israélienne, qui est susceptible de briser ce consensus national et, avec lui, la stabilité du gouvernement d'union qui le coiffe. Il y a belle lurette que personne, contrairement à Ariel Sharon, ancien ministre des infrastructures qui a tant fait pour leur expansion, ne voit plus dans les colonies des bastions stratégiques indispensables à la sécurité d'Israël.

MILLE DANGERS

Trente-quatre ans après l'occupation de la Cisjordanie, les colonies sont vécues pour ce qu'elles sont : le reliquat d'une politique d'expansion territoriale et idéologique dans laquelle tous les gouvernements, de gauche comme de droite, ont trempé mais qui, aujourd'hui, exposent leurs habitants à mille dangers, mobilisent des régiments entiers pour les en protéger et n'empêchent pourtant pas le pays de s'enfoncer dans la guerre.

Un récent sondage publié par Yedioth Aharonoth indiquait que 61 % des Israéliens, contre 34 %, étaient favorables à un gel des constructions dans les colonies en

échange de l'arrêt des violences, comme plusieurs voix palestiniennes autorisées le proposent. Un résultat très significatif quand on connaît la défiance que les Israéliens nourrissent pourtant à l'égard de Yasser Arafat et de sa politique, et le soutien qu'ils ont accordé – 62 % ! – à l'emploi de F-16 pour riposter à l'attentat de Netanya. « Il est temps d'affûter les questions que la gauche compte présenter au jugement du public israélien, en concluant, dans Maariv, un éditorialiste. Accepterons-nous toujours de combattre les Palestiniens pour les implantations ? Accepterons-nous de tuer et d'être tués pour une idée qui n'est pas la nôtre ; une idée à laquelle n'adhère qu'une petite partie radicale de notre peuple ? »

Quelle que soit la façon dont on la tourne, la colonisation sera toujours vue, en Israël ou à l'étranger, de la même façon : l'occupation illégitime de terres qui appartiennent à d'autres. Avec une telle image, aucune guerre ne peut être gagnée, quels que soient les moyens techniques et militaires déployés, quelles que soient les subtilités des arguments juridiques assésés.

Georges Marion

AFIG **BAC + 1** **ISG**

RÉORIENTEZ-VOUS VERS UNE GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE

L'AFIG
(ANNÉE DE FORMATION INITIALE À LA GESTION)
VOUS PRÉPARE À INTÉGRER
L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

Contactez Marion Maury : 45, rue Spontini - 75116 Paris
Tél. 01 56 26 26 10

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

GAUCHE Lionel Jospin a rendu ses derniers arbitrages, mardi 22 mai dans la matinée, avant l'examen en deuxième lecture du projet de loi de modernisation sociale à l'Assemblée

nationale. Sur la question centrale du contrôle des licenciements, le premier ministre ne veut pas bousculer l'équilibre général du texte, en dépit des demandes des communistes, des

Verts et d'une partie des socialistes. ● **LES DÉPUTÉS COMMUNISTES** sont nombreux à être partagés entre le principe de la solidarité gouvernementale et le combat pour la défen-

se des salariés licenciés. Plusieurs ont l'intention de voter contre le texte, en tout état de cause. ● **LA CGT** organisait, alors que débutait l'examen du projet, une journée nationa-

le d'action interprofessionnelle. Elle déterminera, à l'issue de cette journée, sa position vis-à-vis de la manifestation nationale contre les licenciements prévue le 9 juin.

Lionel Jospin refuse de céder aux pressions du PCF sur les licenciements

Le projet de loi de modernisation sociale, réexaminé par l'Assemblée nationale mardi 22 mai, a été précédé d'après négociations dans la majorité. Le premier ministre est prêt à renforcer les conditions de reclassement des salariés licenciés et le rôle du comité d'entreprise, mais pas davantage

Y AURAIT-IL un malentendu entre Maxime Gremetz (PCF) et Elisabeth Guigou ? Lundi 20 mai, en quittant le bureau de la ministre de l'emploi et de la solidarité,

RÉCIT

Vingt-quatre heures de négociations entre le gouvernement et sa majorité

le député de la Somme était plutôt optimiste : « Je ne pensais pas qu'elle serait aussi ouverte », commentait-il en début de soirée, en n'excluant pas d'appeler à voter « pour » le projet de loi de modernisation sociale, et son dispositif sur les licenciements économiques, qui doit être examiné en deuxième lecture, mardi 22 mai, à l'Assemblée nationale. M. Gremetz appelait de ses vœux « une définition plus stricte du licenciement économique » (lire ci-dessous) et un « renforcement » du pouvoir des représentants de salariés en leur permettant de contester le motif économique des licenciements.

La tonalité était toute différente, mardi, en fin de matinée, à la sortie du petit déjeuner qui réunit, chaque semaine, les dirigeants socialistes à Matignon. « Il y a plein de choses bien pour les salariés dans ce texte. On sait pourquoi le Medef vote contre. Voter contre, c'est voter comme le Medef... », insinuait-on dans l'entourage du premier ministre. Pas question, donc, pour Matignon, de paraître céder à la pression des communistes qui, depuis une semaine, menaçaient de voter contre. « J'ai peur, en effet, qu'un malentendu ne se soit glissé entre Gremetz et Guigou », euphémise un dirigeant socialiste.

Il fallait toutefois faire un geste. Celui-ci a été calibré au millimètre.

Mardi, en fin de matinée, le gouvernement devait déposer « deux ou trois » amendements. L'un vise à allonger la durée des congés de conversion pour le reclassement des salariés licenciés. En réponse aux Verts et à la CGT, une seconde mesure inscristrait dans la loi la jurisprudence « Samaritaine » permettant au juge d'ordonner la réintégration de salariés lorsque le plan social est jugé « nul et non avenue ». Eventuellement, un troisième vise à renforcer les procédures de concertation du comité d'entreprise. Sans aller jusqu'à créer un droit d'opposition du CE, comme le souhaitent le PCF et la CGT. La Rue de Grenelle a une dernière cartouche sur la sous-traitance.

« LES VOIES D'UN ÉQUILIBRE »

Cela suffira-t-il à satisfaire les alliés du PS ? Lundi, en fin d'après-midi, le premier secrétaire du PS laissait entrevoir des ouvertures plus importantes. Il faut « sans doute repréciser la notion de licenciement économique, sans doute permettre une meilleure information et consultation des comités d'entreprise, une intervention plus forte

Une bataille de définitions

Plusieurs rédactions permettant de définir le licenciement économique sont proposées. ● **L'article L. 321-1 du code du travail.** « Constitue un licenciement pour motif économique le licenciement effectué par un employeur pour un ou plusieurs motifs non inhérents à la personne du salarié résultant d'une suppression ou transformation d'emploi ou d'une modification substantielle du contrat de travail, consécutives notamment à des difficultés économiques ou à des mutations technologiques ».



de l'administration à certains moments », déclarait-il. Optimiste, François Hollande ajoutait : « Le Parti communiste trouvera avec nous les voies d'un équilibre qui ne sera pas honteux. » Jusqu'au der-

nier moment, cela n'allait pas de soi. Lundi 21 mai, la majorité plurielle a défilé dans le bureau d'Elisabeth Guigou. Marie-Hélène Aubert (Verts, Eure-et-Loir) est arrivée en premier. Pendant « une

autres, par la Gauche socialiste et par le président de la commission des finances, Henri Emmanuelli (PS).

● **La version du PCF.** Rédigé par Maxime Gremetz, Muguette Jacquaint et Jacqueline Fraysse, l'amendement supprime l'adverbe « notamment » et propose d'encadrer une troisième cause de licenciement, relative aux « nécessités de réorganisation indispensables à la préservation de l'activité de l'entreprise ». Il précise les termes « mutations technologiques » et « difficultés économiques » afin que le licenciement soit le « recours ultime ».

● **L'amendement « Le Garrec ».** Le président de la commission des affaires sociales, Jean Le Garrec (PS), propose de modifier l'article L. 321-1 en supprimant l'adverbe « notamment » et en ajoutant la notion de « réorganisations destinées à sauvegarder la compétitivité des entreprises ». ● **La formule « Attac ».** L'amendement supprime l'adverbe « notamment » pour éviter, selon l'exposé des motifs, que des licenciements soient « autorisés » pour des raisons liées à la « compétitivité » des entreprises. Il est cosigné, entre

demi-heure », la députée a défendu les amendements des écologistes auprès de la ministre de l'emploi, avant d'aller donner une « conférence sur les OGM » à l'université d'Assas. « On ne votera pas le texte en l'état », a prévenu l'élue de Châteaudun, qui a toutefois exclu de voter « contre ». Les écologistes souhaitent donner aux tribunaux la possibilité d'« annuler les licenciements économiquement injustifiés » – notamment quand ils visent à « augmenter les profits » – et d'autoriser, par conséquent, la « réintégration » du salarié. Selon la députée, M^{me} Guigou n'a « pas fermé la porte » à certaines revendications.

Au suivant, Bernard Charles (PRG), président du groupe Radical, Citoyen, Vert de l'Assemblée, a réclamé un renforcement des « mesures de reclassement » des salariés.

LES « PERLES » DE M. LE GARREC

Vers 18 heures, c'était au tour de Maxime Gremetz. Le député de la Somme a passé « une heure » en compagnie d'« Elisabeth ». Le temps de présence est proportionnel au péril. « On a besoin d'une avancée sur le code du travail », insiste le député d'Amiens, qui, au passage a égratigné le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée, Jean Le Garrec (PS) : « Il enfle des perles. »

Adopté sans trop d'accros en première lecture, à l'Assemblée nationale, en janvier, le volet « emploi » du texte s'est corsé avec l'annonce des licenciements chez Marks & Spencer, Danone et Valeo. Le parti de Robert Hue, affaibli au lendemain des élections municipales, a eu besoin d'air. Lors du passage du texte au Sénat, fin avril, les sénateurs communistes, ont plaidé en faveur de « l'interdiction des licenciements économiques dans les entreprises

bénéficiaires (Le Monde du 27 avril). En vain. Leurs collègues députés ne reliaient pas cette proposition. Pilotée par M. Gremetz, l'offensive des députés communistes porte sur deux fronts : outre une définition « plus stricte » du licenciement économique que celle prévue dans le code du travail, ils réclament un renforcement des pouvoirs du comité d'entreprise en amont du plan social.

Le climat s'est dégradé à l'approche du débat en deuxième lecture, à l'Assemblée, y compris dans les rangs socialistes. La nouvelle définition du licenciement économique, prévue par le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée, M. Le Garrec, qui introduit la notion de « compétitivité des entreprises », n'a pas fait l'unanimité et a suscité un vif débat lors du bureau national du PS, mardi 15 mai, puis le lendemain, lorsque la commission des affaires sociales s'est réunie (Le Monde du 18 mai). « Depuis quatre ans, de Vilvorde à Marks & Spencer, les licenciements économiques nous auront empoisonné la séquence... », soupire M. Hollande.

Depuis, le gouvernement s'est attaché à calmer l'attelage. Jeudi, le directeur de cabinet de M^{me} Guigou, Christian Vigouroux, le conseiller social du premier ministre, Jacques Rigaudiat, et son conseiller parlementaire, Pierre Guelman, se sont réunis avec M. Le Garrec, au Palais-Bourbon, pour « faire le point ». Lundi, la Rue de Grenelle a envoyé aux députés de la majorité un « argumentaire » qui rappelle, point par point, le contenu du texte. Au chapitre « licenciements économiques », la note précise les « propositions de gouvernement pour la deuxième lecture ». Aux députés de la majorité de les apprécier.

Récit du service France

Les communistes s'essaient à la « protestation constructive »

Le parti de Robert Hue reste tenu par la solidarité gouvernementale

ZONE à risques, pour le Parti communiste. Alors que le projet de loi de modernisation sociale revient en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, lesté de ses amendements, le PCF va devoir démontrer toute sa virtuosité en matière de « protestation constructive », selon l'expression de Robert Hue. Dans un domaine aussi emblématique, l'exercice est rien de moins que périlleux.

Accusé de courir après l'extrême gauche, depuis les déconvenues municipales, M. Hue s'est d'avance dédouané de ce reproche, samedi 19 mai, à la sortie du conseil national : « Nous ne faisons pas de la surenchère, je ne suis pas le « Monsieur Plus » de la majorité », a plaidé le secrétaire national. Sans bien convaincre, puisque les députés communistes avaient voté le texte en première lecture. La « prétendue surenchère » ? Sylvie Jan, membre du collège exécutif char-

gée du rapport d'activité, l'a balayée devant le conseil national : « Notre prise de responsabilité dans le maximum de lieux de décision (...) tend à vouloir arracher toutes les avancées possibles. Notre départ aujourd'hui déroulerait un tapis de soie sous les pieds de la droite », a asséné la responsable des relations avec les partis et les syndicats.

M. GREMETZ, POISSON-PILOTE

Toutefois, au moment où, pour la première fois, le débat est ouvert sur la désignation du candidat du parti à l'élection présidentielle, l'unité est plus que jamais de façade. Au groupe communiste, c'est tempête sous les crânes. Il n'y en a qu'un qui se sente « comme un poisson dans l'eau », c'est Maxime Gremetz ! Longtemps confiné dans le rôle de l'électron libre, le député de la Somme joue désormais le fédérateur. « Avant, j'étais isolé dans le groupe, maintenant tout le monde se réfère à moi, se réjouit l'élue. J'observe que le conseil national du PCF, réuni le week-end dernier, s'est placé sur la même ligne que moi », affirme-t-il sans modestie excessive.

Après avoir critiqué sans retenue les amendements « rouges » présentés au Sénat par les élus communistes (Le Monde du 27 avril), qui demandaient l'interdiction des licenciements en sachant cette voie sans issue, M. Gremetz veut, plus modestement cette fois, donner de nouveaux droits aux salariés (lire ci-dessus). Pour d'autres, il est déjà trop tard. Patrice Carvalho, envisage de voter contre le projet de loi, jugeant l'attitude du groupe trop timorée. « Nous sommes trop accommodants alors que se joue en ce moment notre survie. Nos élec-

teurs potentiels s'abstiennent, votent Verts, Laguiller ou FN. On ne peut pas continuer ainsi, et ne comptons surtout pas sur le PS », s'empare le député de l'Oise. Amendements ou pas, André Gerin (Rhône) votera contre aussi. « C'est bien du point de vue du ton, mais cela ne suffit pas. Il faut aller beaucoup plus loin sur la façon globale d'aborder les questions. » Pour le maire de Venissieux, deux questions essentielles sont négligées : le bilan de la gauche plurielle depuis 1997 et le projet « alternatif et combatif dont le PCF devrait être porteur ».

Moins pessimiste, Jean-Claude Lefort veut encore croire que le gouvernement finira « par s'ouvrir » aux revendications des salariés. Le député du Val-de-Marne plaide pour des signes forts. « Lionel Jospin se déclare pour la loi du marché et contre la société de marché mais il faut des éléments pour étayer l'interface. Quand le PS réalise le consensus avec la droite comme ce fut le cas pour le PARE, cela ne peut être que mal perçu par l'opinion », juge-t-il.

Jean-Claude Gayssot, lui, avait pris soin de faire entendre auparavant sa petite musique, par voie de presse. Dans une tribune publiée par Libération le 14 mai, le ministre de l'équipement propose sa propre version de la lutte contre les effets de la mondialisation : alors que les moyens de production sont aujourd'hui l'intelligence et la matière grise, pourquoi ne pas donner aux salariés « un véritable droit de codécision dans la vie et la gestion de l'entreprise » ? Pour l'heure, le président du groupe de l'Assemblée, Alain Bocquet, est resté des plus discrets.

Élie Barth et Béatrice Gurrey

La CGT contrainte à faire cavalier seul

C'EST un gros test pour la CGT. La confédération dirigée par Bernard Thibault organisait, mardi 22 mai, dans toute la France, une journée nationale d'action interprofessionnelle destinée à la fois à protester contre les licenciements et à obtenir des droits nouveaux pour les salariés, notamment en matière de consultation, d'information et de contrôle s'agissant des plans sociaux. Des défilés et actions diverses devant les préfectures et les chambres patronales étaient prévues dans une soixantaine de villes, dont Bayonne, Caen, Montpellier, Lyon, Toulouse, Rennes et Marseille, en passant par Amiens, Annecy, Roanne, Pau, Nevers, Mâcon, Romorantin ou Vesoul.

A Paris, le cortège devait quitter à 15 heures la gare Montparnasse pour gagner les abords de l'Assemblée nationale, où devait débiter l'examen en deuxième lecture du projet de loi sur la modernisation sociale. Une vingtaine de cars venus de l'Aisne, du Nord et de la Sarthe devaient se joindre à ce défilé. Auparavant, la Fédération CGT de l'agroalimentaire avait prévu de se rassembler sous les fenêtres du siège social du groupe Danone. Dès 7 heures, mardi matin, une centaine de militants de la CGT-Ile-de-France ont donné le coup d'envoi à cette journée d'action en se rassemblant pour une manifestation « surprise » place du Palais-Bourbon, afin d'accueillir les députés au son de cornes de brume.

M. Thibault conduira le défilé parisien, en tête duquel devaient prendre place les salariés des entreprises affectés par des plans sociaux. La CGT souhaite « élargir la mobilisation à l'ensemble du public et du privé » pour revendiquer « de nouveaux droits à l'intervention économique » : elle veut notamment conditionner les projets de restructuration à l'accord majoritaire des représentants du

personnel dans le privé et assurer le droit « des citoyens à être informés sur les projets de restructuration dans les services publics et sur l'avis des personnels ». Elle veut surtout pousser l'idée d'« un nouveau statut du travail salarié assurant à chaque salarié l'emploi stable, la pérennité du contrat de travail, le développement de sa qualification et de sa

De la réussite de cette journée dépendra la participation de la confédération au 9 juin

rémunération, ses droits à la formation continue, tout au long de la vie professionnelle quels que soient ses employeurs, quelles que soient les évolutions de telle ou telle entreprise ». Dès lors, plusieurs dizaines d'appels aux débrayages ont été lancés concernant les secteurs de l'agroalimentaire, du commerce, de la fonction publique, des entreprises comme Snecma, Renault, Peugeot

Poissy, Saint-Gobain emballage, EDF, Alstom, Alu Pechiney, GIAT Industries, la Mutualité agricole, La Poste.

La CGT entendait aussi ne pas laisser aux différentes composantes de la majorité plurielle, et plus particulièrement au groupe PCF de l'Assemblée nationale, le soin d'apparaître, mardi, seuls, en pointe de la bataille sur les licenciements. En revanche, elle n'est pas parvenue à rallier sur son initiative les quatre autres centrales traditionnelles. Après la CFDT, FO et la CGC, la CFTC, qui a beaucoup hésité, n'a pas lancé d'appel confédéral à la journée du 22 mai. Pour autant, certains cortèges régionaux vont prendre une forme unitaire, comme à Dijon (CGT-FSU-UNSA), à Besançon (CGT-SUD-FSU-UNSA-CFTC), à Auch (CGT-CFDT-FSU-UNSA-SUD) ou à Annecy, avec la présence de FO.

Par ailleurs, l'ampleur de cette journée ainsi que l'attitude du gouvernement conditionneront la participation ou non de la CGT, au niveau confédéral, à la manifestation nationale contre les licenciements prévue à Paris, le 9 juin, à l'initiative de syndicalistes d'entreprises à plans sociaux.

Caroline Monnot

Formation linguistique



L'anglais à Oxford Cambridge Boston
L'allemand à Heidelberg
L'espagnol à Madrid
L'attention individuelle des professeurs garantit une parfaite maîtrise de l'anglais, de l'allemand et de l'espagnol. Stages pour adultes, étudiants et jeunes.
☎ 0825 00 10 70 www.oise.net
Bureaux conseil à Bordeaux, Lille, Lyon, Paris, Rennes, Strasbourg et Versailles

OI/SE

PROFESSION POLITIQUE
LA NEWSLETTER
Chaque mercredi
Dès la sortie du Conseil des ministres, le compte-rendu et les nominations.
Les élections, mouvements et nominations de la semaine.
Gratuitement sur : professionpolitique.com

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
SUP'AVOCAT SUP'ENM
Session d'été intensive sur place
Cours par correspondance : annuel et été
Tél. : 01 42 24 10 72
www.isth-es.com

Le Sénat s'apprête à durcir la répression des mineurs délinquants

Un couvre-feu pour les moins de 13 ans est évoqué

UNE MAILLE à l'endroit, une maille à l'envers. Du projet de loi sur la sécurité quotidienne, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, le 27 avril, ne subsistera guère plus que l'intitulé après son examen par les sénateurs. La majorité sénatoriale, de droite, entend défendre sa propre philosophie au long d'un débat qui s'engageait mardi et qui pourrait se prolonger au-delà du 23 mai, selon le président de la commission des lois, Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne). « Ce n'est pas tant ce qu'il y a dans le texte mais ce qui n'y figure pas qui nous gêne », déclare le rapporteur Jean-Pierre Schosteck (RPR, Hauts-de-Seine).

A l'origine, le projet défendu par le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, était destiné à encadrer la vente des armes à feu, à renforcer la répression des délits à la carte bancaire, à élargir les prérogatives des adjoints de sécurité, à contrôler les filières d'immigration illégale vers le Royaume-Uni et à ordonner l'euthanasie des chiens dangereux. Pendant la discussion à l'Assemblée, le canevas a été élargi, parfois avec l'assentiment des députés socialistes qui ont, à l'occasion, outrepassé les souhaits du gouvernement. L'interdiction de la vente par correspondance des armes à feu des sept premières catégories a été levée pour satisfaire les chasseurs. Le fichier national des empreintes génétiques a été étendu aux crimes de vol, d'extorsion et de destruction.

En revanche, la révision de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, réclamée par une partie de la droite, n'avait pas été retenue. La commission des lois du Sénat a repris pour l'essentiel les amendements des députés de l'opposition sur ce sujet. Elle propose de permettre de

prononcer une peine, à l'exception de l'emprisonnement, à l'encontre des délinquants de dix à treize ans et envisage le placement des mineurs de treize à seize ans en détention provisoire. Elle prévoit aussi de confier le versement des prestations familiales à un tuteur lorsque l'enfant méconnaît à plusieurs reprises un arrêté interdisant la circulation sur la voie publique.

« CHIFFRES INQUIÉTANTS »

Concernant les attributions des élus locaux, il est fait obligation au procureur de la République d'informer le maire des crimes ou délits commis dans sa commune et de motiver les classements sans suite. Dans son rapport, M. Schosteck donne aux maires la possibilité de « déclarer le couvre-feu pour les moins de treize ans » circulant seuls sur la voie publique « entre minuit et six heures du matin ».

« Les chiffres de la délinquance juvénile sont très inquiétants », estime Henri de Raincourt (RI, Yonne), qui souhaite la création d'une commission d'enquête « pour évoquer les moyens de faire face ». Après l'éclatement du Front national, la droite sénatoriale se sent désormais légitime pour exprimer ses convictions en matière de sécurité. « On ne nous traite plus d'extrémistes quand on aborde le sujet », observe Alain Joyandet (RPR, Haute-Saône). Jean-Claude Peyronnet (Haute-Vienne), au nom du groupe socialiste, s'insurge contre « l'aspect très répressif du rapport de Jean-Pierre Schosteck. On veut faire des maires des shérifs et accabler les jeunes. Pour la droite, la campagne électorale a déjà commencé ».

Elie Barth

► www.lemonde.fr/insecurite

La droite accuse M. Delanoë de créer une « police municipale déguisée »

APRÈS les annonces conjointes du maire de Paris, Bertrand Delanoë, et du nouveau préfet de police, Jean-Paul Proust, le débat sur la sécurité a largement occupé la séance du conseil municipal, lundi 21 mai, ravivant l'un des débats de la campagne entre l'ancienne majorité et la nouvelle. M. Delanoë a exposé le dispositif qu'il va mettre en place pour améliorer la sécurité dans les rues de la capitale : embauche de 500 emplois-jeunes affectés à la sortie des écoles et recrutement de 500 nouveaux « professionnels formés » pour lesquels 21 millions de francs ont été inscrits au budget 2001. Ces personnels seront, pour cent d'entre eux, des « correspondants de nuit » travaillant comme médiateurs sociaux dans les cités HLM les plus sensibles. Deux cents inspecteurs de la Ville prendront en charge la surveillance des parkings souterrains municipaux et l'accompagnement des personnes âgées. Enfin, sur deux ans, 400 agents de surveillance de Paris (ASP) seront recrutés.

Le projet prévoit aussi l'élargissement, par voie législative, des compétences des ASP - les « pervenches » parisiennes -, placés sous l'autorité de la préfecture de police mais pour le moment cantonnés à la verbalisation des véhicules en stationnement. Un amendement au projet de loi sur la sécurité, actuellement débattu au Sénat (lire page 7), leur attribuerait la qualité d'agent de police judiciaire adjoint afin qu'ils puissent effectuer des relevés d'identité et verbaliser d'autres infractions, en matière de propreté, de déjections canines notamment.

La préfecture de police entend compléter le dispositif, a expliqué M. Proust, en déployant 1 000 policiers supplémentaires « à pied » (Le Monde du 22 mai). « Cet objectif est réaliste », a commenté le préfet de police, qui souhaite « mieux employer » les 19 000 fonctionnaires en poste à Paris et qui s'est engagé à suivre « à l'unité près » l'utilisation de ces nouveaux moyens. Ces manifestations de bonne

volonté et l'évocation, par M. Delanoë, d'un « partenariat sans précédent » entre la Ville et la préfecture de police n'ont pas ébranlé le scepticisme de la droite, qui reste arc-boutée sur son idée de création d'une « police municipale ». Le président du groupe RPR, Philippe Séguin, dont c'était la première intervention devant le Conseil de Paris depuis son échec aux municipales, a qualifié « d'usine à gaz » les propositions du maire. La création d'une police municipale « n'est pas contraire aux principes de la République », a répété M. Séguin, qui estime que la « police de proximité » ne « saurait être le refuge de l'emploi précaire, le lieu de la sous-qualification, le prétexte à des dérives prétoiriques ».

« USINE À GAZ »

Pour Claude Goasguen, président du groupe DL, le plan de la gauche parisienne est « timoré et sans perspective ». « Arrêtons cette politique qui recrute des effectifs de police municipale déguisée sous d'autres noms », a-t-il lancé. Quant au balladurien Philippe Goujon, ancien adjoint (RPR) à la sécurité de Jean Tiberi, il a raillé « une monstruosité politico-juridico-administrative unique en son genre ». Les deux vœux du RPR et de l'UDF, réclamant la création d'une police municipale et le transfert des pouvoirs de police au maire de Paris, ont été rejetés.

Christine Garin

► www.lemonde.fr/paris

■ BERNARD BLEDE, ancien secrétaire général de la Ville de Paris, devient directeur général des services administratifs du conseil général des Hauts-de-Seine, que préside Charles Pasqua (RPF). Cette décision a été annoncée, lundi 21 mai, à la commission permanente du conseil. Le directeur du cabinet de M. Pasqua sera François Asselineau, conseiller (RPF) de Paris, en remplacement d'Edouard Lacroix, qui prend sa retraite.

L'Elysée s'inquiète de plus en plus des conséquences des « affaires » sur la candidature de Jacques Chirac

L'opposition accuse Lionel Jospin de soutenir en sous-main l'initiative d'Arnaud Montebourg

La signature, par trente députés de la majorité, de la proposition de résolution d'Arnaud Montebourg, député (PS) de Saône-et-Loire, tendant à

faire comparaître Jacques Chirac devant la Haute Cour de justice, a déclenché un tir de barrage à droite. A l'Elysée, on ne croit pas aux chances

d'aboutir de cette initiative. On craint en revanche que la candidature de M. Chirac à la présidentielle ne pâtisse de l'effet des « affaires ».

L'ÉLYSÉE ne veut plus dire un mot, officiellement, sur les tentatives d'Arnaud Montebourg pour mettre en accusation Jacques Chirac devant la Haute Cour de justice. « Pas de commentaires, pas de remarques, pas d'allusion, rien », assure l'équipe présidentielle. Cela n'empêche pas les proches du chef de l'Etat de s'inquiéter.

Ce n'est pas tant le renvoi du président devant la Haute Cour qui inquiète l'Elysée. Car les conseillers du président ont vite noté que, lourdeur de la procédure aidant, le mécanisme juridique ne pourrait aboutir à une comparution du président, « au pire », qu'en 2005. Depuis que le député de Saône-et-Loire a entamé sa démarche, les proches du chef de l'Etat se sont aussi convaincus qu'il ne parviendrait pas à réunir les signatures des parlementaires nécessaires. Les présidents des groupes de la droite de l'Assemblée nationale tiennent leurs pointages à jour. Ils savent la résistance des groupes socialistes. « Ceux qui signent sont des députés peu connus, souvent fraîchement élus », assure un conseiller du chef de l'Etat, « ceux qui sont res-

ponsables dans l'appareil PS, même au niveau de leur département, ne bougeront pas ».

Mais l'Elysée s'inquiète de plus en plus de l'effet que peut avoir dans l'opinion, de la perturbation que peut provoquer dans la campagne électorale, la référence constante aux « affaires » qui touche M. Chirac. Alors que le président lui-même répète à tous ses amis que « les Français se détermineront sur un homme et un projet, pas sur des critères judiciaires », alors que les chiraquiens les plus optimistes assurent sans cesse : « Il ne peut rien nous arriver de pire que la cassette Méry. Nous sommes blindés », des conseillers discutent désormais les conséquences politiques des scandales judiciaires qui cernent M. Chirac. Le fait qu'il ne puisse être à nouveau candidat à la présidentielle de 2002, en raison des affaires, est ainsi évoqué comme une hypothèse possible par des proches qui, jusqu'ici, la balayaient d'un revers de main.

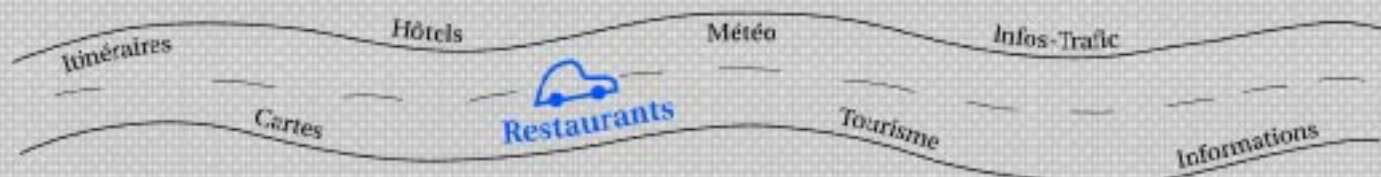
De la même façon, l'Elysée est convaincu que l'extrême gauche, voire le Mouvement des jeunes socialistes, se prépare à systématiquement perturber les voyages présidentiels en accueillant le chef de l'Etat avec des slogans faisant référence aux affaires. Les organisateurs des voyages du président de la République gardent un épouvantable souvenir de la visite de M. Chirac à Caen, le 5 avril dernier, où un petit groupe de militants d'AC! (Agir ensemble contre le chômage) était parvenu à lancer des « Chirac en prison », « Halphen avec nous ». Pour la visite du président à Orléans, le 3 mai, la consigne a donc été strictement donnée au RPR local et au service d'ordre de repérer et de neutraliser tout perturbateur éventuel.

Enfin, les amis de M. Chirac se chargent de répondre pied à pied à la gauche, et tentent d'impliquer un Lionel Jospin qui jure pourtant ses grands dieux qu'il désapprouve M. Montebourg. Mardi matin 22 mai, sur Europe 1, Patrick Devedjian, conseiller politique du RPR, a accusé les « responsables socialistes » d'avoir « diligné » la proposition de résolution. « Parler du président de la République permet d'oublier les turpitudes du PS » et « les quatre affaires dans lesquelles le

nom de M. Jospin est cité sur des emplois fictifs », a ajouté M. Devedjian. La veille, le président du groupe RPR du Sénat, Josselin de Rohan, qui participe chaque mardi matin, avec son homologue de l'Assemblée Jean-Louis Debré et la présidente du RPR Michèle Alliot-Marie, à une réunion politique avec le président, avait dénoncé l'« opération purement médiatique » de M. Montebourg. « Si les chefs du PS désavouent M. Montebourg, qu'ils le disent clairement et non qu'ils le laissent entendre », avait-il ajouté. De la même façon, le président du groupe DL de l'Assemblée, Jean-François Mattéi, régulièrement reçu à l'Elysée, a qualifié « d'ignoble » la démarche du député socialiste, assurant qu'il s'agit d'« une opération politique savamment orchestrée ». Même François Léotard (UDF) a accusé, mardi, le premier ministre de jouer « un double jeu » en lui reprochant « d'animer en coulisse l'initiative » de M. Montebourg.

Raphaëlle Bacqué

► www.lemonde.fr/chirac-affaires



ViaMichelin est le nouveau service de référence pour tous les automobilistes courants. Vous pouvez consulter les nombreuses adresses sélectionnées en France et en Europe pour trouver l'hôtel de vos rêves, un bon petit restaurant, ou un grand d'ailleurs ! La réputation des adresses testées et recommandées par Michelin n'est plus à faire. C'est une bonne nouvelle pour vos papilles, non ?

Sur 3515 ViaMichelin* et sur Internet www.ViaMichelin.fr

ViaMichelin
.fr

C'est une bonne idée de passer ViaMichelin

Certains députés de droite favorables au nouveau statut de la Corse devaient s'abstenir sur la réforme

Valéry Giscard d'Estaing et Nicolas Sarkozy s'inquiètent de l'aménagement du littoral de l'île

L'Assemblée nationale devait se prononcer par un vote personnel, mardi 22 mai, sur le projet de loi relatif à la Corse. Les annonces du gouverne-

ment, sur un élargissement des compétences des régions dans le cadre du projet de loi sur la démocratie de proximité, ont eu pour effet de

troubler l'opposition, mais la question du littoral corse incitait des personnalités de droite favorables au texte à s'abstenir plutôt que de le voter.

« **TOUS CORSES ?** », demandait en « une », le 18 mai, le quotidien *Ouest-France*, s'enthousiasmant des « nouvelles compétences pour toutes les régions » proposées par Daniel Vaillant, se réjouissant sur quatre colonnes de savoir « la République plurielle ne marche ». Eh bien, pas encore. La main tendue du ministre de l'intérieur, qui a proposé d'amender, après son examen en conseil des ministres, mercredi 23 mai, le projet de loi sur la démocratie de proximité et les institutions locales, en s'inspirant du projet de loi relatif à la Corse, n'a pas fait changer d'avis le RPR, qui devait voter, mardi, contre le texte relatif à la Corse. Et les transferts de compétence qui pourraient être proposés aux régions devraient rester très limités.

Il n'empêche : la « nouvelle étape de décentralisation » du gouvernement devait alimenter, mardi, les explications de vote des groupes de l'Assemblée nationale, dont la plupart, à l'exception des Verts et des socialistes, sont déchirés.

Le gouvernement a fait d'une annonce trois coups. D'abord, comme le dit un député socialiste, il permet de « sortir du placard » le rapport Mauroy d'octobre 2000, qui y dormait « dans la poussière ». Ensuite, reconnaît-on à Matignon même, il donne « un peu de chair » à un projet de loi un peu maigrichon : le texte prévoyait surtout des mesures de démocratie locale (obligation de conseils de quartier pour les villes de plus de vingt mille habitants), des mesures visant à faciliter l'exercice des élus (congés, retraites, etc.) et, enfin, une réforme des déclarations d'utilité publique pour davantage de transparence, notamment dans la programmation des équipements.

Transformé en une série de « diverses dispositions de décentralisation », le texte permet au gouvernement, avant l'élection présidentielle, d'afficher sa bonne volonté décentralisatrice, même si ses amendements – qui seront déposés très rapidement, puisque le texte doit être débattu le 12 juin par l'Assemblée nationale – devraient rester limités. Déjà, les administrations des ministères grondent, dit-on au ministère de l'intérieur. A la

monuments historiques ; et l'environnement pour les réserves naturelles ou les plans d'élimination des déchets.

PAGAILLE DANS L'OPPOSITION

Dernier avantage pour la majorité : la « proposition Vaillant » accroît la pagaille dans l'opposition. Dès le 18 mai, le député de la Sarthe, François Fillon, qui devait donner, mardi, l'explication de vote du groupe RPR, affirmait,

Les militants d'Indipendenza examinent le projet

Les militants du nouveau parti nationaliste, Indipendenza, créé le 13 mai après la fusion de quatre mouvements, dont les deux principaux, A Cuncolta indipendentista et Corsica Viva, devaient se réunir, mardi 22 mai, à Corte (Haute-Corse), pour « analyser la nouvelle loi sur le statut de la Corse », comme ils l'avaient annoncé, le 8 mai, à Ponte-Nuovo. Les membres de la formation nationaliste, qui représente la tendance la plus radicale en matière de revendication indépendantiste, souhaitent aborder en même temps le sort « des détenus politiques ».

Le 20 mai, cent cinquante membres de la nouvelle « Fédération corse des élus nationalistes » avaient adopté une motion demandant la libération des « prisonniers politiques » corses et l'arrêt des poursuites contre les personnes recherchées. Quatre commissions ont été créées lors de cette assemblée constituante : « culture, sport, social » ; « aménagement du territoire » ; « développement agricole » ; « fiscalité, services publics ».

tribune de l'Assemblée, M. Vaillant avait précisé que le gouvernement ne retiendrait que les dispositions « les plus simples et les plus consensuelles » : pas question de se mettre à dos les syndicats de personnels ! Les transferts « de compétences » ne devraient donc concerner que trois ou quatre domaines : les aides économiques ; la formation professionnelle, mais sans transférer les IATOS (personnels administratifs des universités) ; peut-être la gestion les

dans les couloirs de l'Assemblée nationale, que « les annonces de M. Vaillant ne changent rien à l'affaire : pour que notre vote soit lié à ces mesures, il faudrait que ces mesures soient liées au texte sur la Corse ». Le groupe RPR devait donc voter « massivement » contre, même si Michel Hunault (Loire-Atlantique), orateur du groupe RPR pour la proposition de loi sur l'expérimentation locale de Pierre Méhaignerie, qui devrait s'abstenir, se lamente que « le RPR s'arc-

boute sur des principes du passé et refuse de se moderniser ».

Edouard Balladur indiquait le 15 mai que, « si l'enseignement du corse n'était pas obligatoire et si les adaptations législatives étaient contrôlées par le Parlement », il voterait pour. En revanche, Nicolas Sarkozy hésitait encore, mardi matin, entre le vote pour et l'abstention, « à cause des atteintes à la loi littoral ». « Cet article 12 a fait beaucoup de ravages dans notre groupe », confiait Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF. Dans *Libération* du 22 mai, François Léotard (UDF, Var) confirmait qu'il voterait pour. Sur France Inter, Valéry Giscard d'Estaing (UDF, Puy-de-Dôme) a dit que son « intention était de voter pour », mais que l'article 12 l'amènerait à s'abstenir.

Dans la majorité, quelques députés de la Gauche socialiste, tels Catherine Picard (Eure) devraient s'abstenir, comme la moitié des radicaux de gauche. Les députés du Mouvement des citoyens (MDC) devaient voter contre, d'autant plus que « les propositions de M. Vaillant aggravent la situation », selon Georges Sarre (Paris). Le groupe communiste a choisi l'abstention. « Une synthèse entre la fédération communiste de Haute-Corse et celle de Corse-du-Sud », persiflait-on à Matignon, qui tenait à faire savoir haut et fort sa « déception ». Le PCF avait une chance de se rattraper, aux yeux de Lionel Jospin, en votant le projet de loi sur la modernisation sociale...

Ariane Chemin

► www.lemonde.fr/corse

Huit élections cantonales partielles

CHER

Saint-Amand-Montrond (second tour).

I., 12 567 ; V., 5 244 ; A., 58,27 % ; E., 5 017.

Yves Puret, RPR, 3 600 (71,76 %)... ÉLU

Olivier Darbas, PS, 1 417 (28,24 %).

[Yves Puret (RPR), qui avait obtenu la majorité des suffrages au premier tour mais n'avait pas recueilli les voix de 25 % des électeurs inscrits, à une voix près, est élu sans surprise au second tour.

13 mai 2001 : I., 12 570 ; V., 5 470 ; A., 56,48 % ; E., 5 252 ; Yves Puret, RPR, 3 142 (59,82 %) ; Olivier Darbas, PS, 930 (17,71 %) ; Jean-Claude Coffin, PCF, 919 (17,50 %) ; Erwan Le Mintier, MNR, 261 (4,97 %).

22 mars 1998 : I., 13 101 ; V., 8 143 ; A., 37,84 % ; E., 7 717 ; Serge Vinçon, RPR, sén., m., 3 895 (50,47 %) ; Jean-Pierre Charbonnier, PS, 3 822 (49,53 %).]

Vierzon-I (second tour).

I., 10 993 ; V., 4 528 ; A., 58,81 % ; E., 4 386.

Jean Rousseau, div. d., 2 301 (52,46 %)... ÉLU

Nicolas Sansu, PCF, 2 085 (47,54 %).

[Jean Rousseau (div. d.), réélu maire de Vierzon en mars, retrouve au conseil général du Cher le siège qu'il avait occupé de 1992 à 1998. Grâce à une meilleure mobilisation au second tour, il prend sa revanche sur le PCF, cette fois-ci représenté par Nicolas Sansu.

13 mai 2001 : I., 10 995 ; V., 3 897 ; A., 64,56 % ; E., 3 807 ; Jean Rousseau, div. d., 1 639 (43,05 %) ; Nicolas Sansu, PCF, 1 216 (31,94 %) ; Philippe Fournié, PS, 492 (12,92 %) ; Régis Robin, LO, 195 (5,12 %) ; Sandrine Martin, MNR, 183 (4,81 %) ; David Tamencew, div. d., 82 (2,15 %).

22 mars 1998 : I., 11 276 ; V., 6 255 ; A., 44,53 % ; E., 5 835 ; François Dumon, PCF, c. r., c. m., 3 176 (54,43 %) ; Jean Rousseau, app. UDF, m., 2 659 (45,57 %).]

GERS

Fleurance (second tour).

I., 7 468 ; V., 4 426 ; A., 40,73 % ; E., 4 236.

Pierre Combedouzon, div. d., 2 203 (52,01 %)... ÉLU

Hermine Espinasse, PRG, 2 033 (47,99 %).

[Pierre Combedouzon (div. d.) retrouve le siège que lui avait ravi en mars 1998 Raymond Vall (PRG), maire de Fleurance, qui, concerné par la loi sur le cumul des mandats, a choisi de siéger au conseil régional. Hermine Espinasse (PRG), pourtant arrivée en tête au premier tour, a finalement moins mobilisé les abstentionnistes que son rival de droite. Elle est devancée de 170 voix. La majorité de gauche au conseil général du Gers ne tient désormais plus qu'à un siège (16 contre 15). Et, à l'heure de la parité, il n'y a toujours pas de femme.

13 mai 2001 : I., 7 468 ; V., 3 834 ; A., 48,66 % ; E., 3 719 ; Hermine Espinasse, PRG, 1 498 (40,28 %) ; Pierre Combedouzon, div. d., 1 408 (37,86 %) ; Patrick de Lary, div. d., 269 (7,23 %) ; Marie-Thérèse Bergé, FN, 246 (6,61 %) ; Georges Sénat, PCF, 218 (5,86 %) ; Raphaël Lozano, div., 80 (2,15 %).

22 mars 1998 : I., 7 399 ; V., 5 544 ; A., 25,07 % ; E., 5 322 ; Raymond Vall, PRG, c. r., m., 2 820 (52,99 %) ; Pierre Combedouzon, div. d., 2 502 (47,01 %).]

MAYENNE

Laval-Saint-Nicolas (second tour).

I., 9 822 ; V., 1 240 ; A., 87,38 % ; E., 1 009.

Olivier Richefou, div. d., 1 009 (100 %)... ÉLU

[Seul à briguer les suffrages au second tour, Bruno Bertier (DL) lui ayant laissé le champ libre à la suite d'un accord au sein de la majorité départementale, Olivier Richefou (div. d.) succède à Roland Houdiard (DL).

13 mai 2001 : I., 9 822 ; V., 3 155 ; A., 67,88 % ; E., 3 066 ; Olivier Richefou, div. d., 949 (30,95 %) ; Bruno Bertier, DL, 789 (25,73 %) ; Pierre Kuntz, PS, 488 (15,92 %) ; Sophie Duval-Illand, Verts, 414 (13,50 %) ; Philippe Minzières, RPR, 155 (5,06 %) ; Yannick Peltier, PCF, 149 (4,86 %) ; Paul Morvan, FN, 122 (3,98 %).

22 mars 1998 : I., 9 640 ; V., 4 645 ; A., 51,81 % ; E., 4 335 ; Roland Houdiard, DL, 2 396 (55,27 %) ; Pierre Kuntz, PS, 1 939 (44,72 %).]

SAÔNE-ET-LOIRE

Mâcon-Centre (second tour).

I., 10 786 ; V., 3 127 ; A., 71,01 % ; E., 2 971.

Stéphane Voisin, UDF, 1 706 (57,42 %)... ÉLU

Joëlle Marziot, PS, 1 265 (42,58 %).

[Stéphane Voisin, soutenu par la majorité départementale UDF, RPR et DL, l'emporte largement sur son adversaire socialiste, Joëlle Marziot. Près de trois électeurs sur quatre ne sont pas allés voter.

13 mai 2001 : I., 10 786 ; V., 3 204 ; A., 70,29 % ; E., 3 120 ; Stéphane Voisin, UDF, 1 198 (38,40 %) ; Joëlle Marziot, PS, 757 (24,26 %) ; Jacques Tourny, RPF, 715 (22,92 %) ; Denis Tranchant, PCF, 220 (7,05 %) ; Maurice Martin, FN, 143 (4,58 %) ; Paul Cochet, MNR, 87 (2,79 %).]

Matour (second tour).

I., 2 811 ; V., 1 950 ; A., 30,63 % ; E., 1 907.

Armand Charnay, div. g., 1 021 (53,54 %)... ÉLU

Jean-Paul Aubague, div. d., 886 (46,46 %).

[La mobilisation de l'électorat entre les deux tours a permis à Armand Charnay (div. g.), maire de Matour, de l'emporter sur son adversaire, Jean-Paul Aubague (div. d.), maire de Trambly, faisant basculer le canton dans les rangs de l'opposition départementale.

13 mai 2001 : I., 2 811 ; V., 1 746 ; A., 37,89 % ; E., 1 695 ; Jean-Paul Aubague, div. d., 838 (49,44 %) ; Armand Charnay, div. g., 783 (46,19 %) ; Pierre Chaudagne, PCF, 30 (1,77 %) ; Pierre Loir, FN, 28 (1,65 %) ; Gilles Lobut, MNR, 16 (0,94 %).]

SAVOIE

Aix-les-Bains-Centre (second tour).

I., 10 327 ; V., 2 661 ; A., 74,23 % ; E., 2 478.

Jean-Claude Loiseau, RPR, 1 417 (57,18 %)... ÉLU

Georges Daviet, PS, 1 061 (42,82 %).

[Largement en tête à l'issue du premier tour, Jean-Claude Loiseau, maire RPR de Tresserve, l'emporte logiquement au second tour face au socialiste Georges Daviet. Près des trois quarts des inscrits, au premier comme au second tour, ne se sont pas déplacés.

13 mai 2001 : I., 10 329 ; V., 2 638 ; A., 74,46 % ; E., 2 553 ; Jean-Claude Loiseau, RPR, 1 061 (41,56 %) ; Georges Daviet, PS, 605 (23,70 %) ; Jean-François Portay, div. d., 410 (16,06 %) ; Nicole Mina, MNR, 252 (9,87 %) ; Bruno Dugas, div. d., 173 (6,78 %) ; Roger Sibuet, div. d., 30 (1,18 %) ; Ahcène Madani, div. g., 22 (0,86 %).

22 mars 1998 : I., 9 907 ; V., 4 664 ; A., 52,92 % ; E., 4 379 ; Dominique Dord, UDF-DL, d., 2 917 (66,61 %) ; Fabrice Maucci, PS, c. m., 1 462 (33,39 %).]

LOT-ET-GARONNE

Villeneuve-sur-Lot-Sud (premier tour).

I., 11 671 ; V., 4 114 ; A., 64,75 % ; E., 4 004.

Ball. : Patrick Cassany, PS, 1 313 (32,79 %) ; Jean-Jacky Larroque, div. d., 1 016 (25,37 %).

Elim. : Marie-Christine Le Nouène, RPR, 530 (13,24 %) ; André Colliard, FN, 315 (7,87 %) ; Yvan Ventadoux, Verts, 300 (7,49 %) ; Patricia Dezile, PCF, 186 (4,6 5 %) ; Eddy Marsan, ext. d., 179 (4,47 %) ; Roger Claverie, div., 90 (2,25 %) ; Georges Cartigny, div., 75 (1,87 %).

[Le premier adjoint socialiste de Villeneuve-sur-Lot, Patrick Cassany, et le maire de Bias, Jean-Jacky Larroque (div. d.), se disputent au second tour la succession de Jérôme Cahuzac (PS), touché par le cumul des mandats.

15 mars 1998 : I., 11 894 ; V., 7 280 ; A., 38,79 % ; E., 6 839 ; Jérôme Cahuzac, PS, d., 2 317 (33,88 %) ; Serge Dubois, UDF-AD, m., 1 736 (25,38 %) ; Catherine Martin, FN, 1 245 (18,20 %) ; Thérèse Campas, Verts, 421 (6,16 %) ; Marie-Françoise Bournazel, PCF, c. m., 359 (5,25 %) ; Christiane Ducos, div. d., 334 (4,88 %) ; Lucien Baumlin, div. d., 307 (4,49 %) ; M'hand Meziane, div., 120 (1,75 %).]

DÉPÊCHE

■ **CONJONCTURE** : les dépenses de consommation des ménages en produits manufacturés se sont repliées de 0,8 % en avril, après avoir progressé de 0,9 % en mars. Ces chiffres, publiés par l'Insee mardi 22 mai, portent à 3,2 % la progression sur un an de ce poste, qui représente près du tiers de la consommation des Français. Dans le seul champ du commerce (hors automobile, pneus, pièces détachées et produits médicaux), la consommation a chuté de 1,5 %. Les dépenses de biens durables ont baissé de 0,7 % ; celles de textile-cuir ont diminué de 4,7 %.

Avec Médiapost, vous ciblez qui vous souhaitez. Pas les autres !

NON. OUI. NON.

Pour identifier les profils susceptibles de réagir à vos messages, vous profitez de l'expertise en géomarketing de Médiapost, ainsi que d'une base de données locales unique, segmentée en 51 000 quartiers de 500 foyers. Avec le concours de l'INSEE, SECODIP, la SOFRES, CONSODATA et CLARITAS, vous affinez les informations dont vous disposez pour optimiser votre politique de marketing de proximité en boîte à lettres.

THE SALES MAN INC. - 100 Newberry Dr 04E 110 000 - Bureaux Bruno Girard

Pour en savoir plus : 01 58 07 10 32 ou www.mediapost.fr

mediaPOST

La puissance, tout en finesse.

Un vélo dans la tête

NOËL 2000. Constance, ma petite fille au regard grave, a deux ans et demi. Aujourd'hui au jardin des Planètes, pour la première fois de sa vie, elle a donné quelques coups de pédale sur son vélo tout neuf. Je n'ai pas résisté à le lui offrir avant l'arrivée officielle du Père Noël. Un adorable vélo rouge qui ressemble à l'enfance comme les ballons rouges, sans marque ni slogan publicitaire. Je l'ai déniché derrière la rue Mouffetard, il semblait nous attendre là. Le marchand est un Tunisien de Gafsa, une ville du Sud dont mon grand-père fut autrefois le maire, dans les années d'après-guerre ! « Un vélo artisanal, m'a assuré son épouse, une solide Néerlandaise. Le fabricant est à Montreuil. » Je l'ai pris sans hésiter. Une selle Royal, de petits pneus ventrus, une ravissante pompe blanche crochétée le long du cadre, un porte-bagages de métal, les deux roues stabilisatrices et le bourdonnement de la roue libre. Le vélo devrait toujours rester ce gentil mystère du premier âge, un objet d'équilibre et de détente, de souplesse, d'harmonie. Il y a un petit écusson sur l'arrière du garde-boue, en bas : Geppetto, c'est l'enseigne du magasin. J'y vois aussitôt l'allusion à Pinocchio, au nez qui s'allonge de mensonge en mensonge. C'est vrai que, ces temps-ci, vélo et vérité...

Qui m'aurait dit que l'année 2000 s'achèverait pour moi avec cet incroyable projet ? Tout a été si vite. La semaine dernière, le directeur de la communication du *Monde*, Gérard Morax, est venu dans mon bureau. Il a su que j'avais couru à vélo, dans le temps. Il croit que j'ai été un champion. Je lui avoue ma passion de jeunesse mais tempère son enthousiasme : je n'étais pas un crack, loin s'en faut. J'avais le virus, je n'ose pas dire que tout petit j'ai été vacciné avec un rayon de bicyclette, on pourrait y voir malice. J'ai gagné une vingtaine d'épreuves sur route et sur piste, décroché deux titres de champion universitaire, remporté quelques belles courses dans les côtes de Vendée, des Deux-Sèvres et de Charente. J'aimais bien cet effort long et violent à la fois, cette sensation de la nature toute proche, le défilé des paysages dans le cliquetis des dérailleurs et le frôlement des roues, ce petit peuple des campagnes et des usines, du port maritime de La Pallice (je vivais à La Rochelle), qui se rendait à la course comme on va à la messe, pour communier, encourager les coureurs aux gambettes de majorettes, rasées de frais, huilées, chauffées au Musclor – il y avait le 1 et le 2, je crois que le premier était moins fort... La course, c'était un jeu, et je suis joueur.

Morax est chargé d'étudier l'impact de la course du *Midi libre*. Première réflexion : qu'est-ce que *Le Monde* vient faire dans cette « galère », un sport à l'image désastreuse, contaminé par les affaires de dopage ? Nous qui, dans un éditorial, avons titré « Ce Tour doit s'arrêter » (à propos de la Grande Boucle 1998), nous nous retrouvons, par le biais des prises de participation dans le grand quotidien *Midi libre*, propriétaires d'une épreuve-clé du calendrier professionnel, une compétition que gagnèrent les plus grands champions, de Merckx à Hinault, de Geminiani à Indurain, une course test où les équipes se mettent sur orbite en vue du Tour de France. Gérard est dubitatif et se sent un peu seul.

Morax est un homme chaleureux et enthousiaste. Il est venu à bout d'une terrible maladie et le sport, dit-il, l'a sauvé. Pas n'importe quel sport : le vélo. En Normandie, il roule tous les dimanches ou presque cinquante kilomètres, je l'imagine grimaçant tête baissée dans le vent, tenace et heureux d'être là sur son vélo, souffrant mais vivant. On a parlé ensemble de cet amour de fous, on s'est vite compris. Il fallait de la complicité pour se jeter dans une telle aventure. Quand il est venu me voir, il voulait juste me consulter sur un projet de charte éthique. Il se demandait si le romancier que je suis pourrait aussi relayer le journaliste et tenter de redonner au *Midi libre* un peu de lustre en chantant sa légende plume à la main, au printemps.

Le lendemain, j'ai dit à Gérard Morax : la charte éthique, c'est pas

Eric Fottorino à l'entraînement, à Esnandes, près de La Rochelle (Charente-Maritime).



1 COURSE LIBRE



Le 53^e Grand Prix du « Midi libre » prend le départ mardi 22 mai. Rédacteur en chef au « Monde » et écrivain, Eric Fottorino sera parmi les coureurs et racontera sa course. Un défi dont il décrit la genèse dans « Je pars demain ». Bonnes feuilles

mal. Jouer les Blondin ou les Fallet sur le *Midi libre*, c'est bien aussi. « Que dirais-tu, ai-je lancé à Morax, si je participais à l'épreuve du *Midi libre*. Je me prépare comme un pro, je cours, et chaque soir je raconte "ma" course. Pas question de raconter "la" course, je ne la verrai pas. Je "passerai par la fenêtre" au mieux au bout de cinquante ou cent bornes. Mais je pourrai donner l'image d'une autre manière d'aimer le vélo, la performance, le dépassement de soi. On défendra les valeurs du Monde. Mieux, mon maillot immaculé sera une idée, l'indépendance, le refus de l'intimidation. » Il y a quelque chose de vertigineux à porter une idée plus grande que soi. Je garderai toujours en mémoire l'éclat dans le regard de Gérard, ses yeux joyeux, comme quelqu'un à qui on vient de faire une incroyable surprise et qui la découvre avec une gourmandise d'enfant...

A mesure que la course approche, j'essaie de répondre à cette question que l'on m'a posée cent fois ces quatre derniers mois, et à laquelle je n'ai jamais répondu que par bribes laconiques, avec des mots simples, toujours les mêmes : la passion, le défi, l'envie de réaliser un rêve de gosse. Bon, très bien, mais encore ? Pourquoi s'aligner dans une compétition si rude, parmi des coureurs professionnels le plus souvent très jeunes et en pleine possession de leurs moyens, ambitieux, avides de victoires, des gars qui font carrière, moi qui ne suis qu'un dilettante animé par des songes ? Je sais. Je sais pourquoi. Cela pourrait se résumer en trois ou quatre mots : retarder l'instant du crépuscule. Faut-il expliquer, justifier, se perdre en paroles là où seuls comptent les actes pour transformer son expérience en conscience, comme préchait Malraux ?

Retarder l'instant du crépuscule. Cela suffit. Les jambes qui tournent sur la terre qui tourne, c'est la vie qui repousse ses limites, qui agrandit ses frontières. Le temps perdu à rouler dans le vent, sous la pluie ou contre la montre, c'est du temps retrouvé pour affronter plus tard les jours gris qu'on tapisse avec ses souvenirs, tant mieux s'ils furent heureux, et s'ils ne le sont pas, au moins qu'ils soient riches en aventures. Jour après jour, sur mon vélo, j'ai joué les Schéhérazade qui repousse l'heure fatale en disant des histoires. Moi, je me suis raconté une histoire, je l'ai prise en cours de route, le début était déjà loin, il a fallu raccommode le temps et, après le *Midi libre*, il me faudra le secours de l'imagination pour me projeter

dans ce qui était mon rêve original, mon rêve au grand air, cette envie de Tour de France qui au fond ne m'a jamais quitté.

Etre écrivain, c'est sans doute combler les trous de sa propre vie avec l'étoffe rapiécée des destins qui nous dépassent. Je l'avoue : à chacun de mes anniversaires, depuis que j'ai trente ans, je me dis : une année de plus, les espoirs de courir un jour le Tour de France s'amenuisent. Jusqu'à trente ans, j'ai cru que le petit ange du vélo apparaîtrait dans mon bureau du *Monde* pour me dire : « Viens, on a besoin de toi sur les routes du Tourmalet ou d'Aspin, dans l'zoard ou le Galibier. » Je me serais contenté d'être coureur greffier, lanterne rouge érudite. Bien des observateurs ont suivi le peloton, l'ont précédé, l'ont côtoyé de près. Pas un ne s'est glissé à l'intérieur pour butiner avec lui les fleurs de pavé ou de bitume au parfum de légende et de gloire, de drame et d'héroïsme. J'étais prêt pour cette folie. Rouler ma bosse et rouler ma bille, ma devise était tou-

différents, même si les commentateurs l'appelaient « le professeur » à cause de ses lunettes cerclées et de sa réussite au bac...

Longtemps j'ai suivi les crises africaines, de l'Éthiopie à l'Afrique du Sud. J'ai enquêté sur le général Noriega au Panama, vu la misère des favelas du Brésil, des bidonvilles de Mexico. J'ai connu l'Union soviétique de la perestroïka, les paysans de Pologne, les femmes en gants blancs et voilette juchées sur leurs vélos dans les rues de Saïgon. J'ai aperçu à Hanoi des paysans pédalant à toute allure avec, ficelés sur leur porte-bagages, des porcelets tout ronds, quand ce n'étaient pas d'incroyables échafaudages de tuiles empilées qui, par miracle, ne tombaient pas. J'ai arpenté Madagascar et Carthage de l'Inde en Colombie, j'ai remonté le fleuve Niger jusqu'à Tombouctou, admiré les sources du Nil blanc où nageaient des hippopotames, j'ai cherché les liens de Charles Pasqua avec les machines à sous de

Pas question de raconter « la » course, je ne la verrai pas. Mais je pourrai donner l'image d'une autre manière d'aimer le vélo, la performance, le dépassement de soi

te trouvée. J'aurais été coureur – voyez mes jambes sans poils –, j'aurais été chroniqueur – voyez ma plume, légère dans les montées, au plomb pour les descentes...

VOILÀ pourquoi ce matin-là, sous mes yeux comme un hochet le Grand Prix du *Midi libre*, je n'ai pu résister à l'appel venu de mes jeunes années. J'ai parlé de fidélité, c'était aussi une dette envers moi-même, c'est le mot, je me devais bien ça puisque je me l'étais promis, quand j'avais quinze ans, dans les lignes droites interminables du bord de mer où déjà le vent s'en donnait à cœur joie pour me couper le souffle et la route. Je me voyais en jaune, en champion du monde, en coureur radieux, en presque dieu. L'année où Fignon remporta son premier Tour de France, je venais d'obtenir mon diplôme de Sciences-Po. Fignon et moi avons exactement le même âge. J'aurais donné cher pour échanger mon parchemin contre sa tunique, mais je n'étais pas envieux, nos chemins étaient

Libreville et le pétrole de l'enclave de Cabinda, en Angola, j'ai vécu les mille vies des reporters quand on les laisse libres de tremper leur plume dans l'air du temps, l'air fût-il vicié et le temps compté.

Pendant toutes ces années, à l'instant où ces impressions vivaces s'entrechoquaient dans mon esprit, quand de cette réalité noire ou bigarrée il fallait, par la magie des mots, écrire un article, je songeais : ce sera moins dur que de monter le Tourmalet. Combien de reportages rédigés dans les avions de nuit me ramenant vers la France, griffonnés au dos des menus, sur les pages blêmes des carnets à spirale, sous l'éclairage vacillant des plafonniers. Le dos courbé au-dessus de la tablette, j'écrivais comme on pédale, cherchant la meilleure trajectoire pour les verbes et les adjectifs, allant au plus court comme on coupe un virage, allant au plus pressé, au mieux pesé, n'oubliant jamais la règle première du coureur : se faire léger, souple et délié.

Se faire oublier, aussi, pour

mieux surgir là où personne ne vous attend, au détour d'une phrase, au sortir d'un tournant. Aujourd'hui encore, quand me guettent des pages d'écriture, mes ordres de grandeur sont convertis en intensité physique. Cela peut sembler incongru ou trivial de comparer le noble effort des lettres et celui du rémouleur de bitume. Pour moi ils sont égaux et, pour tout dire, la fibre cycliste, parce qu'elle m'a souvent remué la chair, m'est apparue comme une préparation sans pareille pour affronter le vertige des mots, l'épaisseur du langage au milieu duquel le chemin est étroit pour trouver le ton juste, le bon rythme, l'image, la couleur, la musique, l'émotion, la grâce. « On pense à vélo », prétendait Cioran. Je crois aussi qu'on écrit beaucoup quand on n'écrit pas. De ces longues virées à bicyclette me sont restées des phrases, et pas n'importe lesquelles : des débuts, des commencements, tous ces « il était une fois » qui rendent les histoires possibles, et belles.

CES pages que j'achève comme on sort d'un rêve, je les dois à cette mécanique roulante qui m'a fait parcourir quelque cinq mille kilomètres à la force des muscles et de la volonté. Quand il pédale sur la route sous les yeux du public, le coureur est roi. Tous les regards, tous les égards sont pour lui. Puis la roue tourne, c'est une image pour dire que le temps passe. Le coureur devient une ancienne gloire, il est rentré dans le rang. Quand il a brillé, on se souvient de lui, Bobet, Poulidor, Anquetil, Merckx, Thévenet.

Même les queues de peloton sont des queues de comète pour ceux qui ont la passion intacte du vélo. Je les ai vus à Compiègne, s'approchant des anciens pros avec des photos remontant à vingt ou trente ans en arrière, quémantant un autographe, un souvenir – « Vous avez bien gagné à Superbagères, en 72 ? » –, le signe qu'eux aussi ont bien vécu ces moments de légende, les étapes du Tour dans le brouillard, les voitures suiveuses, tous phares allumés, avec klaxon à l'italienne comme dans une scène du *Fanfaron*, la pluie ricochant sur le haut des pavés, les arrivées dantesques au sommet du Télégraphe, de la Croix-de-Fer, de l'Alpe d'Huez, du puy de Dôme, quand l'effort et le dépassement de soi laissent aux témoins de ces faits d'armes le sentiment contradictoire de la grandeur et des fragilités humaines.

Retarder l'instant du crépuscule. Ce soir, j'ai gagné du temps.

Eric Fottorino

★ *Je pars demain*, d'Eric Fottorino, éd. Stock, 266 pages, 102 F, 15,55 €.

FRANCK FERROCON/VS



TRANSPORTS AÉRIENS La direction de la compagnie aérienne AOM-Air Liberté a présenté, lundi 21 mai, aux syndicats un plan de redressement. ● MARC ROCHET, Pré-

sident de l'entreprise, prévoit de supprimer plus d'un tiers de ses effectifs, si l'on prend en compte les mi-temps ou travail à temps partiel. ● DE NOMBREUSES LIGNES inté-

rieures seront fermées dès le 11 juin, dont Paris-Marseille. ● LES SYNDICATS, qui appellent à des grèves dès mercredi, contestent ce plan. Ils constatent qu'officiellement aucun candi-

dat ne s'est manifesté. ● LES ACTUELS ACTIONNAIRES, Swissair et Marine-Wendel, présidé par Ernest-Antoine Seillière, sont invités par la direction de la compagnie à appor-

ter 3 milliards de francs. ● DANS LES DOM-TOM, on s'inquiète de la fermeture éventuelle des lignes d'AOM et de la situation de quasi-monopole dont profiterait Air France.

Les syndicats contestent le plan de sauvetage d'AOM-Air Liberté

Le président de la compagnie, Marc Rochet a annoncé, lundi 21 mai, la suppression de 1 328 emplois et la fermeture de nombreuses lignes. Alors qu'aucun repreneur ne s'est encore manifesté, les représentants du personnel lancent un appel à la grève à compter de mercredi

« **INCOHÉRENT** », « *calamiteux* », « *inacceptable* » : à l'issue du comité central d'entreprise, lundi 21 mai, les syndicats d'Air Liberté (nouveau nom d'AOM-Air Liberté) n'avaient pas de mots assez durs pour condamner le plan de sauvetage présenté par le président de la compagnie aérienne, Marc Rochet. Le projet de restructuration, qui tient dans un rapport de plus de 800 pages élaboré avec l'aide du cabinet d'audit Andersen, dépasse toutes leurs craintes. Pour survivre, la compagnie doit, selon la direction, réduire d'au moins un tiers ses effectifs, ses liaisons et sa flotte.

« *Le choix retenu a été de faire d'Air Liberté un transporteur français régulier et généraliste, desservant principalement les régions et territoires français* », explique la direction de la compagnie, dans un communiqué distribué à l'ensemble des

salariés. Dans le cadre de cette stratégie, le groupe aérien veut supprimer 1 328 emplois équivalents temps plein sur 5 000 personnes. Les personnels au sol seraient les plus touchés avec la disparition de 719 emplois, tandis que 360 emplois seraient supprimés chez les hôtesses et les stewards et 260 chez les pilotes et les mécaniciens. « *Dans les faits, les suppressions seront bien plus élevées car il y a beaucoup de salariés qui travaillent à mi-temps* », souligne Sylvie Faure, déléguée syndicale CGT. Selon les premières estimations des syndicats, entre 1 500 et 1 600 personnes pourraient être touchées, sans parler des quelques centaines de salariés en CDD.

Tirant les conséquences d'une concurrence meurtrière avec la SNCF et Air France sur le territoire national, M. Rochet a décidé d'arrê-

ter dès le 11 juin, les lignes vers Bordeaux, Marseille et Montpellier. En France, la compagnie ne conserverait que des dessertes aériennes à destination de Nice, Toulouse, Toulon et Perpignan auxquelles viennent s'ajouter deux nouvelles destinations vers Nîmes et Lourdes. A destination des DOM-TOM, Air Liberté, qui a déjà arrêté depuis mars les dessertes vers Nouméa, Nassau, Saint-Domingue, se propose d'arrêter la liaison vers Cayenne et de ne conserver que les lignes vers Pointe-à-Pitre, Fort-de-France, Saint-Denis de La Réunion et Papeete.

« L'ÉQUILIBRE EN 2004 »

Quant aux vols long-courrier, « *le management de l'entreprise* » indique dans son communiqué qu'il « *solicite d'Air France la possibilité d'exploiter son réseau long courrier en code-share [en vol partagé] afin de pouvoir bénéficier de l'image de marque* » de la compagnie nationale. « *Nous attendons d'être sollicités. Nous ne sommes pas demandeurs. Nous examinerons les demandes d'Air Liberté* », nous a déclaré une porte-parole d'Air France.

Au total, Air Liberté pense restituer 30 000 créneaux horaires sur les 75 000 qu'elle possède. « *Comment allons-nous pouvoir nous redresser si nous cédon ces créneaux ? Ils vont être récupérés par des concurrents qui souhaitent se développer en France* », remarque Geoffroy Lamade, représentant CFDT au comité d'entreprise. Pour

s'adapter à ce nouveau contexte, la direction prévoit de conserver seulement 27 avions sur 50. Les activités charter ont, pour l'instant, à peine été évoquées.

D'après la direction, la réorganisation prévue du réseau devrait permettre de réaliser une économie de 900 millions de francs et la réduction de personnel de 100 millions tandis que l'amélioration

« *sont toujours inférieures de 30 % à la réalité* », réplique M^{me} Faure.

Les syndicats sont sur la réserve. Ils ont le sentiment que la direction « *cherche à gagner du temps* ». « *Mais au bout, il n'y a rien* », insistent-ils. Aucun des « *six ou sept investisseurs candidats à la reprise* » évoqués par M. Rochet il y a une quinzaine de jours, ne s'est manifesté. Aucune étude préliminaire

en finir avec le passé, M. Rochet demande aux actionnaires sortants – Swissair et Marine Wendel – d'assumer une dernière fois leur rôle avant de passer la main. D'après ses calculs, le groupe d'Ernest-Antoine Seillière et la compagnie suisse devraient apporter à nouveau 3 milliards de francs pour apurer les dettes passées et financer le plan de réorganisation. La compagnie aérienne pourrait alors être reprise pour un franc symbolique. Dans l'esprit de M. Rochet, le nouvel actionnaire devrait investir, dans la foulée, entre 500 millions et 1 milliard de francs.

CRAINTE D'UNE FAILLITE

Pour convaincre à la fois les syndicats d'accepter son plan de sauvetage et les actionnaires de le financer, Marc Rochet n'a comme seule arme que la menace d'un dépôt de bilan. Pour de nombreux salariés, cette issue est à prendre très au sérieux. La crainte d'une faillite fait resurgir les peurs et les vieilles querelles. Certains salariés, notamment les pilotes d'AOM qui s'estiment les plus menacés par la réorganisation parce que les mieux payés, se demandent s'il ne serait pas dans leur intérêt de revenir sur la fusion avec Air Liberté.

L'intersyndicale tente de prouver le contraire et de consolider l'union. Un appel à la grève pour l'ensemble des salariés a été lancé pour mercredi 23 mai. Tous ont le sentiment d'engager la... lutte finale !

Martine Orange

Dès le 11 juin, des lignes seront supprimées

La restructuration du réseau d'AOM-Air Liberté va se traduire par l'« *abandon des routes les plus déficitaires* », celles notamment en concurrence avec Air France et le TGV, et une réduction du nombre de fréquences pour les dessertes maintes.

● **Dès le 11 juin**, seront supprimées les lignes reliant Paris à Bordeaux, Marseille et Montpellier.

● **A partir de la fin octobre**, fermeture des dessertes de Genève et Carcassonne, ainsi que

Cayenne. Les lignes vers Annecy, Brive, Rodez, Metz-Nancy seront maintenues dans le cadre d'un « *réseau régional sous-traité et optimisé* ».

● **Le programme pour l'hiver 2001-2002** prévoit, dans l'Hexagone, le seul maintien de vols vers Nice, Toulouse, Perpignan, Nîmes, Lourdes et Toulon ; pour les DOM-TOM, les dessertes de Pointe-à-Pitre, Fort de France, Saint-Denis de La Réunion et Papeete (via Los Angeles).

Les habitants des DOM-TOM redoutent la toute-puissance d'Air France

LES DIFFICULTÉS d'AOM-Air Liberté inquiètent particulièrement les habitants des départements et territoires d'outre-mer, qui craignent qu'une baisse de la concurrence n'incite Air France à augmenter ses tarifs.

● **Guyane.** La liaison Paris-Cayenne assurée par AOM sera-t-elle supprimée ? Cette annonce entendue, lundi 21 mai, sur les radios nationales a ravivé les inquiétudes. A l'agence AOM de Cayenne, les clients se sont bousculés aux guichets. « *C'était la panique* », confie une hôtesses. En fin de matinée, les hôtesses ont cependant reçu des directives : « *Renseigner le public mais ne plus émettre de billets jusqu'à nouvel ordre* ». Philippe Serrure, le délégué régional d'AOM en Guyane, a préféré rester discret, en attendant l'aval de sa direction nationale. Il y a quinze jours, il était pourtant catégorique : « *Tous les vols seront maintenus pendant les congés de juillet et d'août* ». Si la suspension de la desserte d'AOM se confirme, Air France se retrouvera en situation de monopole. Déjà il y a un an, la compagnie Corsair du voyageur Nouvelles Frontières annonçait l'arrêt de ses vols. La compagnie nationale est la seule qui assure un vol quotidien entre Cayenne et l'Hexagone. Air Outre Mer se cantonne à deux vols hebdomadaires mais renforce ses rotations pendant l'été. Selon le directeur régional d'Air France, Michel Lecalot, si AOM jette l'éponge en Guyane à la fin juin, « *Air France n'aura pas les moyens nécessaires pour absorber les passagers, qui resteront sur le carreau pendant les vacances* ».

Outre les problèmes d'AOM, la compagnie Air Guyane, qui dessert les communes enclavées de l'intérieur, est en redressement judiciaire depuis deux mois. L'armée a pris momentanément le relais en acheminant les passagers à bord d'un transatlantique. Depuis le 1^{er} mai, un accord a bien été trouvé mais les avions d'Air Guyane n'ont toujours pas quitté le tarmac de Rochambeau. Les communes du fleuve restent donc coupées du monde.

● **Guadeloupe.** Avec au moins un vol quotidien en provenance et à destination de Paris, AOM et Air Liberté assurent 25 % du trafic avec la métropole. Les deux compagnies transportent plus de 26 000 passagers chaque mois entre la métropole et la Guadeloupe et autant entre la métropole et la Martinique.

La suppression, fin mars, de l'escale d'AOM dans l'île franco-néerlandaise de Saint-Martin a plongé dans le marasme les professionnels locaux du tourisme, qui ont vu se tarir le flux de leur clientèle française et européenne. Leur inquiétude est partagée, à une moindre échelle, par leurs homologues de Guadeloupe et de Martinique, qui craignent un retour de la prépondérance d'Air France, longtemps en situation de monopole, et qui sont confrontés depuis le début de l'année à une politique de réduction de l'offre en sièges et en fret (effectuée aussi bien par AOM-Air Liberté que par Air France et, dans une moindre mesure, par Corsair) qui s'est traduite par une envolée de leurs tarifs.

A cette préoccupation des professionnels du tourisme se sont ajoutées les protestations des familles d'étudiants, contraintes de déboursier entre 7 500 et 12 000 francs pour un billet entre Paris et Pointe-à-Pitre durant les vacances universitaires au lieu des 3 500 à 5 000 francs habituels.

Cette envolée des tarifs sur une liaison où les vols transatlantiques assurent une continuité territoriale avec la métropole prélude, selon les professionnels, à la situation qui résulterait de la disparition d'AOM-Air Liberté.

Certains d'entre eux commencent à demander, à l'instar de Lucette Michaux-Chevry, sénateur RPR et président du conseil régional de la Guadeloupe, récemment convertie à une revendication autonomiste, que l'Etat contribue, « *comme il le fait en France métropolitaine dans le transport ferroviaire, et en Corse dans le transport maritime* », à un dispositif financier « *garantissant un service minimum entre la France et la France* ».

● **La Réunion.** Verra-t-on à la Réunion une mobilisation autour des transports aériens aussi vive que celle naguère provoquée par le projet de bidépartementalisation ? Jean-Paul Virapoullé, président départemental de l'UDF, a déjà lancé le slogan : « *Coupe pas nos ailes* », inspiré du populaire « *coupe pas nous* » des militants anti-« *bidep* ». M. Virapoullé n'est pas le seul à s'être alarmé des difficultés d'AOM-Air Liberté. L'ensemble de la classe politique craint un retour possible d'un monopole d'Air France sur les lignes régulières, qui existait jusqu'au milieu des années 1980 ; le président de la République, en visite dans l'île du 17 au 19 mai, n'a pas manqué dès son premier discours de demander une « *remise à plat rapide* » de la desserte aérienne.

L'année dernière, le pôle AOM-Air Liberté a transporté 32 % des passagers voyageant entre la Réunion et la métropole (21 % pour AOM, 11 % pour Air Liberté). Air France possédait 42 % des parts de ce marché d'un peu plus de 900 000 passagers, et le quatrième opérateur, Corsair, 26 % des parts.

AOM-Air Liberté, qui emploie localement une cinquantaine de personnes au sol, assure dix rotations par semaine, jusqu'à treize en période de pointe. En cas de disparition, Air France et Corsair ne peuvent remplir à elles seules les créneaux vacants, au moins à court terme. Tout comme la compagnie régionale Air Austral, qui milite depuis longtemps pour assurer une liaison directe Mayotte-Paris et s'est déclarée prête à opérer aussi sur la ligne Réunion-Paris. Mais si son deuxième actionnaire, la Sematra, société d'économie mixte regroupant Région et département, soutient une extension des activités aux vols long-courriers, l'actionnaire majoritaire, Air France (36 % des parts), s'y est jusqu'ici toujours opposé.

Eddy Nedeljkovic (à Pointe-à-Pitre), Hervé Schulz (à Saint-Denis de la Réunion) et Stéphane Urbajtel (à Cayenne)

France 3

« Chaîne préférée des Français »

(sondages Ipsos Stratégies)

mars 2000
mars 2001...

« Meilleure chaîne TV de l'année »

(3^e Grand Prix des médias CB News)

mai 2001...

FRANCE 3, DE PRÈS ON SE COMPREND MIEUX.

Naissance d'un nouveau géant du sport à la télévision

Canal + (Vivendi Universal) et RTL Group (Bertelsmann) fusionnent leurs activités de gestion de droits sportifs avec la société de Jean-Claude Darmon. Ce nouvel ensemble, concurrent de l'allemand Kirch, commercialisera 320 clubs dans le monde. Sa valeur boursière est évaluée à 1,1 milliard d'euros

APRÈS PLUSIEURS MOIS de négociations, le groupe français Vivendi et l'allemand Bertelsmann se sont mis d'accord dans le domaine des droits sportifs. Le mariage de leurs filiales a été annoncé mardi 22 mai : UFA Sports (RTL Group) et Sport + (Canal +) vont fusionner avec le groupe Jean-Claude Darmon. Le nouvel ensemble – qui emploiera environ 350 personnes pour un chiffre d'affaires de plus de 570 millions d'euros – verra le jour d'ici à la fin 2001. Implanté à Paris, il sera présidé par Jean-Claude Darmon, entouré de deux directeurs généraux, Bernd Hoffmann (UFA Sports) et Jérôme Valcke (Sport +). A terme, RTL Group (détenu à 67 % par Bertelsmann) et Canal +, filiale de Vivendi Universal, devraient détenir entre 39,5 % et 46,6 % de la nouvelle entité, M. Darmon en possédant 5 % directement, et 5 % indirectement.

Le rapprochement entre les trois opérateurs va leur permettre de conforter leur position face à l'allemand Kirch. Cet accord doit permettre à Canal + et RTL Group d'alimenter leurs chaînes en se libérant quelque peu des tarifs et contraintes fixés par les géants du secteur. Dans le seul secteur du football (qui représentera 90 % de son activité), le nouveau groupe gèrera les contrats de commercialisation de droits de plus de 320 clubs dans le monde entier, et de plus de 40 fédérations et ligues nationales. Le nouveau Groupe Jean-Claude Darmon sera également présent dans le handball, le tennis, le rugby. Mais il reste encore faible dans des disciplines hautement médiatisées, comme la Formule 1, spécialité de Kirch.

Pour Didier Bellens, directeur général de RTL Group, le nouvel ensemble sera « constitué de trois

éléments complémentaires sur le plan géographique, Darmon et Sport + en France et en Afrique, et UFA Sports, dans les pays germaniques et l'Europe de l'Est », ajoutant que « le nouveau groupe a vocation à se développer dans d'autres sports que le football, comme le basket et le rugby ». Le nouveau groupe peut aussi espérer une réduction du prix d'achat de certains événements.

La transaction annoncée mardi doit se réaliser en trois étapes, et s'articulera autour du Groupe Jean-Claude Darmon, dont RTL Group détient déjà 28 % du capital. Dans un premier temps, le transfert des actifs d'UFA Sports et de Sport + à l'actuel Groupe Jean-Claude Darmon seront rémunérés en actions de cette société, à l'issue d'une augmentation de capital. RTL Group recevra 2,2 millions de nouveaux titres, Canal +, 1,6 million. En paral-

lèle, Canal + doit acquérir la majorité des titres détenus par Jean-Claude Darmon, au prix de 155 euros par action. Dans un deuxième temps, une offre publique d'achat sera faite (à 155 euros) aux actionnaires minoritaires du Groupe Jean-Claude Darmon (à 155 euros), qui détiennent actuellement 32 % de l'entreprise introduite à la Bourse de Paris en décembre 1996. À l'issue de ces différentes opérations, RTL Group et Canal + doivent équilibrer leurs participations respectives pour être à parité. Le nouvel ensemble restera coté à la Bourse de Paris ; sa valeur boursière est évaluée à 1,1 milliard d'euros.

Lors de la reprise, ratée, de la société de marketing sportif ISSM-ISL, Vivendi Universal, maison-mère de Groupe Canal +, visait les droits de la Coupe du monde 2002. Mais « malgré sa volonté de faire

aboutir ce rachat, Vivendi Universal a préféré arrêter » les frais, signale M. Darmon. Outre les incertitudes sur la situation financière d'ISSM-ISL, Vivendi Universal aurait aussi renoncé à cause du coût et des difficultés de mise en place de l'infrastructure technologique et informatique de la prochaine Coupe du monde.

ENJEU DE LA COUPE DU MONDE

Toutefois, la nouvelle société commune, qui en est encore à se chercher un nom, n'a pas abandonné toutes prétentions à obtenir les droits des prochaines Coupes du monde. « La seule question est de savoir si la Commission européenne va laisser un seul opérateur, le groupe Kirch, contrôler les droits mondiaux des Coupes du monde 2002 et 2006 ainsi que les droits de la Formule 1 », laisse entendre un dirigeant de la nouvelle société. Les trois nouveaux partenaires ont l'obligation de faire tomber une importante compétition dans son escarcelle. « Pour réussir cette fusion, il nous faut rapidement acquérir des droits pour ne pas vivre sur nos actifs », prévient Jérôme Valcke, directeur général de la société commune.

Évoquée depuis plusieurs mois, l'alliance dans les droits sportifs pourrait annoncer d'autres accords entre les deux poids lourds européens des médias que sont Vivendi Universal et Bertelsmann. Jean-Marie Messier, patron de Vivendi Universal, et Thomas Middelhoff, président du directoire de Bertelsmann, se connaissent bien. Et ne cachent pas que leur mariage dans les droits sportifs pourrait faire école dans d'autres activités. Pour Pierre Lescure, PDG de Canal +, un rapprochement dans le cinéma est « illusoire ». « Outre que les besoins des chaînes sont très différents dans chaque pays, les majors américaines sont plus que réticentes à vendre leurs droits pour tout un

continent », précise-t-il. Toutefois, les deux groupes pourraient s'allier dans la production audiovisuelle. « Si nous aboutissons dans nos négociations avec le groupe Expand, principal fournisseur de prime time

ISL est déclaré en faillite

Le groupe de marketing sportif ISSM-ISL a été déclaré officiellement en faillite, lundi 21 mai, par le tribunal cantonal de Zoug (Confédération helvétique). Cette décision fait suite à celle du groupe Vivendi Universal de ne pas reprendre ISSM-ISL (Le Monde du 19 mai), a indiqué le juge des faillites. Numéro un mondial du marketing sportif, ISL possède notamment les droits télévisés et marketing mondiaux des Coupes du monde de football 2002 et 2006 en dehors de l'Europe et des États-Unis. Selon la Fédération internationale du football (FIFA), ces droits « ne font pas partie des biens placés sous liquidation judiciaire ». Le groupe allemand Kirch, qui détient les droits audiovisuels des deux prochaines Coupes du monde pour l'Europe et les États-Unis, s'est déclaré intéressé par la reprise de ceux d'ISSM-ISL, tout comme le nouvel ensemble formé par RTL Group, Canal+ et Jean-Claude Darmon.

pour la chaîne britannique Channel 5, contrôlée par RTL Group, il existe des complémentarités évidentes », qui pourraient être mises en œuvre au travers de Studio Canal, studio européen de Groupe Canal +.

Guy Dutheil et Philippe Ricard, à Francfort

« Loft Story » de M6 bat « Le Bigdil » de TF1

AVEC 6,1 millions d'auditeurs lundi 21 mai pour « Loft Story » contre 3,5 millions pour « Le Bigdil », l'émission de jeux de TF1, M6 a largement gagné le pari de la programmation à 19 heures de son émission de « fiction réalité ». La chaîne gagne 1,3 million d'auditeurs par rapport à la diffusion à 18 h 30. La cadette des chaînes privées réalise ainsi 36,3 % de parts de marché, contre 22,7 % pour TF1, qui recueillait une moyenne de 31,8 % (5,6 millions de téléspectateurs) sur cette tranche depuis janvier.

Par ailleurs, soucieux d'éviter tout conflit avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui s'interrogeait sur l'application de sa recommandation du 14 mai sur la préservation de moments d'intimité pour les participants au jeu (Le Monde du 19 mai), Nicolas de Tavernost, président du directoire de M6 a promis, dans une lettre à Dominique Baudis, président du CSA qu'« à partir du 22 mai, (...) aucune image de l'intérieur de l'appartement ne sera plus enregistrée, ni diffusée, ni sur M6, ni sur TPS, de 11 à 12 heures et de 15 à 16 heures ».

L'Europe examine l'interdiction de la publicité télévisée pour les enfants

LES MINISTRES de la culture de l'Union européenne (UE) ont entrepris l'examen, lundi à Falun en Suède, d'une interdiction communautaire de la publicité télévisée destinée aux enfants. La Suède, qui assure la présidence semestrielle de l'UE et interdit elle-même depuis 1991 la publicité de produits destinés aux enfants de moins de douze ans, souhaite étendre cette interdiction à l'ensemble de l'UE par le biais de la directive européenne « Télévision sans frontières » de 1989, qui doit être réexaminée en 2002 à Bruxelles. Le Danemark, les Pays-Bas et la Belgique soutiennent cette démarche contre la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, partisans de l'autorégulation dans le cadre de « codes de bonne conduite ».

DÉPÊCHES

■ **MÉDIAS** : « Les États-Unis sont le cœur des médias, il est nécessaire d'y être présent », a déclaré Arnaud Lagardère, cogérant de Lagardère SCA, lundi devant les actionnaires du groupe Lagardère, en ajoutant que « d'ici à la fin de l'année des opportunités vont se présenter à des prix attractifs ».

■ **Le groupe Vivendi Universal a débuté des discussions** en vue d'une éventuelle acquisition de l'éditeur américain Houghton Mifflin C°, dans une transaction estimée à 1,7 milliard de dollars (1,94 milliard d'euros), selon le Wall Street Journal Europe du mardi 22 mai.

■ **PRESSE** : L'hebdo de Nantes a été condamné à une amende de 20 000 francs, lundi, pour diffamation à l'égard de Jean-Marc Ayrault, maire (PS) de Nantes, pour des affichettes publicitaires collées pendant la campagne des municipales. La direction de l'hebdomadaire va faire appel.

Les acteurs du marketing sportif

Avant la fusion annoncée mardi 22 mai, quatre sociétés se partageaient l'essentiel du marché des droits et du marketing sportif.

● **Sport +** : filiale à 100 % de Canal+ créée en 1998, Sport + gère les droits télévisés des ligues de football française, anglaise, italienne, espagnole et portugaise hors de leur territoire.

Sport+ commercialise également les droits télévisés et marketing de la Fédération internationale de handball, de la Fédération internationale de basket et de la Ligue nationale de rugby.

● **UFA Sports** : créée en 1998, cette filiale de RTL Group commercialise les droits télévisés et marketing d'une cinquantaine d'associations nationales de football et ceux de 300 clubs de football, parmi lesquels ceux du Hamburger SV et du Spartak de

Moscou. UFA Sports gère également le marketing de l'écurie de formule 1 Prost Grand Prix.

● **Groupe Jean-Claude Darmon** : le groupe fondé par Jean-Claude Darmon il y a vingt ans gère les droits de quatorze clubs français de football de première division, dont Nantes, Bordeaux, Paris-Saint-Germain et Marseille. Il opère également dans le rugby.

● **KirchSport** : cette filiale du groupe allemand Kirch détient les droits télévisés des Coupes du monde de football de 2002 et 2006 pour l'Europe et les États-Unis, ainsi que des événements tels que le tournoi de tennis de Wimbledon ou le championnat allemand de football. KirchSport est également détenteur des droits mondiaux du championnat du monde de Formule 1.

La consécration du grand argentier du football français

LE PORT ALTIER et l'accolade facile, Jean-Claude Darmon, cinquante-sept ans, est un personnage incontournable du football français. La fusion de son groupe avec Sport + et UFA-Sports consacre le parcours pavé de succès de cet hom-

croire au succès des panneaux que les clubs commencent, timidement, à placer autour des pelouses. De cette activité, il va faire une spécialité. Année après année, il va convaincre les clubs français de s'associer à lui.

PORTRAIT

Homme d'affaires connu pour son entregent, M. Darmon a convaincu les clubs, les uns après les autres, de s'associer à lui

me d'affaires connu pour son entregent, sa façon et son art d'« anticiper les coups », comme il le dit lui-même. « J'ai inventé mon propre métier », aime-t-il répéter devant ceux qui s'étonnent de sa longévité dans l'univers parfois sulfureux du football professionnel.

M. Darmon a commencé son activité en 1968 en éditant des Livres d'Or consacrés à des équipes de football. Un an plus tard, il devient le partenaire économique de son premier club professionnel, le FC Nantes. Il est alors l'un des rares à

DES AMIS ET DES ENNEMIS

M. Darmon diversifie en même temps la gamme de ses services, devenant un intermédiaire dans les négociations avec les chaînes de télévision. En 1982, celui qui est désormais appelé « le grand argentier du football français » décroche ce qui n'est pas encore un « gros lot », mais ne tardera pas à l'être : le marketing de l'équipe de France. Son contrat avec la Fédération française de football (FFF) sera reconduit régulièrement. Les Bleus deviennent champions du monde en 1998, puis champions d'Europe en 2000 : autant de succès qui lui permettront de faire monter le prix des contrats de partenariat.

En 1996, alors que dix-huit clubs de D1 (sur vingt) lui ont confié la gestion de leurs droits télévisés, le Groupe Jean-Claude Darmon est introduit au Second Marché de la Bourse de Paris. Son chiffre d'affaires n'en finit pas, alors, de grimper.

Deux ans plus tard, la société Audiofina, qui possède 50 % du groupe audiovisuel CLT-UFA, acquiert 25 % de son capital. Ses activités ont, depuis longtemps, dépassé le champ du football. Les « villages » pour VIP sur les matches du Tournoi des Cinq nations, le marketing de la Fédération française des sports de glace, la régie publicitaire du tournoi de tennis de Monte-Carlo ou encore la gestion des manifestations de l'école équestre du Cadre Noir de Saumur figurent dans son catalogue.

Son sens des affaires ne lui fera pas que des amis. Arrivé à la Ligue nationale de football (LNF) sous la présidence de Jean Sadoul, il s'en fera éconduire par Noël Le Graët, lequel en subira les « conséquences » quelques années plus tard puisqu'on prêtera à M. Darmon d'avoir œuvré pour sa mise à l'écart, en juillet 2000. A l'Olympique de Marseille, Bernard Tapie refusera de lui confier la gestion de l'image du club. Pour la Coupe du monde 1998, Michel Platini préférera créer une section marketing au sein du comité d'organisation plutôt que de la céder à M. Darmon.

Frédéric Potet

Suspense

Supprimer...

Formuler

Références

Qu'allez-vous faire de votre banque quand vous découvrirez que nous proposons une épargne rémunérée au taux d'intérêt brut de 6,15%* ?

6,15%

Épargne rémunérée Bipop Bank Up.

Plus de performance, plus de souplesse, une grande disponibilité, une relation différente avec votre banquier, des Financial Planners** qui se déplacent où vous voulez, quand vous voulez.

LE MONDE D'AUJOURD'HUI AVAIT BESOIN DE LA BANQUE DE DEMAIN

* Le taux d'intérêt nominal annuel brut de référence au 1.05.2001 est porté de 5,30% à 6,15% dans la limite de 1 million de francs de dépôts soit un taux net de 4,61%. Au-delà de ce montant, le taux d'intérêt de référence est diminué de 0,05 point soit un taux brut de 5,30% et un taux net de 3,97%. Ces taux sont susceptibles de varier. Offre réservée à un compte par personne physique.

** Conseillers Financiers Personnels.

www.banquebipop.fr

N°Vert 0 800 643 643

BANQUE BIPOP

A BIPOP GROUP COMPANY

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

ZARA : le prix maximum de l'action Inditex, le leader de la confection espagnole, plus connu sous le nom de sa marque principale Zara et qui fera son entrée en Bourse mercredi 23 mai, a été fixé à 14,70 euros.

HOLDERBANK : le cimentier suisse, récemment détrôné par le français Lafarge de la première place mondiale, a décidé de changer de nom pour se rebaptiser Holcim.

VIVENDI WATER : la filiale de Vivendi Environnement a été retenue par Millenium Chemicals Inc, deuxième producteur mondial de dioxyde de titane, pour le traitement des effluents industriels et des rejets dans ses usines françaises de Thann (Haut-Rhin) et du Havre (Seine-Maritime). Ce contrat prévoit la construction de nouvelles installations et la reprise d'une partie des salariés concernés par cette activité.

SERVICES

SFR : le deuxième opérateur mobile français (groupe Cegetel, Vivendi Universal) n'exclurait pas un recours légal au cas où la procédure d'attribution des licences UMTS hexagonales serait annulée, a indiqué, lundi 21 mai, Philippe Germond, PDG de Cegetel, précisant qu'il ne verrait « aucune justification à un arrêt de la procédure » d'attribution des licences UMTS françaises.

Lernout et Hauspie : une centaine d'actionnaires de la société de technologie de reconnaissance vocale Lernout et Hauspie ont assigné en justice le cabinet d'audit KPMG, qui avait certifié les comptes, a annoncé lundi 21 mai, l'avocat des petits porteurs. « Les chiffres qui ont été contrôlés par KPMG sont entièrement faux (...), le chiffre d'affaires pour la dernière année comptable aurait dû être réduit de 80 % », a déclaré cet avocat à l'agence de presse Belga.

LA POSTE : aucune organisation syndicale n'a siégé, lundi, au Comité technique paritaire consacré au projet SOFT de réorganisation des services. Les syndicats craignent un risque de démantèlement de l'entreprise. Selon la direction, les appels à la grève, lancés par Sud et la CGT, n'ont toutefois quasiment pas été

suisvis. Au centre de tri de Montpellier (Hérault), la grève se poursuit après l'échec de nouvelles négociations sur « la suppression de 24 emplois en raison de l'installation d'une nouvelle trieuse ».

MESSAGERIES : la fédération CFDT des transports affirme que la vente du groupe de messageries XP, filiale de la Poste néerlandaise TPG, à une holding financière va entraîner, à partir de septembre, un plan de restructuration pouvant se traduire par « 400 licenciements minimum » sur un total de 1 600 salariés.

FINANCES

CGNU : le premier assureur britannique devrait annoncer, mardi, la cession de ses activités d'assurance non-vie belges à Winterthur.

CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ : la filiale du Crédit agricole a racheté au CCF (filiale française du britannique HSBC), le Crédit international d'Egypte, en partenariat avec le groupe d'investisseurs Mansour-Maghraby.

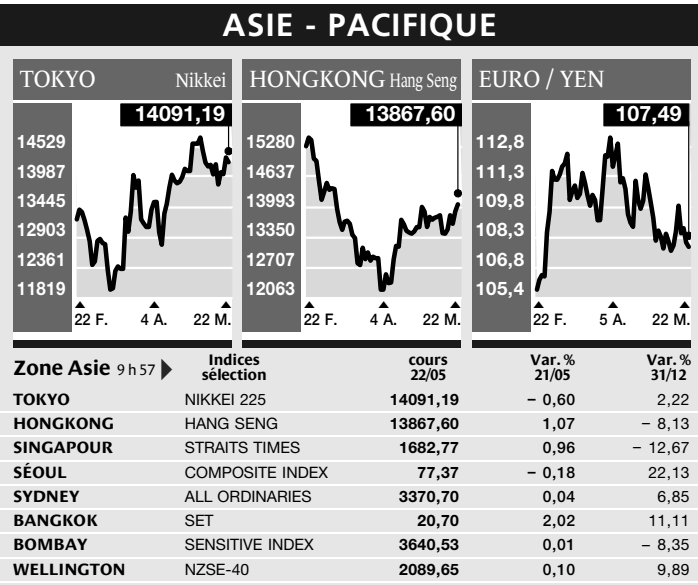
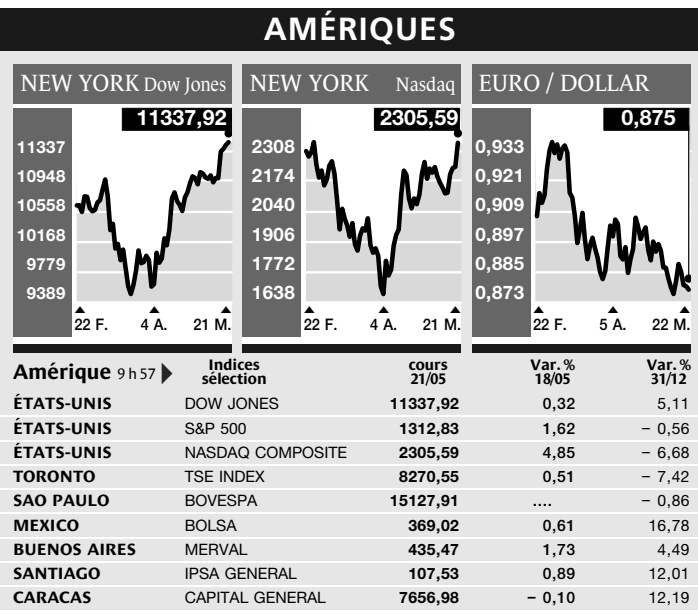
FHH : le conseil d'administration de la société immobilière Feldschloesschen Huerlimann Holding a démissionné en bloc, lundi, à Bâle (Suisse), après l'échec de la fusion avec Swiss Prime Site (SPS), refusée par les actionnaires de FHH. La fusion, qui aurait donné naissance à l'une des plus importantes sociétés immobilières de Suisse, a été combattue en assemblée générale par la société Marc Rich Finance GmbH et un entrepreneur de Zoug (centre), Mario Hauri.

RÉSULTATS

SEGA : le fabricant japonais de jeux vidéo et consoles a annoncé, mardi, une perte nette de 51,73 milliards de yens (475 millions d'euros) pour l'exercice 2000-2001.

BRITISH AIRWAYS : la compagnie aérienne britannique a réalisé un bénéfice avant impôts de 150 millions de livres (242 millions d'euros) sur l'exercice 2000-2001.

EMI : le groupe d'édition musicale a annoncé un bénéfice avant impôts de 259,5 millions de livres (418,5 millions d'euros) sur l'exercice 2000-2001, en hausse de 5,7 %.



ÉCONOMIE

Les Etats-Unis ont évité la récession, selon Paul O'Neill

LES ÉTATS-UNIS ont évité une récession, a estimé, lundi 21 mai, le secrétaire américain au Trésor, Paul O'Neill, dans un entretien accordé à la chaîne de télévision Fox. « Je pense que le processus de correction est bien entamé », a déclaré M. O'Neill, prédisant que la première économie du monde allait retrouver « un taux de croissance réelle respectable » d'ici à la fin de l'année 2001. Le secrétaire au Trésor pense que la croissance du produit intérieur brut (PIB) se situe actuellement dans une fourchette comprise entre 0,5 % et 2 %. Au premier trimestre, la croissance du PIB s'est inscrite en hausse de 2 %, un chiffre qui sera révisé vendredi 25 mai.

JAPON : l'activité économique a progressé de 0,4 % en mars, selon l'indice industriel publié mardi 22 mai par le ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie (MITI). La Banque du Japon doit faire un usage plus agressif de tous les instruments à sa disposition pour conduire l'assouplissement monétaire afin de lutter contre la « déflation incrustée » dans l'économie japonaise, a indiqué mardi à Tokyo Charles Collins, chef de mission au Fonds monétaire international (FMI).

ASIE : l'Asie de l'Est doit revoir « complètement » la stratégie de croissance économique en vigueur depuis plusieurs décennies, et qui se concentre sur un commerce extérieur puissant et l'attraction d'investissements étrangers, en raison de ses défauts structurels, estime un rapport de la banque d'affaires Morgan Stanley Dean Witter. Ce modèle « a enfermé l'Asie dans un cercle vicieux où elle doit offrir de la main-d'œuvre à bas prix pour produire des biens industriels pour le reste du monde, à côté de ressources naturelles et agricoles bon marché », affirme le rapport publié lundi à Singapour.

ZONE EURO : « Nous avons une stratégie, contrairement à ce que croient certaines personnes. La baisse des taux était complètement en ligne avec notre stratégie », a affirmé Christian Noyer, le vice-président de la Banque centrale européenne (BCE), en marge d'une réunion d'économistes à Washington.

Le ralentissement de l'économie américaine n'a peut-être pas encore atteint son maximum

et le nouvel accès de faiblesse de l'euro est étonnant, compte tenu du fait que les différentiels de croissance et de taux d'intérêt penchent actuellement en faveur de la zone euro, estime la Bundesbank dans son rapport mensuel publié mardi.

FRANCE : les dépenses de consommation des ménages en produits manufacturés ont reculé de 0,8 % en avril par rapport au mois de mars, et augmenté de 3,2 % sur un an, selon les données publiées mardi par l'Insee.

ALLEMAGNE : la croissance pourrait être inférieure en 2001 aux prévisions du gouvernement et contrarier ses objectifs de lutte contre le chômage, a indiqué, lundi, au quotidien allemand Frankfurter Allgemeine Zeitung, Bert Ruepp, l'un des cinq sages allemands chargés de conseiller le gouvernement sur l'économie.

L'économie allemande a progressé de 0,5 % au cours du premier trimestre, par rapport au précédent, les entreprises continuant de liquider leurs arriérés de commandes, estime la Bundesbank dans son rapport du mois de mai. Sur un an, la croissance a atteint 2 %, contre plus de 2,5 % au trimestre précédent. Le déficit budgétaire en 2001 sera supérieur à l'objectif de 1,5 % du PIB, a également annoncé la banque centrale.

DANEMARK : le ministère de l'économie a réduit, lundi, sa prévision de croissance pour 2001, portant celle-ci à 1,5 % (contre 1,8 % auparavant), en raison du fléchissement de l'économie américaine.

IRLANDE : la République d'Irlande ne se trouve pas en situation de surchauffe, en dépit de la hausse de plus de 10 % de son PIB enregistrée en 2000, a estimé lundi l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

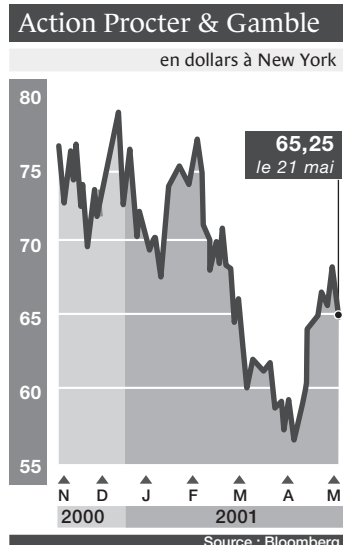
GRANDE-BRETAGNE : le déficit commercial, publié lundi, a atteint son niveau le plus élevé depuis plus de trois siècles en raison de la force de la livre sterling et du ralentissement de l'économie aux Etats-Unis. Sur le premier trimestre, il a totalisé 7,7 milliards de livres (11,3 milliards d'euros).

PÉTROLE : le prix du Brent pourrait grimper jusqu'à 30 dollars en moyenne au quatrième trimestre, si l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) n'augmente pas sa production en juin, selon une étude du Centre for Global Studies (CGES) publiée lundi.

VALEUR DU JOUR

Procter & Gamble sur les traces de L'Oréal

IL AVAIT échoué dans la reprise des laboratoires pharmaceutiques American Home Product, puis Warner-Lambert, aux Etats-Unis (Le Monde du 25 janvier 2000). Le géant des produits grand public Procter & Gamble, allant des lessives aux couches-culottes, a donc décidé de trouver le relais de croissance qui lui faisait défaut dans les produits capillaires, un domaine où il opère déjà avec les marques Head & Shoulders ou Pantène. Lundi 21 mai, Procter & Gamble - 39,9 milliards de dollars de chiffre d'affaires - n'a pas hésité à verser 4,95 milliards de dollars, en numéraire, pour acquérir Clairol, filiale du groupe pharmaceutique Bristol-Myers Squibb et numéro deux mondial des teintures capillaires derrière L'Oréal. Le groupe de Cincinnati réalise ainsi sa plus importante acquisition. Mais les 1,6 milliard de dollars de ventes annuelles de Clairol suffiront-ils ? Frappé par le ralentissement de l'économie américaine, Procter & Gamble se débat dans d'importantes difficultés en raison de coûts de fonctionnement plus élevés que ses concurrents. Sa capitalisation boursière s'est dégradée de plus de 40 % depuis le début de l'année 2000. L'entreprise qui se restructure a annoncé, mardi, de nouvelles suppressions d'emplois touchant 16 % de ses effectifs qui s'élevaient à 110 000 personnes. Avec cette acquisition, les stratégies de Procter & Gamble tablent sur des éco-



nomies de 200 millions de dollars avant impôts grâce à l'intégration des réseaux commerciaux et industriels de Clairol dans la filiale beauté de Procter & Gamble, et sur une solide croissance de 4 à 6 % par an des produits colorants pour cheveux. « Soit le double de la croissance du marché des shampoings », précise Procter & Gamble dans son communiqué. Mais le groupe, qui ambitionne de « devenir un leader mondial des soins capillaires », n'a pas tout à fait convaincu les investisseurs. L'action était en recul, lundi, abandonnant près de 3 %, à 65,25 dollars. Les analystes craignent que l'acquisition de Clairol n'ajoute à la dette du groupe et vienne encore compliquer le vaste plan de restructuration du géant américain.

Véronique Lorelle

SUR LES MARCHÉS

PARIS

DANS LE SILLAGE des marchés américains, la Bourse de Paris a ouvert en hausse de 0,63 %, mardi 22 mai. Le CAC 40, l'indice des valeurs vedettes de la place parisienne, s'établissait à 5 687,71 points, après avoir terminé lundi sur un gain de 0,24 %, à 5 652,04 points.

FRANCFORT

LA BOURSE de Francfort était quasi stable mardi à l'ouverture, l'indice de référence DAX affichant une très légère hausse de 0,01 %, à 6 250,32 points, dans les tout premiers échanges, contre 6 249,87 points lundi à la clôture.

LONDRES

LE MARCHÉ des actions britanniques a ouvert en hausse mardi. L'indice Footsie des cent principales valeurs progressant de 19,6 points, soit un gain de 0,33 %, à 5 961,2 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a effacé ses gains de la séance pour clôturer en baisse, mardi. Les investisseurs vendaient leurs titres, craignant une dégradation de la situation économique japonaise. L'indice Nikkei a perdu 85,64 points, soit 0,60 % en clôture, à 14 091,19 points. Il avait gagné 1,2 % en début de séance, favorisé par la progression de NEC Corp et d'autres valeurs vedettes de la technologie après la hausse de l'indice composite Nasdaq américain.

NEW YORK

LES ACTIONS américaines ont à nouveau terminé en hausse lundi 21 mai, avec un bond de l'indice Nasdaq, les investisseurs estimant que les cinq baisses de taux depuis le début de l'année pour soutenir l'économie bénéficieraient en premier lieu aux valeurs technologiques. L'indice Nasdaq a gagné 4,85 %, à 2 305,59 points (lire aussi page 20). De son côté, l'indice Dow Jones des grandes valeurs industrielles n'a gagné que 0,32 % pour clôturer à 11 337,92 points. L'indice Standard & Poor's 500 a progressé de 1,62 %, à 1 312,83 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient en hausse, en début de séance, mardi. Évoluant mécaniquement à l'inverse du cours, le taux de l'emprunt d'Etat français à dix ans reculait à 5,20 %. Aux Etats-Unis, le rendement de l'obligation du Trésor à dix ans avait, la veille, reculé à 5,38 %, contre 5,39 %, et celui de l'obligation à trente ans avait fini à 5,74 %, contre 5,76 %.

MONNAIES

L'EURO était bloqué sous 0,8750 dollar mardi. L'euro s'était affaibli la veille, en raison de la reconstitution des indices actions MSCI (Morgan Stanley Capital International) qui s'est effectuée au détriment de la zone euro. Mardi matin, la devise européenne s'échangeait à 0,8748 dollar. L'euro se négociait à 107,44 yens. Le dollar cotait 122,83 yens.

Table of exchange rates: Taux de change fixe zone Euro, Taux de change fixe hors zone Euro, Euro contre Franc, Euro contre Livre, Euro contre Dollar, Euro contre Yen, etc.

Table of exchange rates: Cours de change croisés, listing various currencies and their rates.

Table of interest rates: Taux d'intérêt (%), listing rates for various countries and maturities.

Table of oil prices: Matière premières, listing prices for Brent, WTI, and other oil products.

Table of commodity prices: Matières premières, listing prices for metals, grains, and other commodities.

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde », www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

Le titre British Telecom (BT) s'est inscrit parmi les plus fortes baisses des grandes valeurs européennes, lundi 21 mai. Il a perdu 5,09 %, à 458,5 pence...

L'action Philips était en repli lundi à Amsterdam et terminait la séance en recul de 1,51 %, à 37,72 euros.

européenne se poursuit. Mais il a confirmé ses objectifs financiers à moyen terme.

À Londres, le titre British Airways gagnait 6,5 pence, à 356,5 pence, lundi. Une progression qui s'explique par la réaction des marchés à l'annonce attendue de la vente de sa filiale Go...

L'action Swissair Group a connu une journée très mouvementée lundi à Zurich, suite à l'annonce du plan de restructuration d'AOM-Air Liberté.



Table listing various European stocks with columns for company name, country code, and price. Includes RICHEMONT UNITS, ROY.PHILIPS ELE, RYANAIR HDGS, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table listing food and beverage stocks such as ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BBAG OE BRAU-BE, etc.

PHARMACIE

Table listing pharmaceutical stocks like ACTELION N, ALTANA AG, AZTRANECA, etc.

BIENS D'EQUIPEMENT

Table listing equipment stocks including ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.



Table listing European stocks in the EURO STOXX50 index such as SINGULUS TECHNO, SKF-B, SMITHS GROUP, etc.

Table listing European stocks including CC CARREFOUR, CHARLES VOEGLER, CONTINENTE, etc.

22/05 10h03

Table with columns for stock code, price in euros, and percentage change. Includes AUTOMOBILE, BANQUES, and TELECOMMUNICATIONS.

CONGLOMERATS

Table listing conglomerate stocks such as D'ETEREN SA, AZBL, GEVAERT, etc.

CONSTRUCTION

Table listing construction stocks including ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, etc.

PRODUITS DE BASE

Table listing basic products stocks like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEC, etc.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table listing cyclical consumption stocks such as ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

CHEMIE

Table listing chemical stocks including AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

TELECOMMUNICATIONS

Table listing telecommunications stocks like ATLANTIC TELECO, BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

CONGLOMERATS

Table listing conglomerate stocks including D'ETEREN SA, AZBL, GEVAERT, etc.

CONSTRUCTION

Table listing construction stocks such as ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, etc.

PRODUITS DE BASE

Table listing basic products stocks like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEC, etc.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table listing cyclical consumption stocks such as ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

CHEMIE

Table listing chemical stocks including AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table listing food and beverage stocks like ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BBAG OE BRAU-BE, etc.

BIENS D'EQUIPEMENT

Table listing equipment stocks including ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

CONGLOMERATS

Table listing conglomerate stocks such as D'ETEREN SA, AZBL, GEVAERT, etc.

CONSTRUCTION

Table listing construction stocks including ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, etc.

PRODUITS DE BASE

Table listing basic products stocks like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEC, etc.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table listing cyclical consumption stocks such as ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table listing food and beverage stocks like ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BBAG OE BRAU-BE, etc.

BIENS D'EQUIPEMENT

Table listing equipment stocks including ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

CONGLOMERATS

Table listing conglomerate stocks such as D'ETEREN SA, AZBL, GEVAERT, etc.

CONSTRUCTION

Table listing construction stocks including ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, etc.

PRODUITS DE BASE

Table listing basic products stocks like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEC, etc.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table listing cyclical consumption stocks such as ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

ASSURANCES

Table listing insurance stocks like AEGIS GROUP, AEGON NV, AGF, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table listing food and beverage stocks like ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BBAG OE BRAU-BE, etc.

BIENS D'EQUIPEMENT

Table listing equipment stocks including ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

CONGLOMERATS

Table listing conglomerate stocks such as D'ETEREN SA, AZBL, GEVAERT, etc.

CONSTRUCTION

Table listing construction stocks including ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, etc.

PRODUITS DE BASE

Table listing basic products stocks like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEC, etc.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table listing cyclical consumption stocks such as ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

CHEMIE

Table listing chemical stocks including AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

ASSURANCES

Table listing insurance stocks like AEGIS GROUP, AEGON NV, AGF, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table listing food and beverage stocks like ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BBAG OE BRAU-BE, etc.

BIENS D'EQUIPEMENT

Table listing equipment stocks including ABB N, ADECCO N, AEROPORT DI RO, etc.

CONGLOMERATS

Table listing conglomerate stocks such as D'ETEREN SA, AZBL, GEVAERT, etc.

CONSTRUCTION

Table listing construction stocks including ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, etc.

PRODUITS DE BASE

Table listing basic products stocks like ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEC, etc.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table listing cyclical consumption stocks such as ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.

CHEMIE

Table listing chemical stocks including AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Programme Passeport Liberté... Programme pour personnes à mobilité réduite. N° Vert 0 800 00 00 58. Une initiative du Groupe Volkswagen France.

ÉNERGIE

Table listing energy stocks like BG GROUP, BP, CEPSA, COFLEXIP, etc.

ÉNERGIE

Table listing energy stocks including CDB WEB TECH IN, CGIP, CMG, COOKSON GROUP P, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table listing financial services stocks such as 3I GROUP, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table listing financial services stocks including 3I GROUP, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table listing consumer goods stocks like AHOLD, ALTADIS, AMADEUS GLOBAL, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table listing consumer goods stocks including AHOLD, ALTADIS, AMADEUS GLOBAL, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table listing distribution stocks such as ALLIANCE UNICHE, AVA ALLG HAND.G, BOOTS CO PLC, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table listing distribution stocks including ALLIANCE UNICHE, AVA ALLG HAND.G, BOOTS CO PLC, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table listing distribution stocks such as ALLIANCE UNICHE, AVA ALLG HAND.G, BOOTS CO PLC, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table listing distribution stocks including ALLIANCE UNICHE, AVA ALLG HAND.G, BOOTS CO PLC, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table listing distribution stocks such as ALLIANCE UNICHE, AVA ALLG HAND.G, BOOTS CO PLC, etc.

SCIENCES Les espèces invasives sont au cœur de la Journée mondiale de la biodiversité, mardi 22 mai. Importés volontairement ou non, ces organismes – animaux,

végétaux, micro-organismes, etc. – colonisent leur milieu d'adoption au point de mettre en péril les espèces autochtones. ● CE PHÉNOMÈNE, aussi vieux que l'humanité, devient

plus problématique à mesure que les échanges commerciaux et touristiques se multiplient. ● CES « ALIENS », comme les nomment les Anglo-Saxons, non seulement por-

tent atteinte à la diversité biologique, mais aussi à certains équilibres économiques. Les contrôles préventifs sont extrêmement coûteux, mais restent préférables aux politiques

d'éradication, souvent difficiles à mettre en œuvre. ● EN FRANCE, un programme de recherche baptisé Invabio vient d'être lancé par le ministère de l'environnement.

La diversité du vivant menacée par la mondialisation

La Journée mondiale de la biodiversité du 22 mai est consacrée aux espèces invasives, qui, en colonisant de nouveaux territoires, compromettent l'équilibre de nombreux écosystèmes. L'impact écologique et économique de ces « aliens » se chiffre en centaines de milliards de dollars

HOMO SAPIENS est sans conteste l'espèce la plus envahissante de la planète. Mais elle entraîne dans son sillage, volontairement ou non, nombre d'organismes qui, à leur tour, colonisent de nouveaux milieux, entrent en compétition avec les autochtones, au point parfois de les supplanter et de mettre en péril l'équilibre de ces écosystèmes. Ces « invasions biologiques » sont au cœur de la Journée mondiale de la biodiversité, organisée mardi 22 mai. L'Union mondiale pour la nature (IUCN), qui en est un des promoteurs, souhaite attirer ainsi l'attention du grand public et des « décideurs » sur un phénomène aux conséquences écologiques – mais aussi économiques – considérables.

A vrai dire, le problème est aussi ancien que l'humanité : les premiers Asiatiques à passer le détroit de Bering pour prendre pied en Amérique étaient accompagnés de chiens, et les Polynésiens ont emporté sur leurs nouveaux territoires du Pacifique environ une trentaine de végétaux. Les guerres et colonisations ont accentué ce processus : les Conquistadors ont eu pour alliés les germes de la rougeole et de la variole, qui ont tué des millions d'Amérindiens. Du fait de leurs nombreuses campagnes, les militaires ont toujours été de grands pourvoyeurs, souvent involontaires, d'aliens : le serpent arboricole brun, originaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée, en est un exemple. Enroulé dans le logement du train d'atterrissage des avions, il a envahi Guam à la faveur de la seconde guerre mondiale et menace aujourd'hui, grâce à un nouveau voyage incognito, les lézards et oiseaux d'Hawaï.

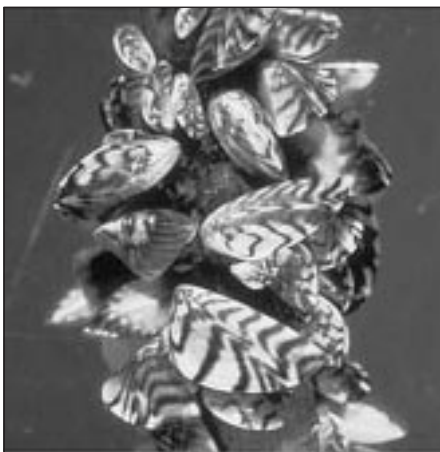
LE DANGER D'EXTINCTION

La nouveauté, au cours du siècle qui vient de s'achever, souligne Jeffrey McNeely, directeur scientifique de l'IUCN et auteur d'un ouvrage intitulé *Le Grand Brassage* (que l'on peut trouver sur www.iucn.org/biodiversityday), c'est l'incroyable intensification du commerce mondial – le montant des échanges a été multiplié par 17 entre 1965 et 1990 – et avec elle l'accroissement de la circulation des organismes vivants, à des fins commerciales ou par le biais du tourisme. Les espèces invasives ne mettent pas toujours en péril la biodiversité. La faune de Grande-Bretagne n'a jamais été aussi



Sciurus carolinensis. L'écureuil gris d'Amérique s'est fort bien implanté en Europe, au point de supplanter son cousin l'écureuil roux, moins robuste. En Italie, les campagnes d'éradication ont été stoppées à la demande des associations de défense des animaux, et l'américain poursuit sa conquête.

Dreissena polymorpha. La moule zébrée, originaire de la Caspienne et de la mer Noire, s'est implantée dans les Grands Lacs et fleuves américains, où elle a causé la disparition de nombreuses moules indigènes. Elle envahit désormais le bassin de la Seine, où l'on redoute son impact écologique.



variée depuis le néolithique. Elle s'est enrichie de 21 espèces de mammifères, sur les 49 actuellement dénombrées. Après l'introduction d'un poisson censé détruire les larves de moustiques, le lac Nakuru (Kenya), qui n'abritait que des flamants roses, deux espèces d'algues et quelques invertébrés, accueille désormais une trentaine d'espèces d'oiseaux pêcheurs.

Cependant, « des preuves accablantes montrent l'effet profondément négatif des introductions sur les autres espèces et la biodiversité, tant sur un plan local que global », note Jeffrey McNeely dans le rapport de l'IUCN. Il ne faut pas se tromper de perspective : si de nombreuses îles présentent une plus grande diversité qu'à l'origine – en Nouvelle-Zélande, par exemple, il y a presque autant de végétaux invasifs (1570) que de plantes indi-

gènes (1790) – les nouveaux venus ont concouru à la disparition d'espèces endémiques. Si bien que globalement « l'unique a été remplacé par le commun ». Actuellement, 20 % des espèces de vertébrés en danger d'extinction sont menacées par des aliens.

ENVAISEMENT ET DÉFORESTATION

Les introductions d'espèces ont aussi des conséquences économiques énormes (politiques de contrôle, utilisation accrue de pesticides, pollutions afférentes). Les moules zébrées, qui envahissent les canalisations des installations industrielles des zones tempérées, auraient coûté entre 750 millions et 1 milliard de dollars aux Etats-Unis et en Europe, entre 1989 et 2000. Le budget annuel des herbicides utilisés entre 1983 et 1992 en Grande-Bretagne pour détruire



Carpobrotus spp. Cette griffe de sorcière, plante sud-africaine, envahit les rives de la Méditerranée, où elle prolifère, comme l'herbe de la pampa, autre invasive redoutée.

Diabrotica vigifera. Cet insecte, dont les larves attaquent les racines du maïs, a été détecté aux abords de l'aéroport de Belgrade en 1990. Probablement débarqué des Etats-Unis, il poursuit sa progression en Europe.



Caulerpa taxifolia. Probablement échappée de l'aquarium de Monaco, cette algue progresse en Méditerranée, où elle occupe 10 000 hectares. Elle a été détectée en Californie durant l'été 2000.

rique du Nord par l'eau de ballast des navires.

On estime à 3 000 le nombre d'espèces transportées chaque jour autour du monde dans ces réservoirs, susceptibles à tout moment d'être relarguées dans l'environnement. Les exemples foisonnent : étoile de mer japonaise menaçant l'industrie conchylicole australienne, crabe japonais désormais commun sur les côtes nord-atlantiques américaines, méduse américaine *Mnemiopsis leidyi*, responsable de la quasi-disparition de la pêche aux anchois en mer Noire et en mer d'Azov...

Mais les introductions délibérées contribuent pour une large part aux dégradations causées par les aliens. La perche du Nil (*Lates niloticus*), importée dans le lac Victoria pour des raisons économiques, rapporte 400 millions de

dollars par an à l'exportation. Mais elle a causé la disparition de douzaines d'espèces de poissons endémiques et son fumage a entraîné la déforestation des alentours du lac. Déforestation qui à son tour se traduit par l'envasement et l'eutrophication des eaux, compromettant à terme la productivité du lac – par ailleurs infesté par un autre alien, la jacinthe d'eau...

LA STRATÉGIE DE LA PRÉVENTION

Les solutions à ces problèmes ne sont jamais simples, rappelle Jeffrey McNeely. Pour se débarrasser d'un ravageur (*Choristoneura fumiferana*) des forêts de l'ouest du Canada, on a abondamment utilisé le Matalcil, un insecticide, dont l'un des composants, un solvant inerte, a causé le déclin des stocks de saumon dans la rivière Restigouche. Supprimer un alien peut aussi mettre en péril des espèces endémiques, comme certains reptiles et amphibiens qui, sitôt privés de l'abri d'ajoncs introduits à Sri Lanka il y a cent cinquante ans, ont été dévorés par les corbeaux.

Pourtant, souligne Jeffrey McNeely, « l'efficacité des politiques de contrôle a été démontrée par les études coûts-bénéfices, et il est prouvé que la prévention est la meilleure stratégie ». La Convention pour la biodiversité, adoptée à Rio en 1992, prévoit bien dans son article 8-h que les pays signataires devront « empêcher l'introduction, contrôler ou éradiquer les espèces étrangères qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces ». Mais dans les faits, regrette le chercheur, la politique de contrôle des espèces se heurte à l'orthodoxie du commerce international, qui prône la liberté des échanges.

La prise de conscience est donc urgente de la part des pouvoirs publics. Ainsi des agences internationales pour le développement, « qui bien souvent semblent préférer le rapport de l'IUCN, regrette le rapport de l'IUCN, introduire des espèces étrangères – provenant bien souvent du pays qui finance le programme d'assistance – plutôt que de promouvoir les espèces indigènes ». La FAO et d'autres agences des Nations unies le font pourtant pour un grand nombre de plantes, arbres et légumes, connues pour leur capacité d'invasion dans plusieurs pays...

Hervé Morin

La France commence à traquer ses envahisseurs

LA FRANCE a aussi ses envahisseurs. Le plus célèbre est sans doute la caulerpe, cette algue qui depuis le milieu des années 1980 envahit les eaux de la Méditerranée et qui, au dernier pointage, avait essaimé sur 10 000 hectares. Objet de toutes les attentions et de bien des polémiques, *C. taxifolia* a longtemps caché la forêt des autres « aliens » qui prospèrent tant en métropole que dans les DOM-TOM. Mais l'an 2000 a vu la naissance d'un programme de recherche sur les invasions biologiques (Invabio), lancé par le ministère de l'environnement, qui vise à combler cette lacune.

Quatorze projets ont été retenus, qui bénéficieront sur trois ans d'un budget global de 7 millions de francs (1,1 million d'euros). Il s'agira d'étudier aussi bien des mollusques (crépide, moule zébrée) que des mammifères (ragondin et rat musqué), des insectes invasifs, des bactéries toxiques, un petit escargot à l'aspect insignifiant, *Xeropicta derbentina*, des végétaux comme la griffe de sorcière ou des plantes exotiques qui envahissent la Réunion. L'approche sera scientifique, économique et sociologique, voire anthropologique. La plupart des organismes de recherche sont impliqués dans cette étude (CNRS, INRA, IRD, ENS, universités).

« Notre espoir est de créer une

communauté, un réseau de compétence, plutôt que de donner des coups de pouce ponctuels, explique Robert Barbault, spécialiste de la biologie de la conservation (Paris-VI), qui préside le comité scientifique du programme Invabio. Jusqu'ici, la biologie était très centrée sur le génome, mais avec la création de l'Institut français de la biodiversité, un groupement d'intérêt scientifique, l'écologie est plutôt dans une phase ascendante. » Selon lui, la discipline doit recruter au-delà de quelques « dévoués collègues » spécialistes d'écologie et favoriser une approche « écosociologique ». « Tous les problèmes posés passent par des interactions avec la société, il faut sortir de l'opposition démagogique entre écologistes et scientifiques, insiste-t-il.

LA DIFFICULTÉ À TOUT CONTRÔLER

La linguistique elle-même pourrait s'en mêler : comment qualifier ces espèces ? Invasives, indésirables, nuisibles, étrangères, exotiques, envahissantes ? Les termes ne sont pas neutres. « D'autant moins quand ils désignent par exemple un loup qui vient d'Italie, comme l'ont fait nombre d'émigrés avant lui », rappelle Robert Barbault, frappé par le fait que pour certains, comme l'a montré une de ses collègues, introduire un ours « slo-vène » était pire qu'introduire « un

ours tout court ». « D'un point de vue biologique, toute espèce par nature est invasive », rappelle le chercheur. Etudier celles qui, à la faveur des circonstances ou par accident, le deviennent plus que d'autres « oblige in fine à réfléchir à la position de l'homme dans la nature ».

Mais cela incite aussi à la modestie. Certes, il existe des procédures de quarantaine et de surveillance, mises en œuvre notamment par le service de protection des végétaux du ministère de l'agriculture, qui contrôle l'importation de 265 organismes nuisibles et est en charge de la lutte contre plus de 400 espèces (insectes, végétaux, champignons et micro-organismes), envahisseurs potentiels. « Mais les voies de pénétration sont tellement multiples qu'il est difficile de tout contrôler », déplore Robert Barbault. D'autant que le dispositif actuel se concentre sur la protection des espèces agricoles, mais ignore celle des plantes sauvages, laissant de côté des pans entiers des écosystèmes naturels.

L'ennemi, souvent invisible, est d'ailleurs mal connu. Le ministère de l'environnement vient juste d'entamer la collecte des différents inventaires des espèces invasives (organismes marins, invertébrés, espèces végétales, etc.). La lutte ne fait que commencer.

H. M.

Portrait de groupe des plus méchants

DE « A » comme *Acacia mearnsii* – un mimosa commun – à « W » comme *Wedelia trilobata* – une plante à fleur jaune à l'aspect anodin –, l'alphabet des « Cent pires espèces invasives au monde » offre un saisissant panorama du vivant et de ses déviances, parfois insoupçonnées. Dressée à partir de la base de donnée globale des espèces invasives (GISD) et financée par la fondation Total, cette liste vise « à illustrer collectivement l'étendue de l'impact » de ces « aliens ». Etant donné la complexité des écosystèmes, il est difficile de dire quelle est la « pire » engeance, indique le document. Il précise que certaines de ces espèces retenues peuvent n'avoir envahi que des régions très restreintes, mais présenter « une énorme probabilité d'expansion », quand d'autres sont déjà omniprésentes, causant des dégâts moins visibles mais plus durables.

Les espèces les plus représentées se recrutent parmi les végétaux terrestres (32), tandis que les reptiles ne comptent que deux représentants – un serpent et une tortue –, et que les oiseaux et les amphibiens se retrouvent à parité, avec trois espèces chacun. Parmi les animaux, ce sont les invertébrés terrestres (18 espèces) qui remportent la palme de l'invasion. Les invertébrés aquatiques, sont au nombre de huit, dont la redoutable

étoile de mer du Pacifique *Asterias amurensis*, véritable Attila des fonds marins.

La liste comprend huit poissons, une truite et aussi *Gambusia affinis* introduit un peu partout dans le monde en vertu de son goût supposé pour les larves de moustique. Or il s'est plus illustré pour sa voracité tous azimuts, qui a déstabilisé nombre d'écosystèmes. Malgré tout, des agences de lutte contre les moustiques continuent de le relâcher.

LA FABLE DE L'ÉCUREUIL

Il faudrait aussi énumérer les invertébrés aquatiques (8), les plantes aquatiques (4) et les micro-organismes (8). Les mammifères, plus gros et en principe plus faciles à contrôler, sont au nombre de quatorze. On rencontre aussi bien des animaux sauvages, comme l'hermine ou le sanglier, que d'autres compagnons, familiers tels que la chèvre ou *Felis catus*, notre chat domestique, accusé par exemple de tuer chaque année en Grande-Bretagne plus de 250 millions d'oiseaux et autres petits animaux. Lâché dans des îles, il peut commettre des dégâts considérables mais a l'immense mérite de combattre *Mus musculus*, la souris et *Rattus rattus*, le rat, eux aussi inscrits sur la liste.

H. M.

PHOTOGRAPHIE Soixante-cinq images de maisons anonymes et standardisées, sans personnages, sous des ciels blancs : la galerie Renn, à Paris, consacre la première

exposition de grande envergure en France à Bernd et Hilla Becher, couple de photographes allemands dont l'influence est déterminante sur le courant du réalisme documen-

taire, très en vogue aujourd'hui. ● DEPUIS la fin des années 1950, leur concept mêle archéologie industrielle – et art, épuré, millimétré. ● DANS UN ENTRETIEN

au *Monde*, Bernd et Hilla Becher reviennent sur leur parcours, le regard porté sur leur travail et l'enseignement dispensé par Bernd Becher à l'Académie des beaux-arts de

Düsseldorf, où il a eu pour élèves Thomas Struth et Andreas Gursky, deux vedettes contemporaines. Pour Hilla Becher, « la photographie est une esthétique qui informe ».

L'influence sans égale des Becher, artistes de l'objectivité

La galerie Renn consacre une exposition en soixante-cinq images (des maisons anonymes et standardisées, sans personnages) au couple allemand. Inspiratrice du réalisme documentaire qui triomphe dans les musées et les magazines, leur œuvre archive depuis quarante ans l'archéologie industrielle

BERND ET HILLA BECHER, « HÄUSER », galerie Renn, 14-16, rue de Verneuil, Paris-7^e. M^e Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-61-25-71. Du mardi au samedi, de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 13 juillet.

Regardez ces images, elles ne paient pas de mine. Certains diront qu'elles sont accablantes de neutralité, de netteté, de répétition, de platitude. Des maisons frontales, sans personnages, aux ciels blancs. La composition n'autorise aucune fantaisie, les habitations ne sont pas spectaculaires. On ne trouve pas le moindre indice de distraction.

Il faut aller voir, à la galerie Renn, les soixante-cinq images des photographes allemands, Bernd et Hilla Becher, prises entre 1959 et 1994 – la série est en cours. Depuis celle du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, en 1985, il s'agit de la première exposition personnelle d'ampleur en France d'un couple qui occupe une place centrale dans l'art contemporain. A la galerie Renn, le document devient œuvre. Ces maisons deviennent des « objets » intemporels coupés de leur contexte et de leur usage. Des prises de vue d'une haute complexité, surgissent des volumes, des formes, des variations autour de lignes et masses. Bref, ces maisons anonymes et standardisées deviennent, sur le papier photographique et sous leur regard, des « sculptures » trouvées dans la nature qui ont chacune leur personnalité.

« Les Becher », comme on dit, ont forgé ensemble leur concept documentaire à la fin des années 1950. Il vise « non pas à idéaliser le monde mais à le rendre plus reconnaissable », explique l'historien Herbert Molderings. Hilla maîtrisait les questions techniques, Bernd était d'abord graphiste et peintre. Ils ont appliqué leurs convictions à des motifs industriels, pour certains victimes de la crise économique des

années 1970-1980 : hauts-fourneaux, gazomètres, concasseurs de graviers, silos, chevalements, châteaux d'eau. Ils croisent une préoccupation patrimoniale – créer la mémoire d'une archéologie industrielle – et un style millimétré.

Héritiers d'une tradition documentaire allemande (les usines de Renger-Patzsch, les Allemands de Sander, les végétaux de Blossfeldt), imprégnés de textes de Walter Benjamin (*L'Œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique*), les Becher ont rejoint les préoccupations d'artistes conceptuels et minimalistes. Ces derniers, au début des années 1960, ont accueilli ces artisans du *ready made* in situ et sans qualités, présenté en séries. Dans cette logique, le couple a reçu pour ses images, en 1990, le Prix de la sculpture à la Biennale de Venise.

SÉRIES TYPOLOGIQUES

Aujourd'hui, Bernd et Hilla Becher sont sans doute plus reconnus pour leur influence que pour leurs œuvres. Il y a un peu des Becher dans le triomphe, depuis dix ans, d'un réalisme documentaire, flirtant parfois avec le banal et le quotidien, que ce soit au musée ou dans les magazines de mode. Les Becher ont également réactualisé la présentation de photos (aux motifs très proches) non pas isolées mais en séries typologiques – la somme des images fait œuvre. Dans le même ordre d'idée, ils ont opéré un rapprochement, au moyen de la photographie entre art et archive, comme en témoigne leur présence dans l'exposition « Voilà », au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, en 2000 (*Le Monde* du 29 juin 2000). Bernd Becher, enfin, a formé, à l'Académie des beaux-arts de Düsseldorf, une génération de photographes dont les succès, autant culturels que marchands, sont sans équivalent : Andreas Gursky, Thomas Struth, Thomas Ruff, Axel Hütte, Candida Höfer.



B. & H. BECHER

Repères biographiques

- 1931. Bernd Becher naît à Siegen. Etudes à l'Académie des beaux-arts de Stuttgart. Premières photos de bâtiments industriels, en 1957. Il étudie la typographie à l'Académie des beaux-arts de Düsseldorf.
- 1934. Hilla Wobeser naît à Potsdam, dans l'ex-RDA. Après un apprentissage, elle devient photographe commercial à Hambourg et à Düsseldorf, ville où elle s'installe en 1957 et où elle suit des cours de photographie à l'Académie des beaux-arts.
- 1959. Bernd Becher et Hilla Wobeser prennent ensemble soixante-trois photos de sites et de bâtiments industriels autour de Siegen. Ils se marient en 1961. Ils sont installés à Düsseldorf.
- 1961-1965. Photos prises de sites industriels dans la vallée de la Ruhr, aux Pays-Bas, en Belgique, en France.
- 1966. Bourse du British Council pour travailler six mois en Angleterre.
- 1968. Photos de sites industriels aux Etats-Unis.
- 1972. Première exposition à la galerie Sonnabend à New York, leur galerie principale. Bernd et Hilla Becher ont participé à de nombreuses expositions, en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.
- 1976. Bernd Becher devient professeur de photographie à l'Académie des beaux-arts de Düsseldorf. Il est un des rares à aborder autant des questions techniques qu'esthétiques. Il arrête son enseignement, à la fin des années 1990.
- 1977. Publication de *Framework Houses of the Siegen Industrial Region*, Munich, 1977. Suivent une vingtaine de livres, publiés pour la plupart aux éditions Schirmer/Mosel.
- 1990. Prix de sculpture à la Biennale de Venise.

Bernd et Hilla Becher, artistes

« Nous avons montré des images qui étaient déjà composées »

« Qu'est-ce qui vous a poussé, à la fin des années 1950, à redonner une actualité à la tradition "objective" et documentaire de la photographie ?

– Hilla Becher : Après la guerre, j'étais apprenti chez un vieux photographe à Potsdam. Il n'était pas pris au sérieux dans le milieu de la photo mais moi j'avais l'impression que sa position était juste : si une forme photographique devait survivre, c'était la photographie objective. Après deux guerres mondiales, il était de bon ton, chez les artistes allemands, de ne pas regarder la réalité en face, d'ignorer l'histoire. Le style documentaire était devenu impossible. Nous avons pourtant voulu retourner aux sources mêmes de la photographie parce que c'est un moyen très riche de représenter la réalité. C'est même un cadeau du ciel.

– Bernd Becher : Quand j'étais jeune, j'ai sauvé des poubelles des photos publicitaires représentant des sites industriels avec les ouvriers bien rangés devant pour vanter la beauté et le rayonnement de l'entreprise. J'ai voulu prendre des photos, en respectant ce style de lieux où j'avais grandi. C'est le sens de l'objet photographié qui m'intéressait.

– H. B. : Nous aurions pu réaliser des photos d'esprit surréaliste mais nous ne l'avons pas fait...

– B. B. : Parce que, contrairement à la peinture, ces objets que nous photographions contiennent leur propre forme, leur propre surréalité.

– Vous avez photographié des vestiges industriels un peu comme Baldus, dans les années 1850, a photographié les premiers ouvrages d'art ?

– B. B. : Nous poursuivons cette tradition. Je pense aussi à August Sander et à Eugène Atget. Atget a photographié les lieux avec respect. Il était seul mais aujourd'hui il a sa

place dans l'histoire de la modernité. Et puis l'Américain Walker Evans, dont j'ai découvert l'œuvre en 1969. Nous sommes retournés sur les lieux de ses images pour les photographier, pour comprendre son point de vue.

– Le mouvement minimaliste a vanté les formes de vos "sculptures" anonymes, sorties de leur contexte. Mais peut-on y voir d'abord un témoignage sur un patrimoine menacé de disparition ?

– B. B. : J'ai d'abord peint ces objets, dans la tradition du nouveau réalisme. Jusqu'aux années 1970, l'Allemagne a connu une expansion industrielle phénoménale. Ensuite, l'Europe a connu un changement économique radical. L'expansion a laissé la place à la disparition. Il n'était plus opportun de dessiner ces objets mais de les fixer pour les conserver, puisqu'ils allaient disparaître.

– Vous pensiez que documenter a sa place dans le monde de l'art ?

– B. B. : Nous voulions réaliser des documentations aussi larges que possible. Notre environnement architectural évoluant très vite, ces photos étaient aussi un document sur le sens de l'histoire. Poser la question de l'art, c'est comme s'interroger sur la valeur "architecturale" des images ou, plus largement, de la façon dont on peut les utiliser. La question de l'art implique un déplacement de sens. Le haut-fourneau que nous photographions a un usage précis et l'image apporte beaucoup d'informations ; nos livres les donnent même si le projet est un peu naïf car le haut-fourneau n'a pour seule fonction que de produire.

– H. B. : Nous poursuivons cette tradition. Je pense aussi à August Sander et à Eugène Atget. Atget a photographié les lieux avec respect. Il était seul mais aujourd'hui il a sa

représenter une forme de beauté, à l'imaginer ; la photo est à la fois la photo d'un objet et sa métaphore, c'est une esthétique qui informe. Or nos bâtiments ne sont pas ceux que le public considère généralement comme objets esthétiques, à cause de leur aspect provisoire. Ils ne correspondent pas à l'idée que l'on se fait d'une architecture à conserver. On peut regarder nos photos d'un point de vue sentimental, scientifique ou artistique selon que l'on est habitant, architecte, ingénieur, spectateur.

« On peut regarder nos photos d'un point de vue sentimental, scientifique ou artistique selon que l'on est habitant, architecte, ingénieur, spectateur »

– Votre projet a-t-il été compris dès le début ?

– H. B. : Pour mes collègues des écoles de photo, ce n'était pas de l'art. Installer un matériel lourd sur un site qui ne bouge pas afin de créer une image statique était une démarche antimoderne pour des photographes qui recherchaient la mobilité et le reportage.

– B. B. : La perturbation venait du fait que nous n'avons pas montré des images que nous avions composées mais qui étaient déjà composées. Nous avons choisi des objets qu'il était possible de fixer et d'emporter. Notre position, en Europe,

était inconfortable. Notre première exposition a eu lieu dans un musée de peinture. Nous, on regardait Yves Klein, l'art conceptuel. Heureusement, aux Etats-Unis, à la même époque, il y avait Ed Ruscha et d'autres qui partageaient nos préoccupations documentaires.

– On regarde souvent vos "Maisons" comme des variations formelles. Leur fonction sociale est-elle importante ?

– H. B. : Elles ont été construites et habitées par des ouvriers alors que, dans la plupart des sites, l'entreprise en est propriétaire.

– B. B. : Ce facteur est très important. C'était dans les années 1860-1910, après l'industrialisation. Je possède une collection de gravures où on voit les ouvriers concevoir leur maison durant les mois d'hiver et les construire durant les mois d'été. Ils ont décidé des formes que l'on voit à l'extérieur, de la répartition de l'espace à l'intérieur. Aucune n'est identique à l'autre, même si elles sont toutes bon marché et au même endroit. Dans le livre, nous indiquons le lieu, l'année de construction, la rue, le nom du propriétaire, sa profession...

– Votre travail se présente comme des séries typologiques, avec parfois plusieurs photos regroupées sous le même cadre...

– B. B. : La série typologique implique que l'on puisse mettre ensemble des images plus ou moins fortes, en l'occurrence des maisons qui ont plus ou moins de personnalité. Ensemble, elles traduisent le phénomène industriel. Une image peut fonctionner individuellement mais l'industrie appelle le groupe. La personnalité d'une image est chose complexe. Elle provient de l'image elle-même et de l'objet représenté. Les deux choses se confondent dans la vision.

Ci-contre, de haut en bas et de gauche à droite : « Dortmund-Harten, Ruhrgebiet » (1979) ; « Duisburg, 3, Ruhrgebiet » (1976) ; « Dreikirchen, Westerwald » (1990) ; « Rensdorfstrasse, 1, Sachendorf » (1961).

Cette consécration est le fruit d'une bataille – centrale – d'idées. Elle s'est jouée en Allemagne au lendemain de la seconde guerre mondiale. Les Becher se sont opposés à Otto Steinert (1915-1978), qui était également photographe et théoricien, et qui a forgé la *Subjektive Fotografie*. Subjectivité contre objectivité. On penserait les premiers mieux armés pour faire définitivement entrer la photographie contemporaine dans le marché de l'art. Erreur. Les Becher ont montré qu'un style documentaire objectif, plus proche de la « vérité » du procédé, pouvait autant, sinon plus, séduire. La liste de leurs œuvres vendues aux enchères est vertigineuse, certaines avoisinant les 200 000 francs, il y a déjà dix ans. Ils sont largement dépassés par deux de leurs élèves, Thomas Struth et Andreas Gursky, qui affichent des pièces qui valent plus d'un million de francs. Le premier dit de Bernd Becher : « Il m'a appris à penser globalement les choses ; quand il citait Atget, Proust ou Flaubert n'étaient pas loin. » Le second sera exposé au Centre Pompidou au printemps 2002.

Il y a, entre les Becher et leurs élèves, comme un changement d'époque : le passage à la couleur, des formats qui enflent et se mesurent en mètres, un sens du spectaculaire. A les écouter, les maîtres ne sont pas amers. Hilla a la sourire et le tempérament généreux. Bernd a le regard qui trahit la mélancolie, la même qui se dégage de leurs photos.

M. G.

– Quel est votre protocole de prise de vue ?

– H. B. : Nous photographions avec une chambre grand format, par temps très ensoleillé, au zénith pour éviter les ombres, le plus proche possible de l'objet, avec un objectif qui ne déforme pas les lignes horizontales et verticales. Nous surplombons parfois l'objet pour mieux voir comment il se pose et s'enracine. Les tirages sont faits par nous.

– Bernd Becher, vous avez formé à l'Académie des beaux-arts de Düsseldorf des photographes aujourd'hui célèbres par le musée et par le marché. Est-ce une satisfaction ? La consécration d'un style ?

– B. B. : Il est bien que la façon la plus évidente de prendre des photos soit consacrée. Ce n'est pas un point de vue moral, c'est logique.

– Comment réagissez-vous quand vos noms sont associés à leur succès ?

– H. B. : D'une manière générale, nous sommes contents du succès de nos élèves. Nous n'en sommes pas jaloux ! Ils sont un peu nos enfants... Les gens ont aussi besoin de classifications. Mais beaucoup de photographes passés par la classe de Bernd sont encore à des prix abordables !

– L'enseignement vous manque-t-il ?

– B. B. : J'ai pris du recul il y a cinq ans même si je vois fréquemment certains anciens élèves. Ça ne me manque pas. Mais ce n'est qu'aujourd'hui que je prends conscience que l'enseignement m'a énormément préoccupé. Ce n'est pas évident de former des jeunes qui, pour beaucoup, n'auront pas de succès. Finalement, je suis soulagé de ne plus avoir cette préoccupation dans la tête. »

Propos recueillis par Michel Guerrin

Mac Paillote

par Pierre Georges

ET COMMENT il va le Francis ? Le Francis de la paillote, la paillote flambée à la sauce préfectorale, nocturne recette qui fit jadis les délices de la chronique ?

Eh bien, il va bien ! Pas aussi bien que fort bien, mais bien. On lisait hier dans une gazette que l'aimable tenancier de cet estaminet de plage ne dédaignait point de se plaindre un peu. Dans le genre « la paillote ça eut payé, mais ça ne paye plus ! ». Normal, cela fait partie du genre. Il n'est de bon commerce sans gémissement à fendre les cœurs les plus endurcis.

Mais si la saison dernière ne fut pas aussi bonne que la publicité faite à ce lieu de convivialité précaire pouvait le laisser espérer, l'avenir s'annonce radieux. Avec le projet de loi sur la Corse, le bon Francis-Yves Féraud pourra désormais tirer des plans sur la paillote. Ouvrir quand il voudra. Et surtout ne plus fermer, et démonter son chapiteau, quand on le lui ordonnera.

Francis eut la loi contre lui. Le préfet, présumé hors la loi, tout contre lui. Une équipe de gendarmes-pyromanes, acharnée à passer son édicule par le fer et le feu, absolument déterminée à n'en rien laisser, sauf des cendres et leurs traces. Et voici qu'une autre loi radieuse, en gestation certes et comme faisant la navette entre île et continent aussi bien qu'entre Palais-Bourbon et Sénat, laisse entrevoir une sorte de paradis législatif : le droit imprescriptible de pailloter en paix ! Hiver comme été, jour et nuit, dimanches et fêtes. Article 12 ! Langoustes, numérotez vos pinces et antennes !

Bien sûr, la loi valant pour tous, il est à craindre qu'une

concurrence féroce ne se crée. Qu'une course à la paillote comme à la mer, impitoyable et forcennée, ne divise les amis les plus amis et les familles les plus unies. Qu'en somme, après le doux temps des colonies françaises et des paillotes délicieusement indigènes, vienne le temps, affreux, des Mac Paillotes, des chaînes de fast-oursins et des Big Francis !

Ce serait affreux ! Moins affreux certes que de voir des bétonneurs, article 12, guigner le littoral, en chasser tous les Francis de la belle et vieille Corse et y planter leur mur de la Méditerranée. Cette abominable perspective paraît cependant assez peu plausible : on voit mal les Corses s'ingénier à gagner leur paradis législatif pour mieux perdre leur eden environnemental !

Donc prenons le pari que les paillotes resteront bien les paillotes. La Corse, la Corse. Et Francis, Francis. Ici nous vient une idée qui vaut ce qu'elle vaut, c'est-à-dire pas grand-chose : maintenant que les petits enfants des écoles insulaires vont, sauf méfaits anti-pédagogiques du Conseil constitutionnel, devoir apprendre la langue corse, pourquoi ne pas imaginer une pédagogie ouverte, type Francis-Freinet. Une sorte de paillote-école, aérée et conviviale fermée à l'heure des repas et ouverte à l'heure de la langue.

Cessons ! Les Corses vont finir par croire qu'on les moque ! On ne se moque pas. Pas plus en tout cas que de la sélection nationale de football de Bretagne dont *L'Equipe* nous apprend ce matin qu'elle existe depuis 1997 mais n'a joué qu'un match ! Vite, vite, un Bretagne-Corse au Stade d'ex-France !

Des inondations en Sibérie provoquent l'évacuation de dizaines de milliers de personnes

La ville de Iakoutsk est menacée par la débâcle du fleuve Léna

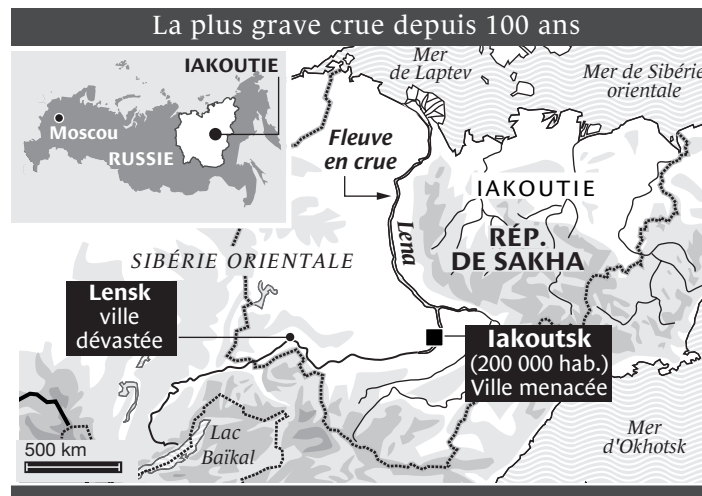
MOSCOU

de notre correspondant

Des blocs de glace de plusieurs tonnes, hauts parfois de 2 mètres, ont été projetés comme fûts de paille sur les terres. Baignant dans une eau noireâtre, certains ont broyé des maisons, d'autres entraîné des arbres, poussés des voitures, écrasés des granges, viennent buter contre des digues de sable dressées à la va-vite. A 8 000 kilomètres de Moscou, Iakoutsk, capitale de la République Sakha, un territoire grand comme six fois la France au cœur de la Sibérie orientale, tente depuis trois jours d'échapper à la furie du fleuve Léna et aux gigantesques inondations du printemps.

Mardi 22 mai, les autorités russes ne donnaient pas cher de la ville. Bâti en bordure du fleuve, cet ancien comptoir cosaque compte aujourd'hui 200 000 habitants et la cité se prolonge par de vastes zones d'isbas, ces maisons en rondins de bois, souvent construites sur des terres inondables. Cette année, la débâcle de la Léna et d'autres grands fleuves sibériens porte bien son nom. « C'est une vraie catastrophe », concède Sergueï Shoïgou, le ministre russe des situations d'urgence, qui fait état de 50 000 personnes déjà évacuées, deux à trois mille maisons détruites. Et le pire est peut-être à venir.

Selon plusieurs météorologistes, de telles inondations seraient sans précédent depuis un siècle. Et ils tentent d'expliquer la démesure sibérienne. La terrible vague de froid du mois de janvier (de -40 à -50 °C durant trois semaines) a gelé le fleuve Léna sur une épaisseur pouvant atteindre 3 mètres. Elle fut suivie de fortes chutes de neige en février. Et dès le début mai des températures de 35 degrés étaient enregistrées à Iakoutsk. L'eau et la glace se sont alors mis en mouvement,



balayant tout sur des milliers de kilomètres.

La semaine dernière, la bourgade de Lensk, à 1 200 kilomètres en amont de Iakoutsk, fut dévastée : 25 000 habitants évacués, 1 800 maisons détruites, et une ville à reconstruire entièrement, « probablement dans un autre endroit, plus loin du fleuve », a expliqué lundi M. Shoïgou. Ce qui s'est passé à Lensk menace aujourd'hui de se reproduire à Iakoutsk. Les amoncellements de glace provoquent de gigantesques barrages qui empêchent l'écoulement du fleuve. En aval de Lensk, un « bouchon » de glace de 50 kilomètres de long, avec des pics atteignant par endroits 17 mètres de haut, s'était constitué en quelques jours : dans la bourgade, l'eau a grimpé de 8 mètres et le lit de la Léna s'est, en un jour et demi, élargi de près de 30 kilomètres.

L'armée et ses chasseurs bombardiers ont été appelés en renfort. Comme dans d'autres régions de Sibérie, les autorités russes tentent par des bombardements aériens de faire sau-

ter les barrages pour permettre l'écoulement des fleuves. A Lensk, quatre Sukhoï ont lâché des bombes de 250 et 500 kilos, puis des hélicoptères ont déposé une centaine de tonnes d'explosifs. Mais, libéré, le fleuve Léna s'est alors rué vers Iakoutsk. « Cela représente une vague de 2 mètres de haut qui menace de submerger la ville », expliquait un spécialiste.

« DIEU NOUS PUNIT »

Joint par téléphone depuis Moscou, plusieurs habitants décrivent une ville en état de siège. « Les étudiants ont été envoyés en renfort pour construire une digue de sable et de terre explique Olga Melnitshouk, professeur à l'université, il n'y a pas de panique mais plusieurs faubourgs sont déjà inondés. » Mardi matin, un « bouchon » de glace en aval de la ville était finalement détruit, donnant un court répit à la population. Toutes les heures, les radios locales diffusaient les appels du maire demandant aux habitants des faubourgs de quitter leur maison, ce

qu'ils se refusaient généralement à faire par crainte des pillages. Le niveau de la Léna, à 9,2 m de haut, dépassait de 1,5 m la cote d'alerte et menaçait d'emporter les digues de fortune cernant la ville.

Vassili Vlassov, « premier ministre » de la République Sakha, a assuré que « toutes les mesures étaient prises ». Mais sur fond de catastrophe les polémiques se multiplient. Pas seulement contre ces habitants propriétaires de barques et qui ont aussitôt monnayé leurs opérations de sauvetage en faisant le taxi pour 10 ou 20 francs. M. Vlassov s'en est pris aux services de prévision, qui avaient pourtant annoncé la violence de la débâcle, et à l'armée, qui aurait tardé à fournir les bombes nécessaires à la destruction de la glace.

En retour, le ministre des situations d'urgence a dénoncé le « manque de préparation » des autorités locales. Plusieurs responsables locaux ont été limogés. Un plan de « mesures spéciales » devait être mis en œuvre dès le début du mois mais son application avait débuté avec deux semaines de retard. Les responsables ont également avancé quelques explications plus métaphysiques. « Il est vrai qu'on ne respecte pas Dieu, qu'on vole trop, et puis il y a le changement de climat », déclare M. Vlassov au quotidien *Kommersant*. « Nous sommes le pays du péché, Dieu nous punit, et après on se demande pourquoi », note le leader des agrariens, Nikolaï Kharitonov. L'archevêque Tikhon, de Moscou, a, lui, jugé plus prosaïquement qu'il vaudrait sans doute mieux « cesser de construire des villes » dans des zones inondables.

François Bonnet

www.lemonde.fr/russie

Un Conseil de la recherche sur le changement climatique

LE MINISTRE DE LA RECHERCHE, ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG, a annoncé, lundi 21 mai, la mise en place, d'ici à l'été, d'un Conseil de la recherche sur le changement climatique et le développement durable. Cette structure interdisciplinaire aura pour mission de « préparer une stratégie et un plan d'action pour la recherche sur le changement climatique, ses conséquences et les solutions à développer ». Le ministre souhaite que ces travaux puissent être « pris en compte dans le cadre des budgets 2002 » du ministère et des organismes de recherche. M. Schwartzenberg a par ailleurs jugé « très préoccupante » la position des Etats-Unis, qui ont décidé de ne pas ratifier le protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre.

www.lemonde.fr/climat

Vache folle : un deuxième cas chez un animal né après juillet 1996

L'AGENCE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS a indiqué, mardi 22 mai, avoir identifié un deuxième cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) chez un bovin né après juillet 1996, date à laquelle une série de nouvelles mesures préventives concernant les farines carnées avaient été prises par le gouvernement. Ce animal sont qualifiés de super-NAIF (nés après l'interdiction des farines). Le diagnostic a été porté chez un animal d'un élevage de Seine-Maritime né en novembre 1996 et qui présentait les signes de cette maladie neuro-dégénérative. Le premier cas de super-NAIF avait été identifié dans ce même département (*Le Monde* du 9 avril). L'émergence de cas super-NAIF retarde l'échéance de l'éradication de l'ESB dans le cheptel bovin français.

Un gène de la maladie de Crohn identifié

UNE PROTÉINE appelée NOD2 pourrait être impliquée dans environ 15 % des cas de la maladie de Crohn, une grave affection inflammatoire de l'intestin grêle qui touche surtout les jeunes adultes (environ une personne sur 1 000), selon une étude à paraître dans l'hebdomadaire scientifique *Nature* daté du 31 mai, mais déjà rendue publique. L'équipe française dirigée par Gilles Thomas, de la fondation Jean Dausset CEPH, et les chercheurs américains travaillant sous la direction de Gabriel Nunez de l'université d'Ann Arbor (Michigan) et de Judy Cho de Chicago ont identifié le gène codant cette protéine, peu connue jusqu'à présent. Elle ferait partie du système de régulation de l'inflammation, la première réponse innée aux agressions microbiennes. La fréquence de la maladie de Crohn devrait doubler dans les cinq ans à venir suggérant un rôle pour l'environnement, parallèlement aux facteurs génétiques de prédisposition à la maladie.

DÉPÊCHE

« LE MONDE 2 » reçoit le Prix du meilleur lancement presse de *CB News*. - Le mensuel *Le Monde 2*, édité par *Le Monde*, le groupe Siegel et Hachette, lancé en octobre 2000, dont le principe est de republier des textes du quotidien en les illustrant grandement avec pour objectif de réhabiliter le photojournalisme, a été primé par l'hebdomadaire *CB News*, qui écrit : « *Le Monde fait une entrée remarquable dans la culture de la presse magazine.* »

La fabrication de la DHEA en pharmacie va être facilitée

VANTÉE pour d'hypothétiques propriétés « anti-vieillesse » mais ne faisant, en France, l'objet d'aucune réglementation sanitaire, la DHEA devrait prochainement devenir aisément accessible, sur prescription médicale, auprès des pharmacies d'officine. Face à une demande nationale en très forte expansion, la société Cooper, basée à Melun (Seine-et-Marne) et leader français dans la fourniture de produits à usage pharmaceutique, proposera dans quelques semaines de grosses quantités de matière première à partir de laquelle les pharmaciens pourront faire des préparations magistrales de DHEA. Jusqu'à présent, seules de petites quantités de cette matière première étaient importées en France. Cette initiative est la conséquence de la campagne médiatique incitant à la consommation de DHEA et ce alors que le Conseil national de l'ordre des médecins a demandé à ses adhérents de ne pas prescrire cette substance (*Le Monde* du 12 avril).

L'annonce de la société Cooper vient aussi compliquer la tâche des autorités sanitaires, confrontées à un vide juridique et réglementaire dû au fait que la DHEA n'est, à ce jour, considérée ni comme un médicament ni comme un complément alimentaire. « Nous sommes dans une situation ambiguë vis-à-vis d'une substance dont la consommation est a priori sans risque mais pour laquelle nous ne disposons en réalité d'aucune garantie quant à son innocuité ou à sa prétendue efficacité », explique-t-on dans l'entourage de Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Sur ces deux points nous avons saisi l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé. » Inquiet des conséquences que pourrait avoir la consommation de DHEA par des personnes âgées, le ministère de la santé va demander à cette agence de rendre ses conclusions dès les prochaines semaines.

Jean-Yves Nau

Manière de voir

Le bimestriel édité par



Artistes en rébellion

La culture à l'ère d'Internet, par Ignacio Ramonet. ■ L'art et la démocratie, par Jean-Loup Motchane. ■ La procédure silence, par Paul Virilio. ■ Leurres de la photographie virtuelle, par Christian Caujolle. ■ Le crédit perdu du photojournalisme, par Edgar Roskis. ■ Dépassé le livre ? par Lucien Sfez. ■ Un cinéma français fasciné par le sordide, par Carlos Pardo. ■ L'impitoyable industrie du disque, par Mario d'Angelo. ■ Décervelage à l'américaine, par Herbert I. Schiller. ■ Contre l'Etat culturel d'exception, par Jean-Pierre Vincent. ■ Elargir le cercle des connaisseurs, par Jean-Michel Leterrier. ■ L'Etat, ce défenseur de l'inutile..., par François Barré. ■ Fausse querelles, vraies questions, par Marc Jimenez. ■ De l'esthétique comme faculté de juger, par Marc Jimenez. ■ La fonction sociale retrouvée de la création, par Jean-Louis Maubant. ■ Pour que Beaubourg soit universel, par Régis Debray. ■ Le déclin des avant-gardes au XX^e siècle, par Eric J. Hobsbawm. ■ Une révolution ignorée, par Jean-Pierre Joffroy. ■ Une raison d'habiter le monde, par Henri Gaudin. ■ Gestes et signaux, par Henri Cucco. ■ La musique, une thérapie de la démocratie ? par Jean-Pierre Armengaud. ■ Contre la guerre d'Algérie, naissance d'une nouvelle radicalité, par Alain Joffroy. ■ Les langues, ces fils d'or de la lutte contre la mondialisation libérale, par Bernard Cassen. ■ Le théâtre à refonder, par Jean-Pierre Sarrazac. ■ Regards acides sur la société britannique, par Gareth Mc Feely. ■ L'Afrique conteste en rap, par Jean-Christophe Servant. ■ La subversion de « Christine », par Anne-Cécile Robert.

Bibliographie, sites Internet, adresses utiles.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €



PORTRAIT
Véronique Kleck s'occupe des nouvelles technologies au secrétariat d'Etat à l'économie solidaire.
P. IV

CYBERCULTURE

Le livre électronique n'est ni le monstre high-tech décrié par certains, ni la révolution clamée par d'autres. Premières impressions.

P. VII



CITOYEN

En passant en ligne, la démocratie risque de limiter la citoyenneté à sa plus simple expression: donner son avis.

P. VIII



ENTREPRISES

Affichant la meilleure rentabilité du paysage audiovisuel français, M6 applique sur le Net les recettes de son succès.

P. VI



CYBERCAFÉ
A La Havane, Internet s'est invité dans l'une des salles les plus prestigieuses du Capitole.

P. IV



ENQUÊTE

Rien n'arrête la rumeur sur la Toile

Vraies et fausses nouvelles prennent des proportions envahissantes sur Internet

UNE DÉNOMMÉE Arlette, du centre d'hydrogéologie de la faculté des sciences de Neuchâtel, signale l'arrivée sur le marché suisse de bananes costaricaines infectées par la bactérie de la « fasciite nécrosante ». A ne surtout pas manger, met-elle en garde, sinon celles-ci risquent de dévorer la chair à la vitesse de 2 centimètres à l'heure. Nombre d'internautes suisses ont reçu ce courriel alarmant et l'ont largement diffusé, pensant bien faire en sauvant peut-être des vies. Dans le même goût, nombre d'internautes français ont cliqué aussi vite que leur ombre lorsqu'ils ont

reçu, au mois de février dernier, un courriel révélant la présence d'aiguilles infectées au VIH au creux de fauteuils de cinéma, dans la région parisienne.

Quant à l'information selon laquelle Miss France serait, contre toute attente, un homme, elle a également fait le tour du Web. En témoignent les contributions au forum de discussion accolé à l'article « Miss France est un homme » sur www.hoaxbuster.com (site qui répertorie les rumeurs françaises du Net). Christophe, déclarant habiter Puteaux, écrit: « Un ami bolivien vient de m'envoyer un courriel pour

me demander si c'était vrai que Miss France était un homme : cela fait la "une" des journaux dans son pays... » Pierre-Antoine, Français d'Atlanta, lui répond: « En allant au boulot, une petite station de radio locale parlait de l'affaire et s'en gaussait. »

Tout est faux, les bananes portoricaines, la transsexualité de Miss France, les piqûres au VIH... Ce sont de purs « hoax », ou canulars en anglais, qu'il faut rattacher à la grande famille des rumeurs en ligne. Qui sont avant tout des rumeurs tout court, c'est-à-dire, comme le précise Jean-Noël Kapferer, spécialiste français incontournable en la matière, « des informations non encore vérifiées et dont la source est non officielle » (lire page III). Mais, sur la Toile, le phénomène, « vieux comme le monde », prend des proportions « mécaniques » formidables.

Imaginons en effet qu'un courriel mensonger soit envoyé à 10 internautes, qui, chacun, le renvoient à 10 de leurs connaissances. Au bout de la sixième génération d'envois, cette chaîne de courriels aura contaminé 1 million d'internautes ! Le premier canular en ligne fut un faux virus qui, dès 1988, voyageait par courriel, comme le rappelle le site du bureau des incidents de sécurité informatique du département de l'énergie américain. Depuis, le nombre de rumeurs en circulation n'a cessé d'augmenter. Il ne se passe plus une semaine, à présent, sans que les trois chevaliers blancs trentenaires de hoaxbuster.com, qui travaillent en bénévoles, épinglent une nouvelle rumeur en ligne. Ils en ont compilé 150, uniquement en français, depuis la naissance du site, en mars 2000, et commencent à se fatiguer à la tâche. Le site www.stiller.com, lancé par l'éditeur d'un logiciel d'antivirus américain Wolfgang Stiller, assure recevoir 1 000 courriels d'internautes par semaine lui signalant un nouvel « hoax ».

Internet excite en effet les vocations de « rumoristes ». Il n'aura pas échappé à nombre d'internautes la facilité avec laquelle ils peuvent « se lâcher » en ligne, puis bénéficier d'un coup de pub planétaire en se dénonçant - à un site de traqueurs de rumeurs, par exemple. Ou, plus discrètement, en laissant une grosse intoxication sur l'une des centaines de milliers de groupes de discussion qu'héberge le Réseau. La rumeur en ligne rencontre également des oreilles internautes particulièrement réceptives. Comme dans le monde réel, « plus c'est gros, plus ça marche », précise un rumo-

riste qui a vérifié la chose avec succès. Et « du moment que c'est écrit, c'est comme si c'était vrai », a également constaté Guillaume Brossard, cofondateur de Hoaxbuster. De plus, sur ce média jeune, les relais de crédibilité vers lesquels se tourner en cas de doute manquent encore, et l'esprit critique peut-être aussi.

Tant qu'il n'y a pas mort d'homme, on pourrait en rire, et finir, avec le temps, par moins parler du phénomène. Les rumeurs en ligne ont même cela de réjouissant qu'elles sont irrévérencieuses et, à ce titre, une expression de l'opinion publique. Elles adorent s'en prendre aux grandes multinationales: Nike, Coca-Cola ou Microsoft en sont les victimes incessantes. Des sociétés en auraient déjà souffert dans leur cours de Bourse et commenceraient à peaufiner leur contre-offensive en profitant elles aussi de la formidable efficacité « rumorante » de la Toile.

Cécile Ducourtieux



Pourquoi et comment une histoire de seringues a réussi à parcourir la Toile en passant par Issy-les-Moulineaux.

Lire page II



CLOVIS GOUX

Informations non officielles et non vérifiées fleurissent sur le Réseau. Activistes et entreprises s'en emparent pour déstabiliser ennemis et concurrents. Les garde-fous sont encore trop faibles.

PUBLICITÉ

Des seringues infectées, volontairement dissimulées dans des fauteuils de cinéma: c'est le bruit qui a récemment couru sur Internet. Pourquoi et comment

Sur les traces d'une rumeur électronique

AINSI court la rumeur sur le Net. Cela commence par un simple courrier électronique. « ATTENTION TRÈS IMPORTANT !!! », prévient d'emblée le message. Avant de préciser: « Merci de faire suivre ce mail à vos amis et autres personnes... » Et plus loin: « Ceci s'est passé à Paris. Il y a quelques semaines de cela, dans un cinéma, une personne s'est assise sur quelque chose de piquant sur l'un des sièges. Lorsqu'elle s'est relevée pour voir de quoi il s'agissait, elle a trouvé une aiguille plantée à travers le siège avec une note attachée disant: "Vous venez d'être infecté par le VIH." Le Centre de contrôle des maladies rapporte plusieurs événements similaires dans plusieurs autres villes récemment. (...) L'information mentionnée ci-haut a été envoyée par la police municipale de la ville d'Issy-les-Moulineaux... » On l'appelle la rumeur d'Issy.

D'abord, elle s'est insinuée, rampante et feutrée, un bruissement, un murmure, dans quelques boîtes électroniques. Puis de moins en moins sourde, passant de courriel en courriel, se multipliant à l'infini ou presque, se métamorphosant en « un cri général, un crescendo public, un chorus universel », pour reprendre la formule de Beaumarchais.

D'où vient-elle précisément? Mystère. Où est-elle née exactement, dans les tréfonds de quelles inconscients? Nul ne peut le dire avec certitude. Qui, le premier, lui a donné mots et forme? Impossible à savoir, en réalité. Et d'ailleurs, « bien qu'il passionne le public, le problème de la source n'est pas le plus intéressant », note Jean-Noël Kapferer, professeur à HEC, président de la Fondation pour l'étude et l'information sur les rumeurs, dans *Rumeurs, le plus vieux média du monde*, aux Éditions du Seuil. Cette poursuite de la source s'inscrit dans un mythe de la rumeur qui voudrait que celle-ci soit en général provoquée à dessein. Certes, il existe des rumeurs notoires dont l'arrivée au bon moment et au bon endroit ne saurait être le fruit du hasard: ainsi en va-t-il des rumeurs sur la vie privée des candidats aux élections (...), coïncidant en général avec un scrutin imminent; mais la

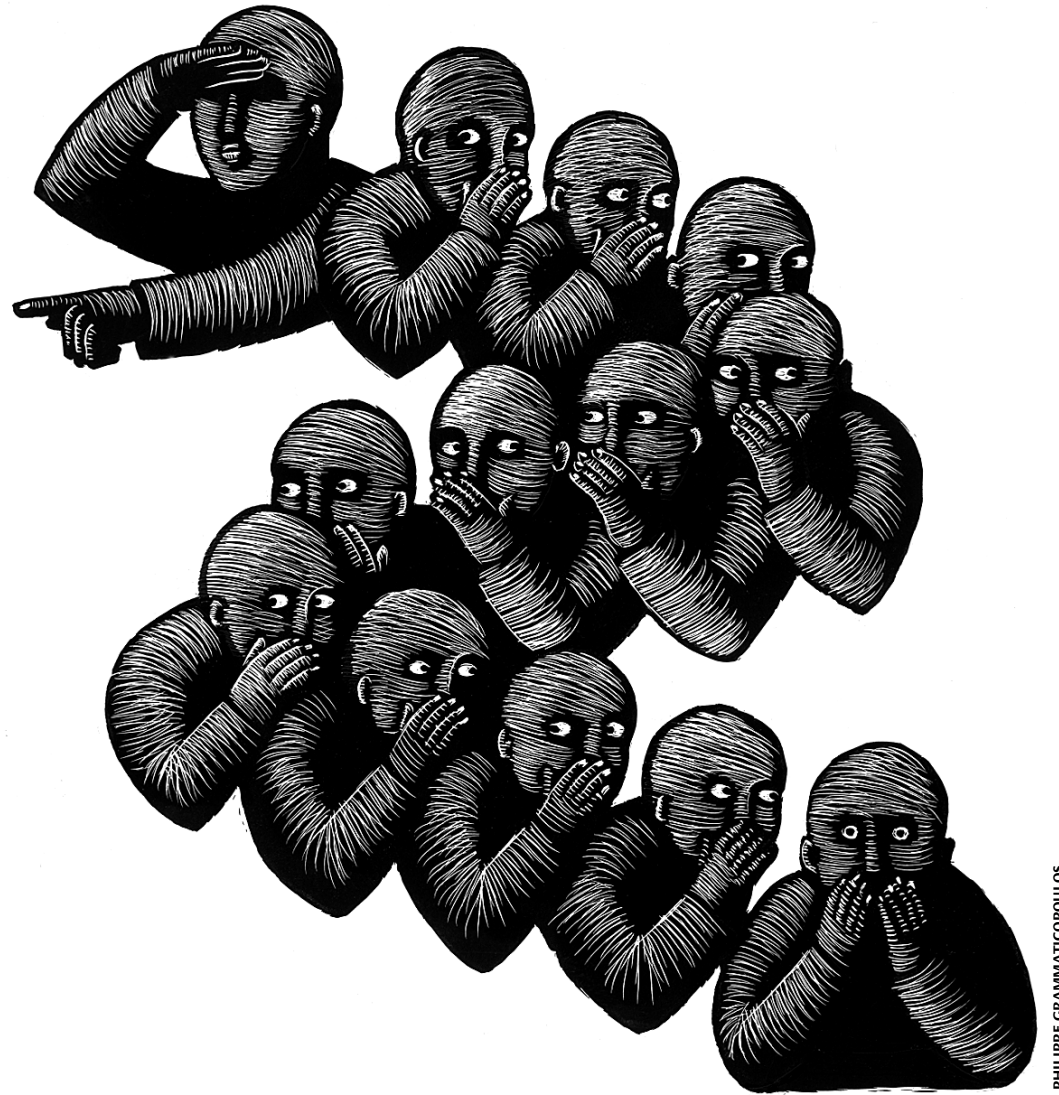
rumeur est le plus souvent une production sociale spontanée, sans dessein ni stratégie ».

De fait, que de circonvolutions, de tours et de détours, dans le parcours de la rumeur d'Issy. Sa trace n'est pas directe: on l'a vue à Dallas, Denver, Atlanta, en Virginie, au cours de l'été 2000. On l'a reçue au Québec. Plaque tournante et tremplin vers le réseau francophone. A Montréal, l'information émanait de la gendarmerie royale canadienne. Dans l'Hexagone, quelques mois plus tard, allez savoir pourquoi, c'est la police municipale d'Issy-les-Moulineaux qui fait office de source. Partout, elle doit s'adapter, et se vernir d'un peu de vraisemblance. La police montée, cela n'aurait certes pas fait très sérieux. Alors qu'importe que la commune d'Issy-les-Moulineaux, comme elle l'a fait savoir sur son site, ne dispose pas de police municipale: la rumeur poursuit son chemin électronique.

DÉMENTI INEFFICACE

Le hasard va lui donner un important coup de pouce. Dans ses pégrinations numériques, le courrier va en effet atterrir le vendredi 23 février 2001 dans la boîte de l'Institut Pasteur, à Paris. Croyant bien faire, un stagiaire répercuta le message à ses contacts, sans effacer dans le libellé de l'adresse son appartenance audit institut. Ça y est: voilà la duperie marquée dorénavant du plus crédible des sceaux scientifiques. Elle n'avait peut-être pas besoin de cela. Mais il y a là de quoi convaincre les plus sceptiques. « De la même manière, rappelle François Reumaux (*), professeur de sociologie à Poitiers, les rumeurs transmises par fax trouvaient elles aussi des relais involontaires: des personnes qui réécrivaient le texte du message d'origine sur du papier à en-tête de leur société, avant de les faxer de nouveau. L'information, ainsi, semblait provenir des sources les plus sérieuses. »

Le démenti publié sur le site de l'Institut Pasteur, quatre jours plus tard – « Il s'agit d'une information erronée qui n'émane pas de l'Institut Pasteur et qui n'engage absolument pas sa responsabilité » – n'y chan-



PHILIPPE GRAMMATICOPOULOS

gera rien. Au contraire, même. Car « le démenti de la rumeur contribue à sa propagation », comme le souligne Pascal Froissart, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à Paris-VIII.

Sans même attendre le démenti, d'autres éléments auraient pourtant permis de ne pas donner foi à ces messages. La rumeur d'Issy fait, par exemple, référence au Centre de contrôle des maladies. Organisme inconnu au bataillon français. La traduction littérale, en fait, du très américain « Center for Di-

seases Control ». Mais qui veut l'entendre vraiment? Qui y porte attention, alors que l'information est ailleurs? Qu'un seul clic de souris suffit à alerter du danger?

Ainsi donc se propage la rumeur sur le Net. Sans que rien ne semble être en mesure de l'arrêter. Puis, après avoir fait son chemin, emprunté d'autres voies et d'autres voix, elle s'apaise. Connaît de nouveaux soubresauts, parfois, des foyers de reprise. Sans plus de raison, à bout de souffle, aphone d'avoir trop crié, un jour elle

s'éteint, comme elle était venue. Est-ce ainsi que les rumeurs meurent? Et ressuscitent, presque toujours. Remises au goût du jour. Au début du siècle, un semblable bruit courait déjà bus et fiacres, de seringues et piqûres fatales. Autant dire que la rumeur passée par Issy, aujourd'hui dissipée, finira par repasser par-là.

Olivier Zilbertin

(*) François Reumaux est l'auteur de *Les Oies du Capitole* ou *Les Raisons de la rumeur* (CNRS Éditions) et de *La Rumeur* (Armand Colin).

Du simple canular à la désinformation orchestrée

Activistes et entreprises profitent du phénomène

LES « RUMORISTES », ou créateurs de rumeurs, n'agissent pas par hasard. Il y a ceux qui en tirent un profit immédiat en espèces sonnantes et trébuchantes. Des individus isolés, comme Jonathan, 15 ans, qui a défrayé la chronique en septembre 2000, lorsque la SEC (l'équivalent de la Commission des opérations de Bourse aux États-Unis) l'a épinglé. Elle l'accusait d'avoir empoché 270 000 dollars de plus-values en lançant des rumeurs sur des forums boursiers du genre « cette société est notoirement sous-évaluée », après en avoir racheté des parts. Il fait partie de ces petits futés qui profitent de la formidable caisse de résonance planétaire que constitue Internet pour propager une nouvelle.

D'autres ne semblent servir que pour s'amuser ou satisfaire un besoin de reconnaissance, en gagnant une notoriété ultrarapide et internationale. « C'est un étudiant de Troyes qui a lancé la rumeur 307 Peugeot: "Si vous avez le temps d'en-

voyer 30 700 e-mails "Gagnez une 307" à vos contacts, vous gagnez la voiture." Il nous a appelés pour se dénoncer et nous expliquer qu'il voulait voir si cela marcherait », assure Guillaume Brossard, cofondateur de www.hoaxbuster.com, site souvent cité pour la qualité du travail qu'il effectue, en surveillant les rumeurs francophones en ligne.

Certains « rumoristes » ont un goût certain de la provocation. Frédéric Royer, 36 ans, rédacteur en chef du site Web du magazine masculin *FHM*, inscrit *L'Examineur*, dans le prolongement du travail qu'il réalisait au sein de l'équipe d'*Infos du monde*, l'hebdo satirique lancé en 1994 par Hachette Filipacchi Presse. « C'est du bidonnage tellement gros qu'il est impossible de tomber dedans. Mais ce qui est marrant, justement, c'est que plus c'est gros, plus les gens marchent », explique celui qui a été aussi commercial chez Saint-Gobain et pigiste pour *Marianne*. Il aimerait bien transformer son webzine en « nid de rumeurs » du Web.

Cela a fonctionné un peu par hasard, semble-t-il, pour la rumeur « Miss France est un homme », parue dans le *Daily News*, quotidien new-yorkais, en avril dernier. Frédéric Royer relate l'épisode, « formidable coup de pub pour *L'Examineur* », comme suit: « Un quotidien

portoricain voulait écrire quelque chose sur Miss France. Ils ont dû faire une recherche "Miss France" sur les moteurs de recherche et sont tombés sur un papier de *L'Examineur*. Ils ont traduit la nouvelle telle quelle. Elle a été reprise par le *Daily News*. »

Du coup, Frédéric Royer avance en rumoriste démasqué. Il prétend qu'il serait aussi à l'origine de la rumeur TotalFina de l'année dernière, qui consistait en un échange de courriels bidons entre grands patrons du groupe pétrolier, et qui a obligé la société à réagir par voie de communiqué officiel. « J'ai envoyé le faux message d'un cybercafé, à 200 ou 300 internautes au hasard, explique Frédéric Royer. La RTBF a repris l'annonce, la rumeur était lancée. » Faut-il le croire? « Rien ne permet de vérifier ce qu'il dit », assure Guillaume Brossard, visiblement exaspéré par le personnage.

Mais les agissements d'un Royer, par leurs effets, sont à rapprocher de ceux des activistes du Web, qui commencent à manipuler la rumeur en ligne pour éprouver le fait qu'« un individu a, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le pouvoir de déstabiliser une multinationale », selon les mots d'Alain Pajot, directeur associé de la société de veille économique Stratem. L'éditeur de *L'Examineur* a d'ailleurs pris contact avec Raymond Thomas, membre de RT-

Mark (www.rtm.com), l'une de ces organisations qui ont déclaré la guerre à la mondialisation, pour travailler à d'autres rumeurs.

Américain d'origine belge, Raymond Thomas vient de s'installer à Paris afin de « s'inspirer de méthodes très inventives de déstabilisation, à la José Bové », explique-t-il. A l'actif de RTMark, constitué depuis 1993 d'une demi-douzaine de membres, une action d'éclat contre le fabricant de jouets eToys, qui a obligé ce dernier à lâcher prise contre une autre société, dont il essayait de récupérer le nom de domaine. RTMark invitait en ligne les internautes à jouer à « tuer eToys » pour que le cours en Bourse s'écroule. « Notre but est de montrer comment agissent les entreprises en général », explique l'Américain.

PASSER À L'OFFENSIVE

Mais face à ces attaques, les entreprises ne restent pas inactives. Gare, donc, à des sociétés comme Vivendi Universal, « cible privilégiée des rumeurs, extraordinairement attaquée en ligne », prévient Alain Pajot. Les grands groupes ne se contenteraient pas d'encaisser. Ils seraient passés, pour les plus gros d'entre eux, en majorité des américains, à l'offensive. S'agirait-il de simples pollutions de forums de consommateurs par des employés de services marketing vantant les produits de leur société?

Sohrab Heshmati, directeur d'Impact Net, spécialisée dans la réalisation de campagnes de marketing viral, ne croit pas à ces triportages, à ses yeux beaucoup trop simplistes. « Les messages qui ressemblent trop à une démarche commerciale se font littéralement jeter par les internautes intervenant sur les forums », explique-t-il. L'utilisation des rumeurs, lancées ou récupérées pour être instrumentalisées, quand elles ne sont encore que des signaux faibles sur Internet, emprunte des voies plus subtiles. Car « aucun groupe ne pourra se permettre d'avoir un jour été détecté pour faire des rumeurs », précise Philippe Caduc, directeur général de l'ADIT (Agence pour la diffusion de l'information technologique).

« L'utilisation de la rumeur de manière contre-offensive requiert des compétences rares de spécialistes de la technologie. Ils doivent être capables de revenir à la source de la rumeur, mais aussi d'identifier par qui elle était manipulée, pour ensuite mieux passer à la contre-attaque », précise Sorbas von Coester, associé chez Salamandre, société de conseil en stratégie. Des experts en renseignement savent alors activer un réseau humain, auquel ils enverront la contre-information pour être sûrs qu'elle trouve un écho dans plusieurs médias crédibles qui la relayeront sans révéler leurs sources. »

Philippe Caduc précise que « les grandes entreprises françaises ont intégré Internet comme un outil de déstabilisation ». « Elles y surveillent leur présence, leur rayonnement, ajoute-t-il. Pour un industriel, c'est difficile d'en parler. Mais ce serait vous mentir que de vous dire le contraire: oui, nous travaillons avec certains très grands groupes. » L'ADIT a créé, en 1998, une cellule de veille de 5 personnes, qui se consacrent aux attaques à l'image sur Internet et tentent de passer tout le Web au peigne fin. « Nous avons développé pour cela des logiciels qui permettent d'entrer dans des bases d'archives en ligne, de accélérer l'apparition de termes, d'apprécier leur récurrence », précise encore Philippe Caduc. Mais ces recherches sont très coûteuses.

Stratem propose des services plus modestes. « Nous préparons avec notre client un site fantôme, avec des communiqués de presse de démentis, que nous balançons en ligne dès que la crise se déclare », précise Alain Pajot. Quelquefois, il s'agit de communication offensive. L'offensif représente la moitié de nos revenus. »

C. Du.

interactif.lemonde.fr/enquetes



R = i x a

Où « R » représenterait la « quantité de rumeur », « i » l'importance du sujet, et « a » son ambiguïté. La formule est issue des travaux des « rumorologues » américains Allport et Postman.

« Les e-mails bidons sont devenus tellement nombreux qu'ils sont parfois considérés comme aussi nocifs pour l'intégrité des réseaux que les vrais virus. »

David Emery, éditeur du site www.urbanlegends.about.com.

1902

C'est l'année de parution de travaux de l'Allemand Louis William Stern, qui, dans le cadre de recherches sur le témoignage, conceptualise pour la première fois la notion de rumeur.

Comment reconnaître le vrai du faux ?

Quelques réflexes de bon sens aident à identifier la rumeur

L'INTERNAUTE n'envoie qu'à des personnes de connaissance ce message expliquant que les candidats de « Loft Story » n'ont peut-être pas été choisis sur des critères aussi objectifs que le prétend la production de la chaîne. Il ne soupçonne que très rarement, par conséquent, que la rumeur accompagnée de son adresse électronique personnelle finiront par tomber dans la boîte aux lettres d'inconnus.

De la même façon, si l'internaute n'est pas sûr de l'efficacité d'une pétition électronique pour les femmes afghanes, il ne voit pas forcément en quoi la faire circuler peut être no-

cif. Peu averti qu'il est souvent des blocages de réseau et de la mise hors service d'un site Web que peuvent générer les chaînes de solidarité et autres pétitions.

Que faire, alors ? Se montrer prudent. De l'avis d'experts en « hoax », Guillaume Brossard, du site hoaxbuster.com, David Emery, d'Urbanlegends (www.urbanlegends.about.com), ou le très sérieux site gouvernemental américain CIAC (hoaxbusters.ciac.org), des moyens simples permettent d'identifier une rumeur.

C'est tout d'abord la présence d'une phrase comme « Envoyez ce message à toutes les personnes que vous connaissez » qui doit mettre la puce à l'oreille. Aucun message d'alerte sérieux envoyé par une source crédible ne demanderait ce genre de chose, explique le CIAC. « Les auteurs de rumeur sont plus soucieux de voir leur message circuler que de fournir de l'information aux lecteurs », confirme David Emery.

Ensuite, il faut savoir qu'il est logique de trouver des noms connus dans une rumeur. Comme le vocabulaire technique lorsqu'il s'agit d'une alerte au virus, ils tendent à crédibiliser l'e-mail. Avant de le renvoyer, il n'est donc pas superflu de s'interroger sur la légitimité de la personne ou de l'entreprise qui le fait circuler. Microsoft, qui n'est pas éditeur d'antivirus, n'a que peu de raisons d'envoyer un message d'alerte. « Rien n'empêche l'internaute d'aller sur le site de l'entreprise en question ou de l'interroger », ajoute Guillaume Brossard.

FAUTES ET MAJUSCULES

Enfin, il n'est pas inutile d'étudier le style du message. La présence de fautes est un indicateur assez fiable. Soucieux de l'image qu'il donne de l'entreprise, aucun service de communication n'envairait un mail sans en avoir vérifié l'orthographe. La présence en grand nombre de mots en lettres majus-

cules – destinées à attirer l'attention dans un courrier électronique –, de points d'exclamation mis les uns à la suite des autres et d'un ton catastrophiste pressant le lecteur d'agir au plus vite sont autant d'éléments suspects. « Plus on cherche à convaincre, plus il faut être méfiant sur la qualité de l'information », affirme David Emery.

Quelques connaissances techniques ou une minute de réflexion supplémentaire permettront alors d'affiner le diagnostic. Ajouter son nom en bas d'une liste et la renvoyer à dix personnes, comme il était demandé dans la pétition des femmes afghanes, ne conduit qu'à multiplier les listes. C'est tout bêtement mathématique. De même, il faut savoir que les fournisseurs d'accès n'ont aucun moyen de comptabiliser les e-mails. En aucun cas ils ne pourront donc verser de l'argent pour chaque message envoyé.

Corinne Manoury

Un coût parfois exorbitant

Du problème d'image à la chute en Bourse, la rumeur peut coûter cher à ceux qui en sont victimes

LORSQU'ELLE entre en Bourse en 1997, la société Belvédère est pleine de promesses : les analystes financiers de l'époque ne tarissent pas d'éloges sur cette PME spécialisée dans la production de bouteilles de vodka. Son introduction réussie en fait alors l'une des stars du Nouveau Marché. Quatre ans plus tard, Belvédère est dans le rouge et peine à retrouver l'équilibre, après avoir été au bord de l'asphyxie.

Que s'est-il passé ? Une rumeur a enflé via le Web, au point de déstabiliser la société. Point d'orgue de la polémique : un site Internet. Apparu sur la Toile en octobre 1998, il a été conçu par le cabinet de relations publiques Edelman à la demande de Millenium, un concurrent américain de la société Belvédère. Cette dernière était en procès avec lui pour une question de droits de propriété. Fermé deux mois plus tard après une décision en référé du tribunal de commerce de Paris, le site mettait en avant articles de presse et communiqués, reprochant notamment à la firme française le manque de transparence de sa communication.

Si Edelman conteste l'impact du site sur les difficultés de Belvédère, pour Jacques Rouvroy, PDG de cette dernière, il est cependant clair : « Cette campagne nous a coûté 150 millions de francs. » Pour parvenir à cette somme, il intègre entre autres les frais d'avocats et le manque à gagner de 8 millions de bouteilles non livrées depuis juillet 1998. « En outre, nous aurions dû faire appel par deux fois au marché pour assurer notre développement, mais nous n'avons pas pu, précise-t-il. Nous sommes toujours en procès, et nous espérons revenir à la rentabilité cette année. »

Cette affaire est devenue un cas d'école pour tous ceux qui s'intéressent au Web comme outil de déstabilisation. Les entreprises cotées sont très perméables aux rumeurs, qu'elles soient élaborées sur le Net ou non. Il s'agit d'ailleurs des seuls cas où le préjudice subi peut être



PHILIPPE PRAQUIN

évalué de manière tangible. Pour la firme américaine Emulex, par exemple, la sanction a été immédiate : en août 2000, elle a perdu en une demi-heure 60% de sa valeur en Bourse, après la publication d'un faux communiqué sur un site spécialisé, repris dans la foulée par la presse économique. Ce mauvais canular annonçait le départ du PDG, ainsi que des résultats inférieurs aux estimations, aussitôt démentis par le PDG... toujours en place.

DES FORUMS SOUS SURVEILLANCE

Dans ces conditions, les newsgroups et forums financiers, qui fournissent un terrain idéal à la propagation des bruits en tout genre, sont sous surveillance. En décembre 2000, la COB a d'ailleurs émis une recommandation, dans laquelle elle demande « la plus grande prudence dans l'appréhension et la prise en compte des informations dont la diffusion peut, dans certains

cas, être guidée par la volonté de fausser le cours d'un titre, voire de porter préjudice à la société citée ».

Toutefois, le dommage ne se chiffre pas nécessairement en millions de francs. Tout dépend du type de rumeur. SFR, Nokia, Peugeot ou Ericsson, par exemple, ont récemment été l'objet de chaînes par courrier électronique, un grand classique qui consiste à faire circuler une fausse pétition ou un faux concours dans les messageries. On est loin ici de la campagne de désinformation. Il s'agit là plupart du temps pour les auteurs de récolter des adresses électroniques en s'appuyant sur des marques connues.

Dans le cas d'Ericsson, la chaîne promettait un téléphone gratuit. Selon Laurent Roullot, directeur de la communication du fabricant de téléphones mobiles, cette rumeur a posé des problèmes en termes d'image, et surtout en termes techniques. « La messagerie de la per-

sonne qui gérait en interne cette rumeur a sauté, précise-t-il. Il lui a fallu deux semaines pour évaluer la première vague de messages. Cela nous a coûté beaucoup de temps, mais il est difficile de quantifier le coût financier. »

A Issy-les-Moulineaux, ville citée dans une récente rumeur à propos de seringues infectées du virus du sida dans les salles de cinéma, c'est le centre d'appels municipal qui a été mis à contribution. Il a reçu plus d'un millier d'appels téléphoniques durant les semaines qui ont suivi l'apparition du canular.

De plus en plus, les entreprises et les institutions vont être amenées à intégrer une stratégie de veille, pour désamorcer les rumeurs. Et cela aussi à un coût : entre 10 000 et 30 000 francs par mois.

Laurence Bernaert

■ www.cob.fr

Le top des réseaux

Les traqueurs de nouvelles en tous genres

www.hoaxbuster.com

Elu meilleure ressource française grand public aux Clics d'or, ce site vérifie les canulars hexagonaux du Web (avec notamment une rubrique spéciale « Loft Story ») et renseigne aussi sur les vrais virus informatiques. Il donne dans la pédagogie avec la définition des divers types de rumeurs et de leurs dangers, et publie des interviews de chercheurs sur le sujet ou de victimes de fausses informations qui apportent un démenti.

www.urbanlegends.about.com

Ce site de référence américain de démontage de rumeurs recense tous les us et abus d'informations, des colis bleus envoyés contenant une éponge imbibée de poison aux courriels proposant d'offrir gratuitement des paquets d'actions de start-up non existantes. Les « hoaxes » (« intox ») sont classés par rubriques (accidents, animaux, célébrités, fantômes, crime, alimentation, horreur, santé, virus, etc.).

hoaxbusters.ciac.org

Ce service public du bureau des « incidents de sécurité informatique » du département à l'énergie américain vise à l'exhaustivité avec un moteur de recherche sur toutes les « intox », et regorge de conseils pratiques sur la façon de reconnaître un « hoax » et d'agir en cas de doute sur la véracité d'une information.

www.netsquirrel.com/combaitkit

Ce site propose un « kit de combat » contre les fausses infos de tous bords sous la forme de modèles de lettres de réponses selon la catégorie de l'intox (virus, maladies, pétitions de soutien, super-affaires...) à copier-coller du site et à renvoyer à l'expéditeur de la rumeur.

vmyths.com

Spécialisé dans les avertissements contre les faux virus et autres « légendes urbaines », ce site est alimenté par un « gourou » américain du secteur, Rob Rosenberger. Outre une liste des intox par ordre alphabétique, le site décerne bons et mauvais points aux éditeurs de logiciels pare-feu et de sécurité (qu'il refuse en tant qu'annonceurs).

Une sélection de Gaëlle Macke

Trois questions à...

Jean-Noël Kapferer

1 Professeur à HEC et auteur de Rumeurs, le plus vieux média du monde (*), vous commencez à étudier ce phénomène sur le Net, auquel vous allez consacrer un nouveau livre. Le phénomène des « rumeurs en ligne » est-il si riche ?

Oui, car il y a plusieurs façons de faire démarrer un processus de rumeur sur Internet. Le site qui pose une question pleine de sous-entendus (c'est ainsi qu'est partie la rumeur sur Miss France, reprise après off-line), les forums de discussion très ciblés qui reçoivent des « témoignages », répétitifs et convergents. Par exemple, dans un forum d'avionneurs, de fanatiques de l'aviation, ou de pilotes, on observe curieusement, au moment des grandes négociations internationales opposant Airbus à Boeing, l'apparition d'« infos » selon lesquelles, d'après X ou Y qui l'a piloté lui-même (sic), l'A320 a en fait tel ou tel défaut. Si personne ne répond tout de suite à ce genre d'allégation, elle peut alors sortir du forum et être répercutée dans des milieux concernés, magazines spécialisés, etc. Elle sort de l'ombre pour acquérir une visibilité et un écho off-line. L'externalisation d'un échange intra-entreprise est aussi un levier classique. Que l'on se rappelle l'histoire de David, l'étudiant d'HEC irrité d'avoir été éconduit par un cabinet de conseil et dont les mails en réponse à une jeune collègue, elle aussi d'HEC, ont quitté le seul terrain de l'école pour être transférés un peu partout.

2 Nombre de rumeurs qui « traînent » sur la Toile existaient avant, dans la vie réelle. Avez-vous déjà identifié des rumeurs propres à Internet ?

Internet est un média, mais aussi une technologie révolutionnaire qui va donc inquiéter. Il y aura des rumeurs sur Internet, en particulier auprès de ceux qui en sont les plus gros utilisateurs (telles les rumeurs sur les virus informatiques). Le manque de sécurité des transactions bancaires sur Internet est aussi une pure rumeur. Les gens imaginent que des tiers espionnent leurs mails et volent leurs numéros, à l'instar des écoutes téléphoniques clandestines. C'est un fantasme. On va bientôt proposer des numéros sécurisants aux particuliers, mais cette démarche ne fait que répondre à leur fantasme : le but est de les rassurer afin que l'e-commerce décolle vraiment.

3 Est-il bon de lutter contre les rumeurs en ligne ?

Internet est une « passoire ». Nous sommes beaucoup moins sur nos gardes que lorsque nous recevons un communiqué de presse d'une entreprise. Nous savions en reconnaître les signes d'authenticité. Ce n'est plus le cas avec Internet. La dématérialisation des supports a ouvert la voie à une baisse du sens critique. Il faut sévir et, de ce fait, décourager les velléités. Mais la rumeur est aussi une forme nécessaire de la communication libre. Lutter contre les fausses rumeurs est souhaitable, en ligne ou pas. Mais interdire la libre parole n'est ni possible ni souhaitable. C'est la pluralité des sources qui tue la rumeur. De ce point de vue, il est bon que toute personne recevant une info qui lui paraît « curieuse » sache sur quel site officiel s'informer.

Propos recueillis par Cécile Ducourtieux

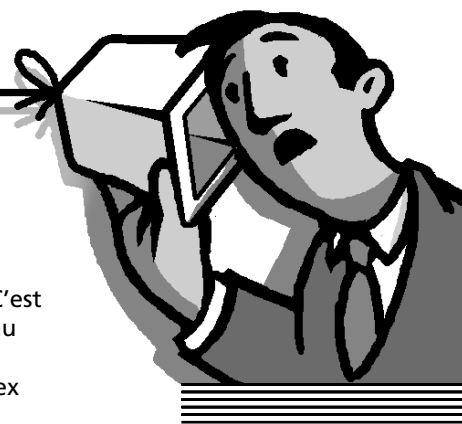
(*) Rumeurs, le plus vieux média du monde, de Jean-Noël Kapferer, Points Seuil, 1995.

« Il y a beaucoup de rumeurs qui copient des canulars connus. Nous les suspectons de n'agir que pour voir leur canular référencé par les sites qui sont censés les traquer »

■ Rose Guzman Miller, Computer Incident Advisory Center, département de l'énergie américain.

2,5 milliards

de dollars (soit environ 18 milliards de francs). C'est la somme partie en fumée en une demi-heure au Nasdaq, le 25 août 2000, suite à une rumeur en ligne très alarmiste, concernant la société Emulex (fabricant de matériel pour réseaux).



PUBLICITÉ

La politique du lien associatif

Véronique Kleck est conseillère au secrétariat d'Etat à l'économie solidaire et fondatrice de Vecam

VISAGE ROND mangé par deux grands yeux bleus, silhouette de Betty Boop blonde, démarche chahoutée... A 42 ans, Véronique Kleck a tous les atouts physiques d'une icône médiatique, mais elle n'en joue pas vraiment. Pas le genre. Depuis son arrivée en juin 2000 au cabinet de Guy Hascoët, secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, madame la conseillère technique chargée des technologies de l'information et de la culture s'est lancée dans deux chantiers : la mise en place d'un portail Internet de l'« économie sociale et solidaire » et la recherche de l'autonomie financière pour les milliers d'associations du secteur.

Dans un univers où le système D est la règle et où le bouillonnement créatif laisse peu de place à un quelconque ordonnancement, Véronique Kleck fait office de « médiateur ». Elle essaie d'instaurer un peu de « visibilité », de faire le lien et de « réunir les acteurs du monde solidaire pour les faire accoucher d'un projet de portail et non pas de dix ».

Pas facile : « Certains m'ont reproché d'être passée à l'ennemi », précise-t-elle. Car le cœur de Véronique Kleck balance entre passion politique et tentation associative. En 1991, titulaire d'une thèse sur la politique communautaire de la France, elle quitte la recherche et le professorat à Sciences-Po pour devenir assistante parlementaire de Michel Hervé, ancien maire de Parthenay, alors député européen. « Je me suis lassée de la recherche et des cours, affirme-t-elle. Je suis passée de l'observation à l'action. J'ai rencontré Michel Hervé dans le cadre de ma thèse pour une étude de cas. Quand il m'a proposé de venir travailler pour lui, j'ai tout de suite accepté. »

MANIFESTE MULTIMÉDIA

En 1995, déçue par une expérience malheureuse au Conseil des communes et des régions d'Europe, Véronique Kleck se lance dans la nébuleuse associative et découvre les implications probables de la société de l'information : « L'intérêt essentiel de l'existence, ce sont les rencontres, la découverte et l'apprentissage. C'est pour ces raisons que je me suis intéressée au Net. Ses dimensions en sont politiques, éthiques, avec une richesse théorique infinie de connaissances mises à disposition de tous. Le potentiel est fabuleux, mais je me suis également



rendu compte à cette époque que les aspects sociaux n'étaient absolument pas pris en compte. »

Parallèlement au G7 qui se tient cette année-là à Bruxelles, elle présente un manifeste multimédia, compte-rendu de déclarations signées d'animateurs de réseaux venus du monde entier et qui mettaient en garde contre une mainmise du marché sur les nouvelles technologies. Elle fonde Vecam, Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimédia. Son objectif est de mettre en place un lieu de réflexion, d'expérimentation et de formation destiné à l'appropriation des nouvelles technologies par les citoyens.

« Dans l'Internet solidaire, beaucoup d'intervenants sont dans une logique d'opposition au marché, constate-t-elle. Je n'étais pas favorable à cette démarche. Pour nous, la politique autrement, c'est un partenariat entre les entreprises, l'Etat et les associations. » Pari réussi. Aujourd'hui, Vecam compte sept salariés et multiplie les actions : création d'une association européenne de réseaux civiques, mise en réseau de collectivités locales françaises et étrangères...

En 2000, Véronique Kleck laisse ses camarades voler de leurs propres ailes. Elle retourne à ses premières amours politiques et devient char-

gée de mission auprès des Verts. En juin de la même année, Guy Hascoët, nommé secrétaire d'Etat, lui propose de rejoindre son cabinet. Hésitante, elle finit par accepter, mais ne « s'encarte » pas pour autant. « Je suis une militante dans l'âme, affirme-t-elle. J'ai toujours eu envie d'avoir mon mot à dire. Il faut se révolter et agir contre les inégalités. »

BUDGET DÉCRIÉ

Faut-il en avoir les moyens. Le 1^{er} août 2000, Véronique Kleck et son ministre lancent Dynamiques solidaires, un appel à projets dont l'objet était de proposer une alternative à l'Internet du marché boursier. Bilan : 2 600 projets déposés, 9 acceptés et moins de 2 millions de francs consacrés à l'Internet solidaire. Les reproches pleuvent du côté des porteurs de projet, qui critiquent le manque de moyens et une sélection effectuée à la va-vite.

Un gros couac que la conseillère s'efforce de tempérer et de réparer. « En 2000, le secrétariat d'Etat disposait d'un budget d'à peine 40 millions de francs. En 2001, nous sommes passés à 80 millions, précise-t-elle. Et, depuis juin 2000, 6 millions de francs ont été alloués au soutien de projets liés aux nouvelles technologies. » Parmi ses préférés, une coopérative de maintenance informatique, la création d'un espace multimédia

dans le quartier de la Goutte-d'Or, à Paris, une galerie marchande fondée sur le principe de l'économie solidaire et une permanence juridique virtuelle du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples). Parmi les repêchés : Vecam, dont le projet de mise en place d'un centre de ressources Internet fait finalement partie de treize accords-cadres accompagnés financièrement par le ministère.

Mais la conseillère regrette en pointillé d'avoir trop lâché la bride aux régions qui n'ont pas forcément utilisé l'argent pour aider au développement des nouvelles technologies dans le sens prévu. Résultat, Véronique Kleck a décidé d'aider en priorité les projets relevant plus d'une solidarité nationale que locale, et surtout de suivre très attentivement les dossiers. Bref, de moins déléguer et de cultiver ses défauts : « Je suis un peu psychorigide et très dirigiste. J'essaie depuis des années de lutter contre ces tendances. » Un combat auquel il lui faudra pour l'instant renoncer.

Hanna Waar

interactif.lemonde.fr/portraits

Carnet interactif

Com One

Jean-Luc Verre est nommé directeur marketing de Com One, société bordelaise spécialisée dans la conception de produits de télécommunications et de solutions Internet. A 33 ans, il aura pour mission d'animer le réseau de distribution, et de promouvoir et d'encourager le développement de la division Internet au niveau mondial.

Agence Pôle Nord

Christophe Manceau, 29 ans, ancien directeur stratégie et marketing de la Web agency Oven Digital, rejoint l'Agence Pôle Nord pour occuper la fonction de directeur commercial et marketing.

Solsoft

Bruno de Neuville rejoint Solsoft au poste de vice-président, développement stratégique et ventes pour l'Europe du Sud. Il y apporte plus de trente années d'expérience professionnelle dans les domaines des ventes, du management et du marketing à l'international.

A bon droit

Les téléprocédures administratives

L'ADMINISTRATION française témoigne de plus en plus de son désir de dématérialiser les procédures administratives en mettant en ligne divers formulaires et en développant des téléprocédures.

La dématérialisation de ces procédures permet d'améliorer le service rendu à l'usager compte tenu de la rapidité de l'échange des données, et de simplifier les procédures tout en en réduisant les coûts. Déjà 800 formulaires sont disponibles en ligne sur le portail de l'administration, dont 540 concernent le monde professionnel. Les formulaires les plus courants (carte nationale d'identité sécurisée, inscription sur la liste électorale d'une commune...) représentent 80 % des démarches accomplies par les citoyens.

Le procédé de la téléprocédure se caractérise par un échange dématérialisé de formalités entre les autorités publiques et les usagers. La généralisation des téléprocédures apparaît, aux yeux des autorités publiques, comme une priorité depuis quelque temps. Le 12 octobre 2000, le Comité interministériel pour la réforme de l'Etat décidait que plus de 20 téléprocédures seraient mises en œuvre dès l'année 2000. Plusieurs projets étaient annoncés, notamment la télédéclaration de l'impôt sur le revenu pour les particuliers, ainsi que la télédéclaration et le télépaiement de la TVA par les entreprises.

Le 17 avril 2001, lors d'une réunion de la Commission pour les simplifications administratives (COSA), le secrétaire d'Etat aux PME, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, François Patriat, a annoncé une série de simplifications administratives en faveur des entreprises et de plusieurs catégories de professionnels. Il a été prévu la mise en ligne de six nouvelles téléprocédures d'ici un an : la déclaration unique d'embauche, la déclaration annuelle de données sociales, la déclaration unifiée de données sociales, la passation d'annonces en ligne au Bulletin officiel des annonces des marchés publics, la télédéclaration de TVA et la télédéclaration de revenus.

A noter que la loi du 30 décembre 1999 impose aux entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 100 millions de francs de souscrire par voie électronique leurs déclarations d'impôt sur les sociétés à compter du 31 décembre 2000 et de souscrire et d'acquitter la TVA par voie électronique, à compter du 1^{er} mai 2001. Cependant, toutes ces opérations de télédéclaration ne sont envisageables que si des services de certification électronique sont mis en place afin de garantir la fiabilité et l'intégrité de leur contenu. Le nouveau décret relatif à la signature électronique, tant attendu, du 30 mars 2001 permet le développement de ces opérations en contribuant à renforcer la confiance des utilisateurs.

Enfin, le 19 avril 2001, le député PS Thierry Carcenac a remis au premier ministre son rapport sur le guichet unique, qui, au-delà des téléprocédures, prospecte la mise en place d'un véritable compte en ligne administratif.

Alain Hazan, avocat à la cour

■ www.service-public.fr
■ www.finances.gouv.fr
■ www.internet.gouv.fr/carcenac.htm

LE TOUR DU MONDE DES CYBERCAFÉS

CETTE SEMAINE À CUBA

Il est loin le temps où le Capitolio essayait les assauts de Fidel Castro et de ses guérilleros. Avant la révolution castriste, l'imposant palais, qui rappelle – ironie de l'histoire – la Maison Blanche de l'ennemi yankee, accueillait le gouvernement cubain, le Sénat et la Chambre des députés en sessions exceptionnelles.

« **INTERNET LIBRÉ!** » Aujourd'hui, l'édifice blanc héberge toujours le ministère de la science, des technologies et de l'environnement

et... l'un des rares cybercafés de l'île. A La Havane, Internet s'est invité dans l'une des salles les plus prestigieuses du Capitole, dans le salon des pas perdus, en haut de l'escalier monumental. Comme les ordinateurs ne sont pas légion, on s'installe autour d'une petite table ronde ornée de fleurs roses, on prend une boisson rafraîchissante ou une part de gâteau, et on attend son tour. Mais ce qui frappe le visiteur n'est pas tant la patience ordonnée des clients que leur nationalité : des touristes en transit, des hommes d'affaires, des étudiants boursiers, des journalistes qui ont tous en commun d'être étrangers. Les Cubains peuvent difficilement avoir accès aux services du cybercafé, qui facture l'heure de connexion 5 dollars US.

Capitolio, Paseo del Prado, Municipio de centro Habana, La Habana, Cuba. Tél. : (537) 61-15-19.



JUAN ENRIQUE

Glossaire

Organique

Les matériaux organiques sont caractérisés par la présence d'atomes de carbone dans leur composition. Il s'agit des molécules issues du vivant (végétaux ou animaux). Tous les dérivés du pétrole appartiennent à cette catégorie, ce qui englobe, par exemple, toutes les matières plastiques.

Minéral

Un matériau minéral (ou inorganique) est composé des éléments constitutifs des roches qui forment la croûte terrestre. L'arséniure de gallium, le silicium et le germanium sont les éléments minéraux les plus couramment utilisés dans l'industrie de l'électronique.

Polymères

Les polymères sont des molécules caractérisées par la répétition d'un même motif moléculaire, appelé monomère. Les premières structures polymères ont été découvertes dans les années 1910 et étaient réputées non conductrices. Les premiers polymères conducteurs ont été identifiés en 1977 par Hideki Shirakawa, Alan Mac Diarmid et Alan Heeger, et ont valu, vingt-trois ans plus tard, le prix Nobel de chimie à leurs inventeurs.

Lois de Moore

Enoncée en 1965, la première « loi de Moore » – cofondateur de la firme Intel – prévoit que le nombre de transistors intégrés sur une même puce double tous les dix-huit mois. Un rythme infernal – et pour l'heure jamais démenti – dont le prix est fixé par la seconde loi de Moore, qui veut que le coût d'une usine de fabrication de ces puces double tous les quatre ans.

Les molécules à l'assaut de l'informatique

L'électronique passera à l'échelle moléculaire pour remplacer le silicium dans les processeurs

QUI DIT « organique » dit présence de molécules carbonées. Dit encore écrans souples ou puces flexibles aux quelques initiés qui suivent l'actualité des nouvelles technologies. Ceux-là mêmes qui ont appris, étonnés, qu'on pourrait bientôt imprimer les circuits électroniques comme on imprime un motif sur un tissu. Que cela coûterait bien moins cher de les produire ainsi qu'avec les techniques de lithographie utilisées aujourd'hui. Et que, de surcroît, ils gagneraient des propriétés inédites comme la souplesse.

Pourtant, le terme « organique » cache une forêt d'autres applications où se profile une informatique nouvelle, faite de chimie plus que de physique. A la taille de la molécule, donc plus petite que les actuels systèmes, elle en aurait compris tous les mécanismes et s'en servirait au mieux pour construire de nouveaux circuits. C'est précisément ce qui occupe les chercheurs en électronique moléculaire, discipline qui utilise des composants de même nature que l'électronique organique, mais en nombre plus restreint.

« Avec les films de polymères, on sait aujourd'hui faire des diodes et des transistors, construire des écrans et des éléments de contrôle pour ces mêmes écrans », explique Domi-

nique Vuillaume, directeur de recherches à l'Institut d'électronique et microélectronique du Nord (CNRS). Des composants simples qui, auparavant, étaient bâtis avec du silicium amorphe. Les Bell Labs américains ont été parmi les premiers à travailler sur ce sujet, exploitant les propriétés semi-conductrices de certains polymères. En 1998, ils annonçaient ainsi avoir réussi à construire des polymères de type P (porteurs de charges positives), et d'autres de type N (porteurs de charge négative), qui, mis bout à bout, recréaient un circuit, avec un sens unique de circulation du courant. Comme dans les circuits électroniques classiques.

STADE TRÈS FONDAMENTAL

Mais si ce domaine de recherche est encore très actif – IBM, Mitsubishi, Motorola et Philips sont dans la course –, il ne fait plus vraiment rêver les chercheurs. Dominique Vuillaume, Christian Joachim, du CNRS, ou Jean-Philippe Bourgoin, du CEA, s'accordent à dire qu'il y a plus qu'une différence d'échelle entre le transistor organique et le transistor moléculaire, c'est-à-dire entre celui qui utilise un grand nombre de molécules et celui qui n'en utilise plus qu'une. D'ailleurs, le second est loin d'être au point. Même si certaines équipes de recherche réussissent des expériences aussi spectaculaires que la mise au point d'un amplificateur avec une seule molécule de carbone 60 ou d'un commutateur à un atome.

C'est pourtant sur cette électronique moléculaire, encore au stade très fondamental, que tous les espoirs de processeurs organiques reposent. Qu'elle soit hybride (faisant intervenir des transistors moléculaires et des nanotubes de carbone pour la circuiterie), mono-molécule

(de la même façon que les circuits intégrés d'aujourd'hui sont monolithiques), ou quantique, exploitant les moments magnétiques des molécules, selon la subdivision en cours au sein de la discipline.

La loi de Moore devrait en effet connaître ses limites physiques d'ici dix à quinze ans. Car ce sera alors une autre loi de Gordon Moore qui contraindra les constructeurs informatiques à changer de méthode. Le prix d'une usine pour construire des puces plus puissantes augmente plus vite que la demande, dit cette loi. D'ici à 2010, elles pourraient coûter quelque 50 milliards de dollars. Un prix exorbitant qui fait dire à Phil Kuekes, chercheur en architecture informatique aux laboratoires HP de Palo Alto (Californie), que si, à cette date, il est devenu possible de se passer de la précision mécanique qui préside à la construction des puces électroniques, alors l'informatique redviendra très bon marché.

C'est dans ce contexte que l'équipe qu'il forme avec Stanley Williams propose une solution simple fondée sur une matrice. Un sandwich composé de nanofils orientés est-ouest, d'une couche de molécules au centre et de nanofils orientés nord-sud au-dessus, permet de définir un certain nombre de points mémoire. Le logiciel de commande assurerait alors les fonctions logiques en allant chercher les informations sur les points, avec possibilité de changer de chemin quand l'un des points est défectueux. Ce qui conduirait à une informatique tolérante aux défauts.

Corinne Manoury

interactif.lemonde.fr/
technologie

La courte vie des diodes organiques

Les futurs écrans seront formés de composants organiques

ULTRAPLATS, moins gourmands en énergie, moins coûteux et même potentiellement souples, les nouveaux « écrans organiques » devraient être commercialisés d'ici quelques années. « Si le rythme de la recherche reste aussi soutenu qu'il l'a été jusqu'à présent, ils pourraient être disponibles d'ici deux ans », prévoit Pierre Destruel, directeur de recherches (CNRS) au Laboratoire de génie électrique de Toulouse.

Mais avant de reléguer aux oubliettes leurs semblables à cristaux liquides, à plasma ou à tube cathodique, les écrans formés de composants organiques doivent encore s'affranchir d'un handicap de taille: la durée de vie de leurs pixels. Constitués de diodes électroluminescentes organiques, ces derniers ne conservent en effet leurs propriétés que quelques milliers d'heures. Une trop courte existence qui ne permet, aujourd'hui, que des applications industrielles particulières, comme les panneaux d'affichage de certains autoradios.

« Dans des conditions normales d'utilisation, on arrive à prolonger la vie de ces diodes jusqu'à 4 000 à 6 000 heures », explique Pierre Destruel, engagé depuis 1995 dans un programme de recherche sur ces composants. Certaines publications mentionnent des durées de vie de 90 000 heures, mais ce n'est jamais dans des conditions réalistes de fonctionnement. » Comme tous les matériaux organiques, souligne

Gilles Horowitz, directeur de recherches (CNRS) au laboratoire Itodys, « elles réagissent avec l'oxygène de l'air et sont également sensibles à certains rayonnements ultraviolets ». Autant de facteurs qui accélèrent leur dégradation. Une grande part du travail de recherche consiste donc à mettre au point des techniques d'encapsulation à même de protéger ces diodes du milieu extérieur.

Leur principe de fonctionnement est, peu ou prou, inverse de celui des cellules photovoltaïques: soumises à un courant électrique, elles produisent de la lumière sans effet thermique. Une caractéristique qui leur assure une très faible consommation d'énergie, qualité très recherchée par les constructeurs de téléphones mobiles ou d'assistants personnels numériques.

De surcroît, ces diodes émettent sur un spectre de longueurs d'onde bien plus large que celui de leurs homologues minérales, et peuvent ainsi rendre une vaste palette de couleurs. Des propriétés émissives qui garantiront en outre, comme l'explique Gilles Horowitz, « des angles de vision très ouverts ». Comble du raffinement, la grande réactivité de ces matériaux organiques – c'est-à-dire leur capacité à réagir à des sollicitations électriques très rapprochées dans le temps – gommara les « effets de traînée ».

L'an dernier, déjà, plusieurs industriels ont présenté les premiers prototypes de cette nouvelle génération de périphériques. Leur taille (une diagonale de 14 centimètres pour celui de Sanyo et Kodak) est encore réduite, mais leurs qualités déjà probantes. Reste, encore, à trouver la formule de longue vie.

Stéphane Foucart

PUBLICITÉ

M6, la chaîne qui monte aussi sur le Net

C'EST LE TRIOMPHE chez M6 début mai, à la sortie des derniers chiffres de l'institut Cybermétrie. En avril dernier, m6net.fr totalise 66 millions de pages vues, en



hausse de 110% par rapport au mois de mars, ce qui en fait le premier site de média et lui permet d'accéder au Top 15 des sites les plus visités en France ! Certes, plus de la moitié du trafic est dirigé vers loftstory.fr, site dérivé de la trop célèbre émission éponyme lancée en fanfare le 26 avril.

Pour autant, cela ne doit pas dissimuler le bilan flatteur des huit autres sites thématiques du groupe rassemblés sous le portail de loisirs m6net.fr. Leur audience cumulée a décuplé en un an, enregistrant la croissance la plus dynamique de tous les sites de médias en France. Ainsi, le rapport d'audience entre m6net.fr et tfl.fr (encore leader du secteur, hors loftstory.fr, avec près de 50 millions de pages vues en avril), du simple au quadruple il y a un an, s'est réduit à moins du double aujourd'hui.

LA CIBLE DES 15-35 ANS

Pourtant, M6 est loin d'avoir joué les pionniers sur la Toile en regard de sa grande rivale, qui a lancé eTF1 dès septembre 1999, y consacrant un investissement annuel de 150 millions de francs. Si m6.fr, le site vitrine de la chaîne, existe depuis début 1997, la filiale M6Web n'a, elle, démarré qu'en mars 2000, avec un budget de plus de 110 millions de francs. «*Nous avons pris le temps de préciser nos idées sur la manière dont nous allions utiliser le Web, explique Philippe Carillon, le directeur général de M6Web. De toute façon, notre objectif est de devenir l'un des leaders des sites de loisirs grand public en France d'ici deux à trois ans. Or ce n'est que maintenant que le grand public est en train d'arriver sur le Net.*» M6Web a décliné sur la

Une stratégie claire, un budget raisonnable et de la patience. M6 applique sur le Net les recettes qui ont fait son succès télévisuel

aussi l'information locale (les «*6 minutes*» régionaux) ou l'automobile, l'économie et les sciences grâce à ses émissions «*Turbo*», «*Capital*» et «*E=M6*».

Aujourd'hui, elle est la deuxième chaîne la plus regardée par les moins de 50 ans. «*Nous sommes donc partis sur le Net avec des atouts de poids, reconnaît Philippe Carillon: une marque très connue, un cœur de cible - les jeunes - plus intéressante que la moyenne, la détention de tous les contenus produits par le groupe M6 et un accès naturel à la publicité via la chaîne télé.*» M6Web les a fait fructifier, exploitant toutes

pour développer notre connaissance et nos relations avec ces clients identifiés. En fait, en entrant prudemment sur le Net, M6 a évité nombre d'erreurs commises par certains «*groupes audiovisuels ambitieux, comme TF1 et Canal Plus, note Olivier Beauvillain, analyste de la société d'études Jupiter/MMXI. Ces derniers se sont posés en tant que portails généralistes. Or ce segment est très encombré: il ne restera bientôt que trois ou quatre grands portails par pays, et les médias traditionnels ne gagneront pas face à des mastodontes comme Yahoo, MSN, AOL ou Wanadoo. M6, elle, s'est fo-*

leurs revenus, prédit Olivier Beauvillain. La revente de contenus à d'autres entreprises multimédias est une alternative limitée. La mise en place d'une offre de contenus payants grand public restera un marché de niche qui devra attendre le haut débit pour se développer. Enfin, les commissions de cybercommerce n'apporteront qu'un complément.» M6 détient notamment clubteleachat.com, un site déjà rentable dérivé de sa chaîne télé de vente à distance.

Vu la morosité actuelle du marché publicitaire en ligne -l'institut Forrester Research attend une croissance de 70% pour 2001, mais



Toile le positionnement qui a fait la réussite de sa maison mère dans le PAF. Depuis sa création en 1987, M6 n'a cessé de grignoter des parts d'audience aux «*grandes*» chaînes en visant la cible des 15-35 ans avec une programmation décalée habile (pas de sport ou de grands films) qui l'a imposée sur certains thèmes comme la musique, les séries, mais

les synergies entre la Toile et la télévision. A l'automne 2000, elle a lancé une série de sites thématiques, qu'elle veut de référence, sur la musique (m6music.fr), l'automobile (turbo.fr), le cinéma (cine6.fr), l'économie (m6eco.fr), l'information locale (m6villes.fr), la communauté adolescente (funtv.fr), qui reprennent largement les programmes phares de la chaîne, ajoutant des contenus supplémentaires et des services (infos pratiques, espaces de discussion...).

Mais le Web peut aussi approfondir des thèmes «*jeunes*» assez peu traités à la télévision, comme avec m6game.fr dans les jeux vidéo. «*Le jeu vidéo est pile dans la cible des 15-35 ans et est fait pour le média Internet. Ce sera un contenu stratégique à l'heure du haut débit, et nous comptons nous développer dans ce domaine*», détaille Philippe Carillon. En appui, M6Web a aussi lancé il y a neuf mois un service d'accès gratuit à Internet, qui totalise aujourd'hui 600 000 inscrits. «*Notre métier est centré sur l'édition de contenus, précise-t-il. Mais la fourniture d'accès est un moyen d'attirer et de fidéliser de l'audience. Surtout, nous comptons l'utiliser comme outil de marketing direct*

calisée sur des portails spécialisés où elle peut mettre en avant la légitimité de sa marque, dans des segments où le jeu concurrentiel reste ouvert.»

Mais, malgré cette stratégie «*économe*» et ses incontestables succès d'audience, M6Web doit encore faire la preuve de la viabilité de son modèle économique. En 2000, la filiale n'a enregistré qu'un maigre chiffre d'affaires de 15 millions de francs, mais un impressionnant déficit d'exploitation de 105 millions. Elle n'est cependant pas la seule: ses rivales e-TF1 et CanalNumedia (Canal Plus) ont aussi enregistré de lourdes pertes.

RENTABLE PAS AVANT TROIS ANS

Et, alors que les start-up de la nouvelle économie sont pressées de gagner de l'argent d'ici au maximum six mois, aucune des trois ne prévoit d'arriver à la rentabilité avant 2003-2004. Pour 2001, première année pleine d'activité, Philippe Carillon prévoit de limiter la perte d'exploitation à 85 millions mais ne s'engage pas sur le chiffre d'affaires, que certains analystes financiers attendent au-delà des 60 millions.

«*A court terme, les sites de contenu média continueront de dépendre de la cyberpublicité pour l'essentiel de*

le premier trimestre a été déprimé, alors que l'offre d'espaces est pléthorique et la guerre des prix sanglante», Olivier Beauvillain estime donc que les «*sites de médias ne peuvent espérer aucune rentabilité immédiate et devront encore être subventionnés par leur maison mère dans les trois à quatre prochaines années*». A plus long terme, Philippe Carillon mise sur l'avènement du haut débit pour proposer de la diffusion d'images payante: «*Nous disposons d'un stock de plus de 10 000 vidéos.*»

En attendant, M6 a d'ores et déjà créé un bel actif. Arnaud Fréault, analyste à la Société générale, valorise ainsi M6Web à «*950 millions de francs contre un coût de démarrage d'environ 120 millions. Le retour sur investissement est excellent*». Et le groupe connaît la valeur du temps dans les affaires. Après tout, la chaîne M6 n'a-t-elle pas été dans le rouge pendant ses cinq premières années d'existence, accusant une perte abyssale de 1,3 milliard de francs ? Aujourd'hui, avec un profit net représentant 14% de son chiffre d'affaires, elle affiche la meilleure rentabilité de tout le PAF.

Gaëlle Macke

Internet Story

Raz-de-marée d'audience à la télé, «Loft Story» pèst aussi sur le Net. Philippe Carillon avoue avoir été débordé par l'ampleur de l'afflux. «*Nous avons étudié l'effet du lancement d'émissions semblables sur l'audience des sites de télé dans d'autres pays. En Allemagne, par exemple, où la pénétration d'Internet est supérieure et où l'émission passait sur la chaîne leader, son site a vu le nombre de pages vues grimper à 2 millions par jour. Mais nous, nous enregistrons en moyenne quotidiennement 8 millions de pages vues!*»

A ce rythme, fin mai, loftstory.fr devrait venir rivaliser en audience avec le poids lourd numéro un Wanadoo. Côté publicité, la ruée est moindre: le tarif du bandeau pour mille contacts (CPM brut, dans le jargon publicitaire) a pourtant été fixé au prix compétitif de 143 francs (118 francs pour m6net.fr, 250 francs pour turbo.fr). Aujourd'hui, trois gros annonceurs sont présents: Voila, SFR et Durex. Mais si l'audience persiste, la cyberpublicité suivra, et Philippe Carillon avance que «*le phénomène Loft Story pourrait amener M6 à réviser son business-plan*».

Le secteur high-tech n'aide pas la cause des minorités

Les sociétés du Net ne favorisent pas le brassage ethnique au sein de leurs équipes dirigeantes

LA TOILE était censée révolutionner le monde de l'entreprise... Mais aujourd'hui, sur le plan financier, on en revient souvent aux modes de la vieille économie. Et sur le plan social, c'est pire: rien n'a évolué. On ne trouve pas plus de femmes, de Noirs ou d'Hispaniques dans les milliers de start-up «*high-tech*» américaines que dans les petites entreprises et les grands groupes industriels.

Parmi la centaine de PDG-stars américains du «*e-business*» ultra-médiatisés, une petite poignée seulement étaient issus d'une minorité ethnique. Lors des grands Salons informatiques ou durant les ré-

unions d'analystes de grandes banques d'affaires, les Latins ou Afro-Américains sont tout aussi rares, alors qu'ils représentent plus d'un quart de la population des Etats-Unis. «*On aurait pu s'attendre à ce que les gens qui travaillent dans la high-tech soient plus ouverts et audacieux, déclare Cheryl Mayberry, une Noire de Chicago spécialiste des technologies de pointe et fondatrice d'un site Web destiné aux femmes noires, NiaOnline. Mais il n'en est rien.*»

Lorsqu'il a été question de promouvoir des femmes et des gens de couleur aux postes de responsabilité, les entreprises du Net se sont mues avec autant de circonspection que des crabes estropiés. Chaque année, Business Week dresse la liste des 25 personnes les plus influentes du cybercommerce. La première liste, établie il y a trois ans, réunissait 23 Américains blancs, dont 19 hommes et 4 femmes, un Américain d'origine asiatique et un Japonais. Les Noirs et les Hispaniques brillaient par leur absence. Cette année, la liste comprend un Afro-Américain, deux femmes et deux Japonais. Les Hispaniques en sont une fois de plus exclus.

Pourtant, le magazine économique a vraiment cherché à promouvoir les femmes et les minorités ethniques dans son classement. Mais même la «*discrimination positive*» ne peut travestir la réalité. «*Dans l'univers des dot.com, on retrouve toujours les mêmes réseaux solidement implantés d'anciens de grandes écoles, de sociétés de conseil, de banques ou de grandes entreprises. Et les gens qui n'en font pas partie ont toutes les peines du monde à s'imposer*», observe Elsa Macias, directeur des recherches sur les technologies de l'information au Tomas Rivera Policy Institute, un institut d'étude et de prospective californien.

UNE SITUATION PLUS DIFFICILE

En fait, les sociétés high-tech sont pires que les autres. Les femmes ne représentent que 9,8% des cadres supérieurs dans les 56 plus importantes sociétés du secteur, aux Etats-Unis, selon la société d'études Catalyst. En revanche, elles sont 12,5% à occuper les mêmes postes dans les 500 premières entreprises du pays. En 1999, on comptait 2,4% de Noirs et 3,3% d'Hispaniques parmi les dirigeants des entreprises

de pointe de la Silicon Valley, indique la Coalition for Fair Employment, qui surveille les pratiques des entreprises de la région en matière d'emploi.

Pourquoi la diversité est-elle importante ? Oublions un instant la question de la justice sociale. Raisonnons en termes économiques. La composition ethnique des internautes américains est en train de changer. Les Latinos, qui représentaient 10,3% de la population il y a dix ans, sont aujourd'hui estimés à 12,3%, presque à égalité avec les Noirs, évalués à 12,9% de la population. Et les foyers noirs et hispaniques disposant d'un accès à Internet sont aujourd'hui presque aussi nombreux que les familles blanches connectées (soit 45%), selon le cabinet d'études Forrester Research. Et n'oublions pas qu'il s'agit du World Wide Web. Alors que 57% des utilisateurs d'Internet résident au-delà des Etats-Unis et du Canada, 20 des 25 cyberentreprises distinguées par Business Week cette année sont installées aux Etats-Unis. Les sociétés qui accueillent des représentants des minorités ou des étrangers dans leurs équipes dirigeantes sont donc

mieux armées pour répondre aux besoins des différentes communautés qui naviguent aujourd'hui sur le Web.

StarMedia, un site Web qui s'adresse aux Hispaniques du monde entier, emploie des cadres originaires de neuf pays. La société a ainsi été en mesure d'adapter son contenu en fonction des diversités culturelles. Le nombre de visiteurs uniques est passé de 12 millions en juin à 27,4 millions en décembre; et le chiffre d'affaires a triplé, atteignant 61 millions de dollars en 2000, indique Gally Baron, le Brésilien directeur général de Star. La diversification, lorsqu'il s'agit de réunir des équipes dirigeantes, n'est donc pas seulement équitable: elle est indispensable pour conquérir les marchés de l'avenir.

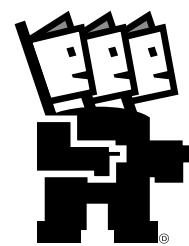
Roger O. Crockett



★ Les pages «*Entreprises*» sont réalisées par les rédactions du «*Monde interactif*» et de «*Business Week/e.biz*».

★ Traduit de l'anglais par Bernadette Imbert

Start-up



Mediapps équipe les intranets

PARTIE dans les premières à la conquête d'un marché alors promis à un très grand avenir, celui de la gestion des contenus sur les portails spécialisés, intranets ou extranets, Mediapps apparaissait encore l'année dernière comme l'une des start-up françaises a priori les plus solides. Ses dirigeants étaient de grands écumeurs du milieu des éditeurs et distributeurs informatiques. Laurent Binard, son PDG, avait ainsi quitté un poste de directeur marketing pour l'Europe de l'Ouest chez IBM France. Mediapps avait même failli s'introduire en Bourse en novembre 2000. Mais l'e-krah l'a rattrapée, l'entrée en Bourse a été reportée, lui a coûté 1 million d'euros, et l'a obligée à revoir à la baisse ses prétentions d'extension internationale, notamment aux Etats-Unis. Mediapps vient à nouveau de lever 15 millions d'euros, mais, avec un peu plus d'une centaine de salariés, et seulement 4 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés en l'an 2000, elle est loin d'être sortie d'affaire. Elle a certes acquis comme clients des grandes entreprises solides (250 clients européens, dont EDF, pour un contrat de plusieurs dizaines de milliers de francs, ou France Télécom et Bull).

Mais la société rencontre de plus en plus souvent des concurrents, parfois venus d'outre-Atlantique, tels Epicentric, Plumtree, Automony ou Documentum. Plumtree, dont l'offre est très proche de celle de Mediapps, compte comme clients 250 grandes entreprises américaines, dont Ford et Procter et Gamble, et vient de s'installer en France. «*Pour alimenter son intranet en contenu, en faire un outil de communication descendante, la plate-forme logicielle de Mediapps convient et, en plus, elle n'est pas chère. Notre générateur de portails est mieux adapté pour du travail collaboratif entre salariés*», argumente Sylvain Pavlovski, directeur général de Plumtree France. Pour se différencier d'un tel concurrent, Mediapps espère accentuer son positionnement original, mi-éditeur informatique, mi-agrégateur de contenus. La société propose en effet aux intranets des abonnements à des bouquets de sources d'information en ligne, construits par ses soins (5% de ses revenus en 2000). Elle a, à ce jour, déjà démarché 4 000 sources d'information, de Reuters au Monde en passant par des médias plus spécialisés.

Enfin, Mediapps doit encore surtout prouver qu'elle répond à un besoin. Et notamment convaincre les directeurs informatiques des entreprises que l'intranet sert à quelque chose. «*Ils se sont aperçus que les intranets n'étaient pas utilisés. Or ils y ont consacré de très forts investissements ces dernières années, et leur hiérarchie leur demande aujourd'hui des comptes. Ils ont donc besoin de relancer le trafic. Nous essayons de les convaincre que l'offre de contenu de Mediapps les y aidera*», explique Laurent Binard. L'autre danger pour Mediapps, c'est que les sociétés construisent elles-mêmes leur intranet et aillent chercher les contenus directement auprès des médias éditeurs.

Cécile Ducourtioux

interactif.lemonde.fr/
neteconomie



LAUDATOR

Premières impressions du livre électronique

LE DERNIER Salon du livre de Paris, qui s'est tenu en avril dernier, a été un lieu de débats et de confrontations passionnantes autour du livre électronique. Lecteurs, éditeurs et auteurs se sont rencontrés pour évoquer l'avenir de cet objet high-tech qui fascine autant qu'il inquiète.

Pour l'amateur de littérature, toutefois, opter pour l'achat d'un eBook relève encore du pari risqué. Car si le produit fait beaucoup parler de lui, il est encore trop récent sur le marché pour avoir fait les preuves de son utilité et de son efficacité. Un test longue durée s'imposait donc pour tenter de voir ce que la machine a vraiment dans le ventre.

LA PRISE EN MAIN

L'eBook n'est pas un livre. Aucun doute là-dessus. Avec son écran d'une vingtaine de centimètres de haut pour quinze de large (pour la version Cybook de Cytale qui a servi à réaliser ce test), le livre électronique ressemble à ces tablettes électroniques que les constructeurs informatiques s'apprennent à commercialiser. Ou à un superagenda électronique. Difficile, en prenant cet objet en main pour la première fois, de se dire que l'on a un livre, ou du moins un support de lecture devant les yeux.

Passé ce sentiment étrange, dû évidemment à notre longue pratique de livres papier, la prise en main de l'eBook se révèle très simple et plutôt séduisante, malgré des icônes pas assez significatives. Le menu principal, qui s'affiche dès l'allumage sur l'écran tactile, référence les ouvrages disponibles. La navigation se fait à l'aide d'un stylo ou, au pire, avec les doigts. Pour

Ni monstre high-tech, ni révolution technologique, le livre électronique nécessite un apprentissage

accéder à un livre, il suffit de cliquer sur son titre pour qu'il apparaisse en plein écran.

Le téléchargement des ouvrages ne pose pas de problème. Une fois l'eBook connecté à la prise du téléphone grâce à un câble fourni, vous avez accès au site de Cytale ou aux autres librairies en ligne. Les livres (vendus généralement moins cher qu'en librairie) se commandent comme n'importe quels ouvrages sur un site de commerce électronique (choix, paiement par Carte bleue), à la différence qu'ils se téléchargent immédiatement sur l'eBook. Prêts à être lus.

LA LECTURE

C'est évidemment le point le plus sensible du livre électronique. Le verdict est ambigu. Les premiers jours se révèlent difficiles tant les repères de lecture appris dès notre plus jeune âge volent en éclats. L'odeur du papier, son toucher, le feuilletage « prélecture » disparaissent. La notion de longueur également. Difficile de se rendre compte de ce que représente physiquement un livre de 500 pages téléchargées. Chez le libraire, vous savez que vous

allez attaquer un gros pavé. Là, non. La première lecture se révèle donc déroutante. L'impression de se regarder lire domine au début.

La concentration sur le texte est ainsi plus dure à trouver, et l'on a bien du mal à ressentir ce sentiment d'absorption que l'on éprouve face à un roman captivant. Plusieurs jours de pratique sont nécessaires pour faire abstraction du support, apprivoiser son poids (plus d'un kilo) et trouver la bonne position pour lire. Sur ce dernier point, le livre électronique se montre pratique pour lire au lit – bien calé sur ses genoux repliés –, surtout avec son éclairage qui permet de ne pas déranger le voisin dans son activité!

En revanche, dans le train ou l'avion, l'eBook nécessite, sous peine de fatigue du bras, d'être posé à plat sur une tablette. Une fois ces contingences apprivoisées, la lecture devient moins fastidieuse, plus agréable. Sans égaler toutefois celle d'un livre papier, force est de constater que la lecture sur écran n'est pas si dérangeante que ça.

LE TRAVAIL SUR LE TEXTE

Le grand avantage du livre électronique sur le livre papier tient évidemment dans sa capacité à garder en mémoire un grand nombre d'ouvrages (environ 1 500 pages). Idéal pour ceux qui se déplacent beaucoup et qui ont besoin d'une grande quantité de documentation, ou de lecture, pour meubler un long trajet. L'autonomie de lecture, environ 4 heures, permet, elle, une bonne souplesse d'utilisation.

Le livre électronique se révèle aussi très attractif dans ses fonctionnalités propres au texte. Le dictionnaire, la prise de notes et surtout le moteur de recherche qui

permet de trouver un mot ou un nom propre en un instant s'avèrent particulièrement efficaces. Autres fonctionnalités très pratiques, le « cartable ». Celui-ci est destiné aux personnes qui lisent plusieurs ouvrages en même temps. Il regroupe donc différents livres, et l'on peut passer de l'un à l'autre sans être obligé de revenir au menu principal.

Le Cybook propose enfin de grandes possibilités de réglages de l'écran. La luminosité et le contraste peuvent être ajustés pour un confort de lecture maximal. La police de caractère peut également être grossie afin de faciliter la lecture des malvoyants.

Une première conclusion s'impose. Le livre électronique n'est ni le monstre high-tech craint par certains, ni la révolution clamée par les autres. Juste un gadget encore trop onéreux (entre 1 500 francs et 5 700 francs, selon les marques) pour faire oublier l'in-folio.

Et malgré des atouts indéniables, l'eBook n'est, pour le moment, pas destiné au très grand public. Il devrait séduire davantage les grands voyageurs et ceux qui ont besoin de transporter plusieurs livres en un minimum de place, que les lecteurs occasionnels ou les amoureux de belles éditions. Pour conquérir les foules et l'imposer comme un produit sinon indispensable, du moins précieux, les promoteurs du livre électronique devront sans doute faire de gros efforts d'information et d'éducation.

Guillaume Fraissard

interactif.lemonde.fr/cyberculture

Des pages de toutes tailles

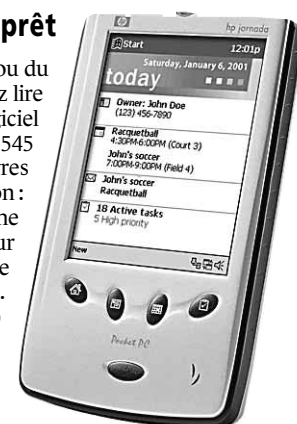
Les PDA complètent l'offre encore restreinte des eBook

Déjà prêt

Qu'il s'agisse du iPaq de Compaq ou du Jornada de HP (photo), vous pouvez lire des livres sur ces PDA à partir du logiciel Microsoft Reader. Avec le Jornada 545 Plus, vous pouvez télécharger 250 livres sur un écran de 7,6 x 5,7 cm (résolution : 240 x 320 pixels). Ce PDA est doté d'une mémoire interne 16 Mo et d'un lecteur de carte de stockage amovible CompactFlash 32 Mo.

Prix : 2 990 francs (455,82 euros) le modèle 525, 3 990 francs (608,27 euros) le modèle 545 Plus.

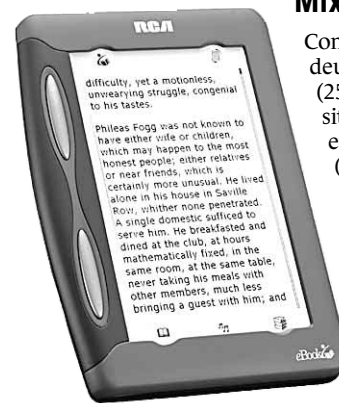
■ www.france.hp.com



Mixte

Conçu par Gemstar, l'eBook se décline en deux modèles : 1100 (N & B) et 1200 (256 couleurs). Leurs différences se situent au niveau de la taille de l'écran et de la résolution : 7,9 x 11,7 cm (320 x 480 pixels) et 12,6 x 16,7 cm (480 x 640 pixels), du poids : 520 g et 1 kg, de la vitesse du modem (33,6 kbit/s et 56 kbit/s). Prix : environ 2 500 francs (381,12 euros) pour l'eBook 1100, environ 5 000 francs (762,25 euros) pour l'eBook 1200. Disponibilité : sur Internet et en France au dernier trimestre 2001.

■ www.rca.com



Ultramince

Sur le PDA Visor Edge, qui a l'avantage d'être très plat (11 mm d'épaisseur) et petit (12,5 x 7,5 cm), léger (150 g), vous pouvez lire un livre en téléchargeant par exemple le logiciel Mobipocket Reader. Certes, la taille de l'écran est petite (8 x 5,7 cm) et la résolution minimale (160 x 160 pixels), mais la lecture est un plus pour un PDA. Prix : 3 590 francs (547,29 euros).

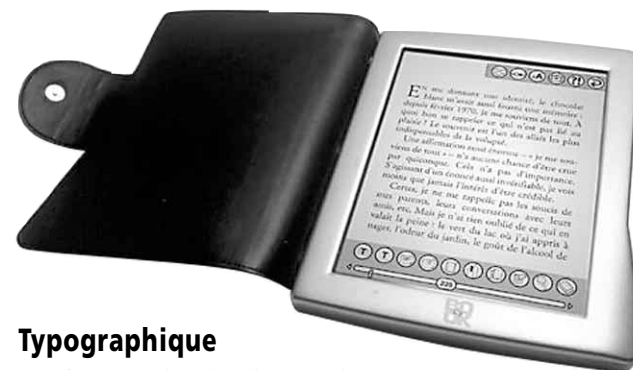
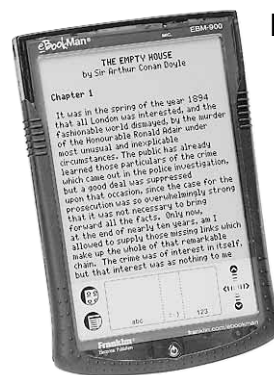
■ www.handspring.com



Noir et blanc

Le fait d'être livre électronique et PDA rend l'eBook polyvalent et très léger (180 g), mais avec un écran tactile petit (6 x 6,7 cm), doté d'une faible résolution (200 x 240 pixels). La mémoire interne dépend du modèle (8 à 16 Mo). Le produit est livré comme une coque vide. Vous devez télécharger le système d'exploitation, les applications et les fichiers texte. Prix : à partir de 1 595 francs (243,16 euros), suivant modèles (900, 901 et 911).

■ www.franklin.com



Typographique

Possédant la taille d'un livre classique (15,3 x 20,3 cm), l'écran tactile en 256 couleurs du Cybook de Cytale offre une bonne visibilité (résolution : 800 x 600 pixels), et les caractères peuvent être agrandis. Le modem intégré permet de surfer sans PC. Le système d'exploitation est Windows CE de Microsoft. La mémoire (10 Mo) n'est pas extensible et le poids est conséquent (1,035 kg). Prix : 5 700 francs (868,96 euros).

■ www.cytale.com

Une sélection d'Agnès Batifoulier

Mettre en scène la vie quotidienne

LES SIMS
Éditeur : Electronic Arts
Plate-forme : PC
Prix : 349 francs (53,20 euros)

EN MARS 2000, Will Wright, le concepteur de la série Sim, fut récompensé par ses pairs pour sa dernière création, à l'occasion du Game Developers Choice Awards, une cérémonie aussi importante que celle des Oscars, dédiée au domaine des jeux vidéo. Les Sims, qui a pour objet la gestion de la vie de quelques individus, représente l'aboutissement de dix longues années de travail marquées, dans leur début, par le retentissant succès de Sim City. Si tous les jeux de la série Sim sont consacrés à la gestion d'un environnement (une ville, un hôpital, etc.), le passage d'une vision macroscopique à une représentation microscopique permet de privilégier l'évolution des relations sociales et humaines.

La vie quotidienne des individus n'a rien d'excitant a priori – voir « Loft Story » –, mais c'est sans compter sur les impondérables. Ainsi, tout commence par la création de vos Sims, les personnages destinés à peupler votre quartier. Qu'ils soient colériques, menteurs ou bien voleurs, leur tempérament dépend de cinq paramètres dont les variations influent sur leur carrière professionnelle et leurs rapports humains.



Une fois installé dans sa maison (le seul lieu où vous pouvez intervenir), le Sim typique doit travailler pour payer sa nourriture, ses factures et améliorer son logis. Primaires ou bien secondaires, selon une hiérarchie inspirée des travaux du psychologue Abraham Maslow, ses différents besoins s'exercent parfois au détriment de votre autorité de créateur patenté.

Certes, il vous arrive de contrôler les actions de vos créatures en leur désignant le type d'interactions que vous désirez, mais ce pouvoir est tout relatif. Vos personnages

possèdent une certaine autonomie par rapport à vous, dépendante de leurs besoins.

Si vous faites l'impasse sur ce dernier élément, primordial, ils se révolteront. Ils ne promèneront pas votre tête sur une pique mais deviendront résolument sourds à toutes vos injonctions : ils adopteront un véritable comportement d'autistes.

En fait, vous avez affaire à des êtres au tempérament adulte, dont seules les compétences professionnelles et humaines peuvent évoluer. Vous devez, pour ne pas dimi-

nuer votre influence sur eux, non seulement satisfaire leurs besoins de base, mais aussi faire progresser leur situation tout au long de leur vie quotidienne.

Et leurs journées, chacune avec son lot d'imprévu, ne vous laissent absolument aucun répit. Lundi, le feu se déclare dans la cuisine. Mardi, l'assistante sociale emmène votre enfant que vous avez laissé seul trop longtemps. Mercredi, vous organisez une fête chez vous. Jeudi, votre voisin vient faire du charme à votre femme. Vendredi, le divorce est consommé. Samedi, vous vous consolez avec votre voisine. Dimanche, vous vous faites renvoyer de votre travail pour cause d'absence prolongée (chez les Américains, on travaille même le week-end).

La ressemblance entre eux et vous est bien plus évidente que ne le laisserait supposer le cadre limité de la simulation. Et, lors d'un événement terrible telle la perte d'un enfant ou la fin d'une histoire d'amour, cette empathie ne peut que croître.

Les Sims n'est pas un jeu mais un jouet, simple en apparence, aux multiples possibilités. Il représente un outil facile d'accès qui autorise la mise en scène de personnages, avec toutes les combinaisons de situations que cela suppose.

Céline Guise

PUBLICITÉ

La démocratie électronique, nouveau marketing politique?

Le 18 mai dernier, André Santini lui consacrait un Forum mondial à Issy-les-Moulineaux

« L'E-DÉMOCRATIE est en marche ! », martèle un slogan publicitaire en vogue sur la Toile. « Donnez votre avis et pesez sur le débat public », exhorte la cyber-réclame. Et d'assurer à l'internaute-citoyen-forcément actif : « Nous transmettons votre avis aux décideurs ». Au cœur du « débat public » : « A votre avis, faut-il traiter la Corse à part ? » ou : « Euro : croyez-vous à une baisse du pouvoir d'achat ? ». Les « décideurs » sommés d'entendre la voix du peuple cyber : José Rossi, le président de l'Assemblée de Corse et Laurent Fabius. Lancé par Jérôme Jaffré, le directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop), expression-publique.com donne à voir ce à quoi pourrait se réduire la démocratie en passant en ligne : à une démocratie de sondage et d'opinions. Où la citoyenneté se résume à sa plus simple expression : donner son « avis ».

Mais on n'y pourra rien changer, la « démocratie électronique » est en marche. Inexorable. Elle possède désormais ses consultants et ses sites spécialisés. En mars 2001, le Global Forum, qui réunissait à Naples des représentants de l'OCDE, de la Banque mondiale, de l'ONU et d'une centaine de pays, a intronisé le « e-gouvernement » sur la scène politique internationale comme « instrument de démocratie et de développement ». La Commission européenne en a fait une de ses priorités en lançant un plan d'action e-Europe 2002 qui vise à « rapprocher les administrations publiques des citoyens ».

Et, pour la seconde année consécutive, André Santini lui a dédié un Forum mondial le 17 mai. L'occasion pour le plus que jamais « premier cybermaire de France » (Michel Hervé, qui pouvait lui contester le titre, vient de perdre la mairie de Parthenay) de rappeler l'ensemble de son œuvre – du conseil municipal interactif aux cybercrêches – pour sa bonne ville numérique d'Issy-les-Moulineaux.



Et de lancer sereinement que « nous passons d'une démocratie intermittente, scandée par les élections, à une démocratie continue ».

Reste que, comme le note une étude réalisée par le cabinet de conseil Accenture dans 55 pays, il existe « un fossé entre les discours et la réalité ». Car malgré des tentatives, comme celle qui permet aux internautes d'Issy de soumettre des questions par mail lors des conseils municipaux, d'associer davantage les citoyens à la chose publique, la démocratie électronique se résume encore à des simplifications d'ordre administratif (remplir sa feuille d'impôt en ligne) ou à la mise à disposition d'informations pratiques telles les coordonnées des pharmacies de garde. On est loin de la démocratie participative voire directe souvent invoquée par les tenants de l'e-démocratie !

C'est peut-être pourquoi la société Profession Politique, partenaire du Forum mondial de la démocratie électronique, après avoir monté avec Accenture le site e1789.com à l'occasion des municipales, vient de lancer le Club du e-public, qui entend être un lieu de « réflexion et de partage d'expériences » entre « les acteurs et les observateurs de l'usage des nouvelles technologies dans le domaine public ». Le Club, qui a tenu sa première assemblée le 18 mai, a déjà réuni plus de 70 membres : responsables associatifs, élus locaux et nationaux, représentants de partis politiques, consultants, webmasters de sites institutionnels, ou encore hauts fonctionnaires.

Parmi eux, Henri Paul, conseiller d'Etat, a décidé de rejoindre l'expérience parce qu'il juge primordial d'avoir « une réflexion citoyenne sur

l'impact des nouvelles technologies sur l'administration et les services publics » et qu'il voit dans Internet « un facteur d'égalité et de mise à niveau pour jouer le jeu de la démocratie ». Le haut fonctionnaire n'en reste pas moins lucide et estime que le Réseau est un vecteur supplémentaire pour la démocratie, mais qu'« il ne doit pas se substituer aux canaux traditionnels par lesquels s'expriment les démocraties occidentales ».

Mais sur le terrain ô combien bouillonnant de la réflexion e-démocratique, e-public pourrait rapidement se voir concurrencé par une autre association, La Maison de la démocratie, qui a décidé d'attendre la date symbolique du 18 juin pour lever le voile sur son grand dessein : faire de la France « le premier pays à montrer la voie vers la démocratie continue ». Son conseil stratégique compte déjà Jean-Marie Descarpentries, ancien président de Bull, et l'ancien trésorier de Citroën, et de nombreuses personnalités politiques, parmi lesquelles le coprésident du groupe d'études nouvelles technologies de l'Assemblée nationale et le sénateur René Trégouët.

« Avec les technologies, une nouvelle ère de la démocratie s'ouvre devant nous : l'ère de la démocratie continue ! », explique Jean Robin, consultant en télécoms et fondateur de l'association, une nouvelle ère des Lumières s'ouvre, mais cette fois c'est la lumière transportée par les fibres optiques qui va rendre possible cette renaissance de la démocratie. »

« Tous les discours sur la e-démocratie sont du bla-bla et du marketing politique », juge pour sa part sévèrement Andy Müller-Magun, porte-parole du Chaos Computer Club, membre de l'Icann et seul représentant de la société civile au Forum mondial de la démocratie électronique. Or, s'il y a une rénovation des pratiques démocratiques à travers Internet, elle est peut-être à chercher du côté des grands absents du Forum, qui n'ont pas attendu la mise en place d'un hypothétique e-gouvernement pour expérimenter, de Seattle à Porto Alegre, un véritable usage citoyen du Réseau.

Stéphane Mandard

interactif.lemonde.fr/
webcitoyen

Le top des réseaux

www.villes-internet.net

On connaissait le label Ville fleurie. Depuis maintenant deux ans, les plus branchées des municipalités françaises peuvent également se voir gratifier de celui de Ville Internet. Placé sous le haut patronage du ministère de la ville, l'association entend favoriser l'appropriation des nouvelles technologies par les citoyens.

www.democratieactive.org

Association créée et gérée par six jeunes citoyens français, Démocratie active s'est donné pour vaste mission de « renforcer la démocratie en utilisant Internet ». Outre un « journal de la démocratie », le site offre des forums de discussions, invite à des « e-manifestations » et organise des conférences-débats.

www.prisma-eu.net

Prisma est un projet de recherche qui s'inscrit dans le cadre du Programme pour la société de l'information de la Commission européenne. Le but de ce travail est d'analyser l'impact que les nouvelles technologies auront sur les gouvernements européens et d'offrir des scénarios pour le passage à la démocratie électronique.

Le TGV Rhin-Rhône en débat sur la Toile

« SUSPAFF : suspect d'affectivité.

Exemple : le défenseur de l'environnement est suspect d'une approche affective du problème TGV, donc subjective. Alors que le porteur de projet d'infrastructure TGV est présumé objectif. » Voici l'extrait d'une page d'humour grinçant recueilli sur le site Rhin-Rhône-Autrement (R2A), réalisé par le collectif du même nom. On y trouve aussi le syndrome lfdreal, traduit par « il faut du réalisme », ou Lenusin, « les nuisances sont inévitables ». Une manière pour les opposants au train de railler les termes dont les affuble la commission d'enquête publique sur le TGV Rhin-Rhône.

Le collectif R2A, qui regroupe quinze associations et des adhérents individuels, n'est pas « contre » le train à grande vitesse. Il s'oppose à son tracé actuel. Au lieu du trajet Mulhouse-Belfort-Dijon-Paris retenu, il préconise une liaison Mulhouse-Besançon-Viotte-Dole-Lyon, soit « une véritable liaison Rhin-Rhône et non pas Paris-Provence ».

Selon les membres du collectif, la commission d'enquête publique « a évacué tous les arguments avancés contre le projet, en les présentant comme inutiles », commente Gérard Chouquet, webmaster. Décision a donc été prise d'ouvrir un site Internet de débat. Au-delà de l'humour, il entend faire état des points d'accord et de désaccord au projet et publier les contributions des parties en présence. On y trouve les informations récentes sur le futur TGV, l'explication détaillée du projet, les positions des différentes associations, des cartes et des textes d'opinion.

« Nous ne souhaitons pas en faire un site militant mais un véritable lieu d'expressions variées », précise Gérard Chouquet. L'intérêt public de se déplacer est aussi important que la question de l'environnement. » Si, pour l'instant, l'ensemble des

contributions reste critique par rapport au projet, le webmaster espère recueillir le plus de contributions possible en faveur du train pour faire naître des discussions constructives sur le forum.

« Nous n'aurions pas lancé ce site si la commission d'enquête en avait réalisé un », souligne Gérard Chouquet. Un fait que regrette aussi le président des deux commissions d'enquête publique sur la branche Est du TGV Rhin-Rhône, Marc Portier. « C'est vrai, reconnaît-il. Si les gens pouvaient trouver le dossier sur Internet, plutôt que de se déplacer dans les mairies, ce serait beaucoup mieux, ils pourraient lire de chez eux. »

Mais la conception de sites lors d'enquêtes de ce type n'est pas développée, aujourd'hui. « Le gouvernement veut rénover la procédure pour y intégrer ce nouveau facteur Internet », éclaire Marc Portier. Mais des questions techniques restent sans réponse. « Seuls les habitants de communes concernées par l'enquête sont habilités à donner leur avis. Que faire si des contributions d'autres départements nous arrivent ? » En tout cas, Marc Portier salue l'initiative du collectif R2A, même si, pour lui, elle sert d'abord à « faire parler d'eux ».

R2A ne s'en cache pas, d'ailleurs. Le collectif y voit une façon de peser dans un débat théoriquement clos, la Commission ayant déjà rendu un avis favorable au projet fin 2000. Certes, un complément d'enquête a été ouvert pour trois communes de Haute-Saône oubliées, et la Commission doit rendre un nouvel avis. Mais il serait très surprenant qu'il diverge du premier. Seule possibilité aujourd'hui pour contrer le projet : le recours en Conseil d'Etat.

Sandrine Feydel

www.rhin-rhone-autrement.net

Tribune

Jeboycottdanone.com, un débat mort-né

L'AFFAIRE n'avait pourtant pas trop mal commencé : une gauche plurielle en pleine crise d'identité après son échec aux élections municipales et cherchant un thème fédérateur pour rassembler un électoral défaillant ; un plan social scandaleux. Quelques prises de position péremptives sur les méfaits du capitalisme, une belle et grande manifestation unitaire du 1^{er} mai autour des Danone, des militants confiants dans l'avenir de leur parti, des dirigeants rassérénés sur le climat des prochaines échéances électorales... trois petits tours et puis s'en vont.

Symbole, depuis Seattle, de la résistance à la mondialisation, le réseau Internet a été lui aussi mis à contribution à travers un site très tendance, jeboycottdanone.com, presque vide de contenu mais tout en détournement d'image, conçu comme une opération de marketing dont personne n'aurait songé à relever jusqu'à l'existence. Il a suffi que Danone montre un peu les dents et porte plainte contre le site pour que son créateur décide de lui offrir un enterrement de première classe. Installé en toute hâte dans les méandres de l'arborescence du site d'une grande organisation politique, jeboycottdanone.com était alors voué à se perdre dans les limbes du cy-

berespace, d'autant que son forum de discussion devenait « temporairement inaccessible ».

Tête dans le sable, il suffisait alors de patienter en attendant que l'affaire se tasse, que les frasques aquatiques de Loana remplacent les chroniques judiciaires de Danone dans les conversations branchées du samedi soir et qu'une indignation de façade en chasse une autre. Tout allait pour le mieux, donc, dans le meilleur des mondes, jusqu'à ce qu'apparaisse, à l'initiative du Réseau Voltaire, un autre site intitulé jeboycottdanone.net. Conçu initialement comme un site miroir de jeboycottdanone.com, ce nouveau site est vite devenu la cible privilégiée de Danone.

Pourquoi avoir pris le risque de relancer la polémique en s'acharnant à ce point contre ce site ? Pourquoi avoir pris le risque de provoquer ainsi deux des personnalités parmi les plus respectées de l'Internet alternatif, en même temps que les plus aguerries à ce genre de combats, que sont Thierry Meyssan du Réseau Voltaire et Valentin Lacambre du centre d'enregistrement de nom de domaine Gandi ? Erreur stratégique, précipitation ? Sans nul doute. En faisant illégalement pression sur certaines entreprises pour qu'un nom de domaine soit désactivé, avant de porter

l'affaire devant la justice pour non-respect du droit des marques et du code de la propriété intellectuelle, la machine Danone s'est emballée.

Et pour cause : le site hébergé par le Réseau Voltaire est aujourd'hui encore très actif. Le forum de discussion et reste un espace de réflexion et de débat citoyen sur lequel s'expriment chaque jour de nombreux internautes autour du boycott de Danone lui-même, mais aussi sur l'ensemble des plans sociaux, de Marks & Spencer à Air Liberté en passant par Moulinex, qui se déroulent en France, dans l'indifférence, désormais quasi générale. Constaté mis à jour, à travers des enquêtes, des tribunes ou des brèves, il est devenu une des références en matière de liberté d'expression politique sur Internet.

Bien que la justice vienne de rendre « indéterminable » le logo de Danone, cet espace restera encore une des preuves que, sur Internet, le débat citoyen n'est pas seulement un instrument au service d'intérêts partisans ou particuliers.

Olivier Blondeau, sociologue.

www.mdc-france.org/jbd/
reseauvoltaire.com/jbd/

Le Monde
INTERACTIF

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél. : 01-53-38-42-60. Fax : 01-53-38-42-97.
E-mail : hitech@lemonde.fr.

Directeur de la publication : Jean-Marie Colombani.
Directeur général : Bruno Patino.
Rédacteur en chef : Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction : Claudine Boeglin.
Directrice artistique : Maria Mercedes Salgado.
Rédaction : Olivier Zilberstein, chef de service (Enquête), Pierre Bouvier (site Internet), Cécile Ducourtieux (Entreprises), Stéphane Foucart (Techniques), Guillaume Fraissard (Cyberculture, Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises), Stéphane Mandard (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Catherine Rollot (Métiers).
Edition : Olivier Herviaux.
Réalisation : Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montantin.
Révision : Olivier Houdart, Martine Rousseau.
Publicité : Le Monde Publicité. Directeur général : Stéphane Corre. Caroline Séjourant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Philippe Raër (01-42-17-38-58).
Impression : Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété de The McGraw-Hill Companies, Inc. ©2001. Tous droits réservés.
Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2001 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.

interactif.lemonde.fr

PUBLICITÉ